

## Master of Science in Geography

Construire la ville ensemble :  
La participation en urbanisme, entre citoyens et autorités publiques.

Julie Dubey

Sous la direction du Prof. Patrick Rérat  
et sous l'expertise de M. Yves Bonard



Source : Marco Ribeiro



## REMERCIEMENTS

Un mémoire de Master n'est jamais le fruit que d'une seule personne. Pour cette raison je souhaiterais remercier sincèrement toutes les personnes qui ont rendu ce travail possible :

Merci à mon directeur de mémoire, Patrick Rérat, pour ses pistes de réflexion, son soutien, son suivi méticuleux et pour sa grande disponibilité tout au long de ce travail.

Merci à mon expert, Yves Bonard, pour son enthousiasme à m'accompagner dans la réalisation de ma recherche, pour m'avoir intégrée dans les différents terrains et pour avoir répondu à mes nombreuses questions.

Merci à Messieurs Grégoire Junod, Marc Vuilleumier et Valéry Beaud ainsi qu'aux participant.e.s de Sévelin et des Bergières, pour m'avoir accordé leur temps précieux et pour avoir pris le temps de me transmettre des informations complémentaires après nos entretiens.

Merci à toutes les personnes, professeurs et urbanistes, avec qui j'ai pu discuter durant la réalisation de ce travail, pour leurs suggestions et les lectures qu'elles m'ont conseillées.

Merci à Anne-Julie, Tina, Milena, Capucine, Vinciane, Aurélie et Roselyne pour leurs relectures efficaces et leurs nombreux commentaires.

Merci à ma famille et à mes ami.e.s pour m'avoir patiemment écoutée et m'avoir permis de prendre du recul lorsqu'il le fallait, mais également pour leur soutien inconditionnel durant ces deux années.

Merci à Louis pour ses conseils d'ethnologue et son soutien.

# RÉSUMÉS

## RÉSUMÉ COURT

Ce travail traite des démarches participatives en urbanisme mises en place par la Ville de Lausanne et tente de comprendre ce qui motive leur réalisation, à travers l'implication des représentants de la Ville et des participants.

## RÉSUMÉ LONG

Tenter de construire la ville avec ses habitants est devenu une pratique de plus en plus courante dans le domaine de l'aménagement du territoire. En effet un nombre croissant de communes tend à instaurer des démarches participatives dans le but d'intégrer la parole des habitants parallèlement aux processus de planification.

Si les processus participatifs dans le domaine de l'urbanisme ouvrent des débats concernant la capacité des habitants et usagers à s'exprimer sur un sujet dont ils ne maîtrisent pas les connaissances techniques, ou encore l'amélioration qualitative des projets, le constat est que leur inscription dans les pratiques n'est pas anodine.

Après des échecs de projets d'aménagement à Lausanne, et suite à la multiplication des démarches participatives sur divers projets en ville, ce travail vise à comprendre quelles sont les motivations des différents acteurs composant les démarches participatives des projets *Sévelin Demain* et *Migros Bergières*.

Pour ce faire, le premier objectif est d'interroger les acteurs représentant la Ville (l'administration, représentée par le Service d'urbanisme de la Ville de Lausanne, ainsi que les acteurs politiques) afin de saisir quels sont les intérêts en jeu.

Le second objectif vise à comprendre pourquoi les participants, n'ayant à priori pas de connaissances urbanistiques, s'impliquent dans ces processus.

## ABSTRACT

To build a city in collaboration with its inhabitants has become an increasingly common formula in the field of urban planning. More and more cities tend to implement participatory approaches in order to adhere to the needs of the inhabitants, whilst implementing the planning process.

Cooperative planning processes open up debates about the ability of communities to express themselves on topics for which they do not have professional knowledge, or about the improvement of projects. The observation is that their existence is not trivial.

Having seen failed urban projects in the City of Lausanne, and an increase in approaching projects with a collaborative aim, this work intends to understand what are the motivations of the authorities curating the collaborative projects of *Sévelin Demain* and *Migros Bergières*.

To do so, the first objective is to question those who represent the City (the administration, represented by the City Planning Department of the City of Lausanne, as well as the politicians) in order to grasp what interests are at stake. The second objective is to understand why participants with no prior knowledge of urban planning involved themselves in these processes.

## MOTS CLÉS

Participation / Démarches participatives / Démocratie participative / Urbanisme /  
Participants / Citoyens / Service d'urbanisme / Politique / Motifs d'engagement /  
Instruments / Politisation/ Sévelin / Bergières / Lausanne

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACB : Association Campagne des Bergières

BP : Budget Participatif

CCB : Calcul Coût-Bénéfice

DP : Démarche(s) Participative(s)

EPSIC : Ecole Professionnelle de Lausanne pour les métiers de l'industrie et de l'artisanat

ERACOM : Ecole Romande d'Arts et de Communication

ETML : Ecole Technique des Métiers de Lausanne

ETSL : Emploi Temporaires Subventionnés Lausannois FSU : Fédération Suisse des Urbanistes

GAUS : Groupement des Architectes et Utilisateurs de Sévelin

GEP : Groupe Espace Public

GS : Groupe de Suivi

LAT : Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire

LEA : Logement Environnement Architecture

PALM : Plan d'Agglomération Lausanne-Morges

PGA : Plan Général d'Affectation

PPA : Plan Partiel d'Affectation

PLR : Parti Libéral Radical

SIA : Société Suisse des Ingénieurs et Architectes

SPADOM : Service des Parcs et Domaines

SU : Service d'Urbanisme

# TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction .....	11
2. La participation .....	13
2.1 La démocratie participative .....	13
2.2 Les démarches participatives entre volonté d'ouverture et technocratie .....	16
2.2.1 Evolution des démarches participatives en urbanisme .....	16
2.2.2 Les niveaux de participation.....	17
2.3 Circonspections autour des processus participatifs.....	19
2.3.1 Profanes et savoirs d'usage.....	19
2.3.2 Des processus pas si démocratiques ? .....	22
3. Problématique .....	25
3.1 Cadre théorique .....	25
3.1.1. La participation contre la démocratie ?.....	26
La participation vertueuse.....	26
La participation comme instrument .....	27
La participation institutionnalisée.....	29
3.1.2 Une approche compréhensive de l'engagement.....	32
Les caractéristiques à l'échelle individuelle.....	33
Pourquoi participer ? .....	34
L'intérêt commun ou comment être un bon participant .....	35
Être un bon public.....	37
3.2 Questionnement .....	39
3.3 Hypothèses.....	39
4. Méthodologie .....	40
4.1 Préparation.....	40

4.2 Récolte de données .....	41
4.2.1 L'observation directe (ou participante) .....	42
4.2.2 Les entretiens.....	42
4.3 Analyse des données.....	44
5. Etudes de cas.....	45
5.1 Sévelin Demain.....	45
5.1.1 Situation .....	45
5.1.2 Projet .....	46
5.1.3 Démarche participative .....	48
5.1.4 Participants .....	50
5.2 Migros Bergières .....	51
5.2.1 Situation .....	51
5.2.2 Projet .....	53
5.2.3 Démarche participative .....	55
5.2.4 Participants .....	57
5.3 Similitudes et différences des deux terrains .....	57
6. Les démarches participatives à Lausanne.....	59
6.1 La Ville de Lausanne et les démarches participatives .....	59
6.1.1 Trois projets propulseurs.....	60
6.1.2 Des facteurs convergents.....	61
6.1.3 Rôle du Service d'urbanisme.....	63
6.1.4 Une nouvelle législature (2016-2021) .....	66
6.1.5 Des intérêts financiers.....	68
6.1.6 Intérêts de faire une démarche participative sur ces projets .....	69
6.1.7 Instrumentalisation et institutionnalisation de la participation ?.....	70
Le cadeau de la participation .....	70



Canaliser les revendications .....	71
Débat et décision .....	71
Négociation et consensus.....	74
Les démarches participatives comme instruments .....	75
6.1.8 Conclusion et réponse à la question de recherche.....	75
6.2 Comprendre l'engagement .....	78
6.2.1 Profils participatifs des participants.....	78
6.2.2 Trois idéaux-types de participants .....	79
Le curieux .....	80
Le garant du bien commun .....	81
L'intéressé .....	82
Les hybrides.....	83
6.2.3 La perception d'une expertise d'usage comme autolégitimation .....	86
6.2.4 Conflit participants professionnels et non-professionnels.....	88
6.2.5 Raisons d'arrêt .....	89
6.2.6 L'ancrage territorial .....	91
6.2.7 Les effets de l'engagement sur le projet .....	92
6.2.8 Conclusion et réponse à la question de recherche.....	93
6.3 Les démarches participatives et le politique .....	96
6.3.1 Les préoccupations au-delà de l'engagement .....	96
Sévelin et la gentrification .....	97
Sévelin, les déchets et la prostitution .....	99
Les Bergières et la densification.....	100
6.3.2 Un débat dépolitisé ?.....	102
6.3.3 Vers une politisation assumée de l'urbanisme ?.....	105
7. Conclusion et limites de l'étude .....	107

8. Bibliographie.....	110
Ouvrages .....	110
Documents officiels.....	115
Pages Web .....	115
Articles de presse .....	117
9. Annexes.....	118
Annexe 1 : Extrait du programme de législature 2011-2016.....	118
Annexe 2 : Extrait du programme de législature 2016-2021.....	119
Annexe 3 : Interpellation Michaud-Gigon et Beaud, Réponse et Résolution .....	120
Annexe 4 : Guides d’entretien .....	125

## 1. INTRODUCTION

---

« *Aujourd'hui vous avez l'opportunité de participer au développement* », « *Venez exprimer vos souhaits et besoins* » ou encore « *Faites parler votre cœur de ville* », sont autant de slogans mis en scène par différentes communes de la région lausannoise afin d'inviter leur population à prendre part au développement urbain. En effet, on remarque ces dernières années une augmentation des démarches participatives (DP) en urbanisme, sans doute à la suite de l'évolution des pratiques dans le domaine de l'aménagement du territoire et en réaction aux divers échecs ou contestations de projets d'aménagement<sup>1</sup>.

Ce phénomène est d'autant plus présent lorsqu'il s'agit de projets liés à des enjeux de densification mis en place dans les villes, notamment car il s'agit de territoires déjà occupés, où les habitants ont un attachement à leur espace. Il apparaît donc de plus en plus nécessaire d'inclure leur avis. Plusieurs communes de Suisse romande (Neuchâtel, Morges, Pully, Chavannes-près-Renens, Lausanne, ...) ont d'ailleurs mis en place ce genre de dispositifs pour accompagner certains de leurs projets. Etant un phénomène que l'on pourrait qualifier d'« en vogue », beaucoup d'avis divergents sont émis sur la pertinence et le but de ces pratiques. Si pour certains professionnels en urbanisme l'inclusion de *profanes* au processus de production et de décision n'a pas lieu d'être, dû à leur manque de connaissances techniques, d'autres estiment que la connaissance du terrain dont bénéficient les habitants ou usagers d'un certain quartier, peut apporter des informations manquantes aux urbanistes. Au-delà de cette ambivalence, d'autres thèses évoquent une instrumentalisation de ces dispositifs par l'Etat ou le porteur de projet, dans le but d'asseoir leur autorité.

---

<sup>1</sup> A Lausanne, par exemple, des réactions aux projets d'aménagement du territoire avaient pu être observées en 2014, notamment dans les cas des Bergières (les habitants du quartier s'étaient opposés au nouveau plan de quartier proposé par la Municipalité qui prévoyait la surélévation de 13 immeubles), ou de la Tour Taoua (les lausannois se sont prononcés lors d'un référendum à 51,9% contre la construction de la Tour Taoua qui devait mesurer 86 mètres de haut et prendre place au sein du Centre de congrès de Beaulieu.)

<http://www.24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/La-mobilisation-a-eu-raison-de-la-surelevation-des-Bergieres/story/20994212> ; <http://www.24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/c-tour-taoua-lausanne/story/25376083>

Le but de ce travail de mémoire est d'étudier deux démarches participatives mises en place par le Service d'urbanisme de la Ville de Lausanne entre septembre 2015 et juillet 2017, de comprendre quelles sont les dynamiques qui motivent l'implantation de tels dispositifs et l'engagement à y prendre part, du point de vue des différents acteurs concernés.

En effet, pour les porteurs du projet comme pour les participants, les démarches participatives ont des coûts (financiers ou temporels), et l'implication personnelle dans une démarche participative ne va pas de soi. Il s'agit donc de saisir les logiques qui sous-tendent le déroulement d'une démarche participative en urbanisme et les attentes que chacune des parties peut avoir vis-à-vis de ces dispositifs. Pour ce faire, je me baserai sur deux cas d'étude : les démarches participatives du projet de quartier *Sévelin Demain*, et du projet *Migros Bergières* à Lausanne. Ceci en avançant la question de recherche suivante : Comment est utilisée une démarche participative en urbanisme par les différentes parties prenantes<sup>2</sup> ?

---

<sup>2</sup> Par parties prenantes, j'entends ici la Ville de Lausanne représentée par les organisateurs de démarches participatives (dans ce cas les acteurs du Service d'urbanisme et autres services impliqués) et les responsables politiques comme les conseillers municipaux en charge du développement urbain et de l'environnement. De l'autre, les participants (les acteurs concernés de près ou de loin par les projets et ayant souhaité s'impliquer dans la démarche participative).

## 2. LA PARTICIPATION

---

La participation en urbanisme est, selon Bridel (2002), « un processus politique par lequel les autorités compétentes mettent en discussion un programme, un plan ou un projet, dans une arène où tous les acteurs<sup>3</sup> présents sur le territoire concerné ont le droit de recevoir et de demander l'information pertinente, d'émettre des critiques et de faire des propositions » (Bridel, 2002 : 93). Ce processus prenant place avant la phase de *mise à l'enquête*.

Les démarches participatives sont des dispositifs inspirés de la démocratie directe. Afin de comprendre pourquoi elles interviennent dans les projets d'urbanisme et quels sont leurs enjeux, il conviendra en premier lieu de remonter au concept de *démocratie participative* pour saisir sa contribution dans le développement des démarches participatives. Ensuite, à travers un historique débutant dans les années soixante, je retracerai le parcours de ces démarches, notamment dans le domaine de l'urbanisme où la participation citoyenne est devenue de plus en plus fréquente, ainsi que le contexte qui a favorisé leur émergence. Enfin, une fois posé ce cadre de définition, j'établirai les principaux enjeux ayant trait aux questionnements sur les démarches participatives.

### 2.1 LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Qualifier la démocratie de *participative* serait un pléonasme selon Gaudin (2010) qui se demande si la démocratie n'est pas par définition « participative » ? En effet si la démocratie peut être conçue de plusieurs manières, il y a avant tout deux formes idéales-typiques de la démocratie : la démocratie représentative et la démocratie directe. Si la première est la plus répandue au sein des régimes politiques des Etats dits démocratiques, la seconde reste très marginale voire inexistante dans la plupart des pays. Les principales différences entre ces deux conceptions de la démocratie s'établissent en fonction de l'entité exerçant le pouvoir de décision politique. Si étymologiquement la démocratie signifie le pouvoir du peuple (*dêmos*, peuple, et *kratos*, pouvoir), dans la démocratie représentative le peuple élit des représentants qui défendront leurs intérêts à leur place, ces derniers étant légitimés ou rappelés à l'ordre lors

---

<sup>3</sup> « Tous les habitants, majeurs ou non, citoyens suisses ou étrangers, usagers domiciliés ou non. » (Bridel, 2002 : 93).

des phases électorales. Dans la démocratie directe, l'intermédiaire des représentants est supprimé et c'est le peuple qui exerce son pouvoir de décision *directement*, nécessitant une implication forte des citoyens dans les affaires publiques ainsi qu'une bonne connaissance de ces dernières.

Une autre distinction, sensible mais essentielle, consiste à différencier la démocratie délibérative de la démocratie participative. Si l'amalgame entre ces deux conceptions est promptement formulé dans le langage courant, il paraît opportun ici d'établir brièvement une définition de chacun de ces concepts. La démocratie délibérative est souvent mentionnée au sens habermassien<sup>4</sup>. Prenant ses racines dans l'Agora grecque, une place publique où se réunissait l'Assemblée des citoyens de Athènes (Ducomte, 2003 : 20), la démocratie délibérative postule la nécessité d'un espace public où l'expression des idées et des convictions pourront avoir lieu, dans le but que « tous les points de vue se confrontent » (Ducomte, 2003 : 21) et ainsi arriver à une délibération émergeant de « l'intérêt de tous ». Elle insiste sur la « mise en discussion publique des grands thèmes politiques et l'ouverture de cette discussion à de *simples citoyens* » (Bacqué et Sintomer, 2011 : 113). La démocratie participative quant à elle serait une forme d'exercice du pouvoir par les citoyens, qui pourraient prendre part à la décision politique. Elle met l'accent sur leur implication (Bacqué et Sintomer, 2011 : 113). La démocratie participative serait perçue comme un instrument en réponse à la « crise de la démocratie représentative » (Crettier et Rouyer, 2010 : 91) dont souffrent les systèmes politiques démocratiques et ceci dans un intérêt multiple : légitimer les grandes décisions, favoriser l'inclusion de tous en opposition à la privatisation de la parole par les élites, inclure une nouvelle expertise « de terrain », et former une classe de citoyens éclairés (Crettier et Rouyer, 2010). Les conceptions les plus vertueuses de la démocratie participative vont jusqu'à postuler que « plus les individus participent, plus ils en deviennent capables » (Pateman, 1970 : 43). Paradoxalement, les processus participatifs se déroulent majoritairement à une échelle locale alors que les problèmes politiques importants se joueraient au-delà de cette échelle locale (Girard, Talpin et Topçu, 2012 : 168). Dans son programme de législature (Annexe 2) la Ville de Lausanne admet en ce sens que c'est « souvent à l'échelle locale qu'émergent des réponses

---

<sup>4</sup> « Les citoyens [...] échangent et discutent rationnellement du contenu de leurs « intersubjectivités » afin de dégager une conviction partagée du bien commun » (Ducomte, 2003 : 13)

adaptées, au fait des réalités et proches du terrain ». Bien que la démocratie participative semble être plus efficace avec des groupes de taille restreinte, certains chercheurs comme Dryzek proposent des réflexions qui pourraient permettre l'application des processus participatifs ou délibératifs à l'échelle mondiale, notamment : une remise en question de l'opposition entre participation et représentation, l'inclusion de formes variées d'interactions ou encore des modes de communication appropriés à la grande échelle (Girard, Talpin et Topçu, 2012 : 168).

Si la démocratie participative a connu plusieurs essors, en particulier durant le 20<sup>e</sup> siècle, il semblerait que l'expérience des budgets participatifs, et notamment celui de Porto-Alegre à la fin des années 80, soit l'élément ayant donné une impulsion mondiale au concept de démocratie participative, faisant ainsi l'apologie du « se gouverner soi-même ». En effet ces réunions, ayant pour but de rassembler des citoyens qui décident de l'attribution de l'entièreté ou d'une partie des finances publiques selon les priorités, sont jusqu'à maintenant l'exemple le plus abouti de prise de décision directe et d'influence sur les affaires publiques par les citoyens eux-mêmes (Sintomer et al., 2012).

Le système suisse fonctionne selon un régime de démocratie semi-directe, contrairement à la France, d'où la majorité de la littérature est issue. Ainsi, là où en France l'avis citoyen est peu sollicité de par son système représentatif (et où l'intérêt de permettre l'expression de la population fait sens), en Suisse les citoyens bénéficient de droits leurs permettant de s'impliquer dans les affaires étatiques (Golay, 2012), droits qui agissent comme une épée de Damoclès sur les décisions. Bien que l'obligation d'informer la population et le droit à la consultation soient inscrits dans la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT)<sup>5</sup>, et servent de canaux d'expression pour la population, les porteurs de projets font des démarches participatives des événements à part entière. Ceci invite à se poser la question de comprendre pourquoi tant d'implication de la part des promoteurs d'un projet, qu'ils relèvent du domaine privé ou public.

---

<sup>5</sup> **Art. 4 Information et participation**

1 Les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans donc la présente loi prévoit l'établissement, sur les objectifs qu'ils visent et sur le déroulement de la procédure.

2 Elles veillent à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans.

3 Les plans prévus par la présente loi peuvent être consultés.

## 2.2 LES DÉMARCHES PARTICIPATIVES ENTRE VOLONTÉ D'OUVERTURE ET TECHNOCRATIE

Selon Merlin, la participation est une « action consistant à prendre part. Ce terme est surtout utilisé par la réflexion politique pour différencier, selon les régimes, les niveaux d'implication des citoyens dans la décision politique » (Merlin et Choay, 2015 : 531). Il s'agira ici de présenter l'évolution des démarches participatives depuis ce qui peut être considéré comme leurs prémices dans le domaine de l'urbain.

### *2.2.1 Evolution des démarches participatives en urbanisme*

Les réflexions actuelles touchant à la pertinence de la participation citoyenne en urbanisme ont émergé en parallèle de différents courants de pensées. Dans les années 1960, des revendications locales sont apparues, comme critique des modes de production de l'environnement bâti et en réponse à des inégalités spatiales dues au renouvellement urbain (Bacqué et Gauthier, 2011 ; Bacqué et Sintomer, 2011 ; Merlin et Choay, 2015 ; Zetlaoui-Léger, 2013). Suite à ces revendications, le courant postmoderne des années 1970 contredit l'idée que la science permettrait de guider l'action publique, remettant en question le rôle prépondérant des professionnels de la planification et les tendances technocratiques, et plaidant donc pour une « reconnaissance de la diversité et de la pluralité des acteurs » (Bacqué et Gauthier, 2011 : 44). Se pose alors la question de savoir pour qui l'urbaniste travaille ? Pour son employeur (une ville ou une collectivité locale), ou pour la communauté et l'intérêt général (Bacqué et Gauthier, 2011 : 43) ? En passant d'une logique de plan, à une logique de projet, l'objectif était de mieux gérer les ressources locales (connaissances, expériences de terrain, sociabilité, liens de solidarité). Ainsi, « le projet urbain est présenté comme un processus démocratique, concerté, ouvert et indéterminé, et est opposé au plan qui, lui, est dénoncé comme le vecteur d'une domination du savoir expert, de la technocratie et du capital ». (Pinson, 2005 : 205). Auparavant, les experts étaient les garants du bien commun par leur savoir. Dans le projet c'est le consensus qui est recherché par l'approbation du plus grand nombre à travers des « dispositifs d'échange et d'interaction » (Pinson, 2005 : 209).

Comme mentionné précédemment, un autre facteur ayant encouragé l'apparition de formes diverses et variées de participation citoyenne vers la fin des années 2000, est la notion de « développement durable ». Le développement durable cherche à concilier trois piliers



(l'écologie, l'économie et le social), dans le but de pallier les dégradations produites par la société, qui détériorerait les ressources naturelles (Blanc, 2009 : 241). Selon le paradigme durabiliste, l'intervention urbaine et la durabilité des villes seraient étroitement liées. C'est pourquoi, lors du sommet de la Terre à Rio en 1992, a été adopté le plan d'action « Agenda 21 ». Ratifié par quelques 183 Etats<sup>6</sup>, il vise à œuvrer en suivant la ligne de conduite suggérée par le développement durable pour « satisfaire les besoins fondamentaux, améliorer le niveau de vie pour tous, mieux protéger et mieux gérer les écosystèmes et assurer un avenir plus sûr et plus prospère »<sup>7</sup>. A l'échelle régionale, municipale ou du quartier, il se présente sous forme de programme locaux nommés « Agenda 21 locaux », visant à appliquer les principes du développement durable en matière d'aménagement local<sup>8</sup> (Felli, 2006 : 19).

Ainsi, le concept de durabilité permettrait de dépasser les intérêts particuliers dans le but d'entraîner une perspective plus globale (Bacqué et Gauthier, 2011 : 46), et dans une visée d'équité et de justice. Il ne s'agit plus de mobiliser les savoirs dans une conception instrumentale de l'espace mais d'avoir avec ce dernier un rapport plus sensible (Zetlaoui-Léger, 2013). Patrick Geddes<sup>9</sup>, qui serait considéré comme l'un des pères de l'urbanisme participatif, postulait que les communautés fonctionnaient mieux lorsqu'elles vivaient en harmonie avec leur environnement (Zetlaoui-Léger, 2013).

### *2.2.2 Les niveaux de participation*

L'histoire et les enjeux des démarches participatives en urbanisme ont été explorés par divers auteurs. Sherry Arnstein est une des figures de proue des premiers écrits au sujet de la

---

<sup>6</sup> Cours de *Développement Urbain Durable*, Antonio Da Cunha, 2015.

<sup>7</sup> Préambule Action 21, Nations Unies, Développement Durable, 1992.

<sup>8</sup> Ibid. chapitre 28.

<sup>9</sup> Biologiste britannique né dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle, Geddes défendait l'importance de dispositifs de coopération entre citoyens et spécialistes, en matière de développement des villes. Inspiré par des intellectuels du mouvement anarchiste, tels que Reclus ou Propoktin, il remettait en question la conception hiérarchique de la construction du savoir et la figure omnipotente de l'architecte-urbaniste, estimant que les citoyens pouvaient se former par eux-mêmes sur les questions techniques et ainsi intervenir sur ces dernières (Zetlaoui-Léger, 2013).

participation en urbanisme, avec son échelle de la participation citoyenne, *A ladder of citizen participation* (1969), qui établit 8 degrés de participation comme suit :

8	Contrôle citoyen	Pouvoir citoyen
7	Pouvoir délégué	
6	Partenariat	
5	Apaisement	« Tokenism » (Action symbolique)
4	Consultation	
3	Information	
2	Thérapie	Non participation
1	Manipulation	

Figure 1 : « Huit barreaux sur l'échelle de la participation citoyenne ». (Arnstein, 1979)

Selon Arnstein, les niveaux *Manipulation* (1) et *Thérapie* (2) ne sont pas là pour permettre aux citoyens de participer aux processus d'aménagement, mais pour permettre aux autorités « d'éduquer » les participants. Dans les niveaux *Information* (3), *Consultation* (4) et *Apaisement* (5), les citoyens peuvent écouter et faire entendre leur voix, mais sans garantie que leur avis soit pris en compte ou ait un impact sur la décision finale. Arnstein souligne ici un point clé de la participation à savoir, son degré d'influence. En effet Arnstein déplorait la

faible portée des dispositifs utilisés dans les années 1960 et souhaitait plus de partenariat, de délégation, de pouvoir et de contrôle par les citoyens (Bacqué et Gauthier, 2011 : 38). Blanc (2009) simplifie cette échelle (qui serait selon lui plus adaptée au contexte nord-américain) et définit trois niveaux : la consultation, la concertation et la codécision. La première, peut être une obligation légale comme c'est le cas en Suisse avec la LAT. Elle implique un partage de l'information des autorités vers le public et encourage également une remontée de l'information, du public vers les autorités. Selon Blanc (2009), la consultation peut-être une source de frustration chez les participants qui voudraient voir leur avis pris en compte, mais dont les autorités se réservent le choix final de la décision. La concertation invite les individus qui se sentent concernés par le projet à participer et à tenter de l'améliorer. La concertation irait au-delà de la consultation, du fait qu'elle n'ait pas de formalisation juridique. La codécision est plus rare, car elle implique un compromis plus important des autorités, qui s'engageraient à retirer un projet s'il ne recueillait pas une majorité d'avis favorables (Blanc, 2009 : 244). L'auteur précise qu'au-delà des degrés de participation, cette dernière peut prendre plusieurs formes : elle peut être « revendiquée » ou « octroyée » dans des logiques respectivement

*bottom-up* ou *top-down* (Blanc, 2009 : 243). On peut également participer de façon différente : participer à l'action, à son financement, ou à la décision (Blanc, 2009 : 243). Actuellement, pour beaucoup d'auteurs, la notion d'urbanisme participatif reste associée à une logique *bottom-up*, des luttes urbaines des années 60, rejetant toute forme de participation institutionnalisée, « qui ne s'apparenterait pas à un véritable partage, voire à une délégation de pouvoirs vis-à-vis des habitants » (Zetlaoui-Léger, 2013).

## 2.3 CIRCONSCRIPTIONS AUTOUR DES PROCESSUS PARTICIPATIFS

Si la participation apparaît aujourd'hui comme une nouvelle panacée (Merlin et Choay, 2015 : 531), elle soulève encore des interrogations, concernant d'une part la pertinence du savoir citoyen, et d'autre part son caractère dit démocratique. Afin de saisir les principaux enjeux ayant trait aux démarches participatives, je détaillerai ici les concepts de *profanes* et *savoirs d'usage*, ainsi que les principales critiques émises à l'encontre des processus participatifs.

### 2.3.1 *Profanes et savoirs d'usage*

L'expert, selon le sens étymologique, serait celui qui est rendu habile par l'expérience, en opposition au profane qui lui n'est pas initié à un art, une science ou une technique<sup>10</sup>. C'est par cette opposition que certains experts remettent en question le bien-fondé de la participation de profanes, et leur capacité à se prononcer sur des objets dont ils ne maîtrisent pas les connaissances techniques. Deux grandes visions classiques se sont opposées à ce sujet : celle de Schumpeter qui pense que « le citoyen typique, dès qu'il se mêle de politique, régresse à un niveau inférieur de rendement mental. [...] Il redevient un primitif. Sa pensée devient associative et affective » (Schumpeter, 1963 : 357) et celle de Dewey qui estime que « celui qui porte la chaussure sait mieux si elle blesse, et où elle blesse, même si le cordonnier compétent est le meilleur juge pour savoir comment remédier au défaut » (Dewey, 2003 : 197). Ainsi la pertinence du savoir profane est un sujet qui invite au débat.

Callon, Lascoumes et Barthe (2001) expliquent que les lieux où sont produits les connaissances n'en finissent pas de s'éloigner, sous forme d'une « course au confinement » (Callon,

---

<sup>10</sup> Cours *Professionnalisation de la participation et de l'expertise*, Yves Sintomer, 2015.

Lascoumes, et Barthe, 2014 : 73). Le cloisonnement de la science se serait établi à la fin du 18<sup>e</sup> et serait le résultat d'une « phobie des interférences » (Callon, Lascoumes, et Barthe, 2014 : 80). Les interférences venant des corps du public (mais aussi des chercheurs), perturbaient les instruments de mesure, et de ce fait les résultats des expériences. Les appareils ont donc commencé à être confinés dans des laboratoires, à l'image de la balance de Coulomb, qui était si sensible que la seule présence du public était susceptible de la déstabiliser. Les auteurs appellent ce moment *le régime de l'exactitude*. C'est ainsi que « la figure moderne de la recherche confinée, retirée, coupée de monde, et par conséquent précise et efficace, est née, en même temps qu'est expliquée et justifiée sa nécessité » (Callon, Lascoumes, et Barthe, 2014 : 81). Cependant, pour les auteurs, l'heure est venue de dépasser ce moment, car c'est ce confinement qui aurait engendré la multiplication des controverses socio-techniques. Ils postulent alors l'apologie des forums hybrides<sup>11</sup> et la nécessaire implication des profanes qui « peuvent et doivent intervenir dans le cours de la recherche scientifique, en mêlant leurs voix à celles de ceux que l'on nomme spécialistes » (Callon, Lascoumes, Barthe, 2014 : 117). Ceci dans le but d'aller à l'encontre de l'idée qu'il y a un fossé entre la pensée « savante » et « ordinaire », et que toute coopération est vouée à l'échec (Callon, Lascoumes, Barthe, 2014 : 117).

Héloïse Nez dans son livre *Urbanisme : la parole citoyenne* (2015) reprend la typologie des savoirs citoyens établie par Yves Sintomer dans son article *Du savoir d'usage au métier de citoyen* (2008), et crée une typologie des savoirs citoyens en urbanisme constituée de trois catégories : les savoirs d'usage (savoirs basés sur la pratique du territoire), les savoirs professionnels (fondés grâce à une expertise technique) et les savoirs militants (acquis grâce à l'appartenance à des réseaux d'acteurs, et la « maîtrise de savoirs et de savoir-faire politiques ») (Nez, 2015 : 52-53).

---

<sup>11</sup> Espaces de débat rassemblant des profanes, des experts et des politiques et mettant les différents acteurs au même niveau (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001).

Type de savoir Dimension	SAVOIRS D'USAGE	SAVOIRS PROFESSIONNELS	SAVOIRS MILITANTS
INDIVIDUELLE	Savoir d'usage individuel (sens commun)	Savoir professionnel diffus	Savoirs militants individuels
COLLECTIVE	Savoir d'usage collectif	Expertise technique collective	Savoir militant collectif

Figure 2 : Typologie initiale des savoirs citoyens (Nez, 2015).

Le *savoir d'usage* s'expliquerait par la notion de proximité (c'est le plus utilisé dans les démarches participatives en urbanisme), soit que « les usagers connaissent mieux que quiconque leurs intérêts » (Nez, 2015 : 49) et « perçoivent ainsi des dimensions que le technicien ne peut saisir » (Nez, 2015 : 54). Ce qui par conséquent, légitimerait leur intégration dans les processus de décision en aménagement du territoire et pouvant servir à former une contre-expertise (Nez, 2015 : 60).

Si un *savoir d'usage* peut être attribué aux habitants, Zetlaoui-Léger (2013) explique qu'il est malgré tout difficile de les inclure dans les projets d'urbanisme. Le champ urbanistique serait resté empreint d'un côté architectural, où l'émission d'un jugement est réservée aux pairs (à travers les palmarès, prix et revues d'architecture) et où l'avis du public est peu prise en compte (Zetlaoui-Léger, 2013). Il y a ainsi une « importante division technique du travail » et des « règles de concurrence entre les professionnels », ce qui au final laisse relativement peu de place pour les non-professionnels (Zetlaoui-Léger, 2013).

De même, lorsque la place est accordée à l'expression citoyenne celle-ci n'est pas claire : on leur demande de s'exprimer, mais « pas trop fort ». On leur demande d'être des « citoyens ordinaires », mais on attend d'eux qu'ils soient suffisamment informés. On leur demande de s'investir, mais on fait abstraction de leurs intérêts particuliers. Les acteurs de l'aménagement urbain veulent intégrer un principe de concertation, mais n'acceptent pas la critique (Foucault, Lasida et Pinheiro-Croisel, 2012 : 4). De ce fait, une partie des techniciens ou des politiques émettraient quelques réserves à inclure des « citoyens ordinaires » dans la construction des décisions, car la participation serait vue comme une perte de pouvoir et d'autorité par les spécialistes (Zetlaoui-Léger, 2013).

Quand bien même les professionnels acceptent de s'investir dans des processus participatifs, ils se retrouvent souvent désabusés face au problème de l'absentéisme (Blanc, 2009 : 242). Ils se rendent compte qu'il est difficile de réunir les habitants (les horaires ne conviennent pas à tout le monde, les intérêts sont divergents, ils ne sont pas informés sur le projet, ...), mais également que ces derniers ne peuvent prendre une décision qu'une fois formés (impliquant une connaissance des enjeux du projet), et que le fantasme du *consensus général* est finalement remplacé par le *consensus supposé*, qui part du principe que « le silence vaut approbation » (Blanc, 2009 : 242). Cette réalité, loin de l'idéal démocratique du citoyen avide de participation, n'encourage pas les professionnels et autorités déjà réticents par le fait qu'on remette en cause leur capacité à prendre des décisions pour tous (Blanc, 2009 : 242).

### 2.3.2 Des processus pas si démocratiques ?

Une fois dépassée l'opposition apparente entre les partisans et les opposants aux démarches participatives ; il apparaît en filigrane, deux visions qui s'affrontent : d'un côté une vision enchantée des idéalistes, qui saluent une démocratisation dans le politique et les pratiques urbanistiques (Bacqué et Gauthier, 2011 : 56), et d'un autre côté des réserves sont émises par les tenants de la démocratie directe, qui voient les processus participatifs comme un instrument non pas démocratique, mais de domination (la décision finale reviendrait *in fine* aux professionnels). Si la participation se construit en complément du gouvernement représentatif, pour Felli (2006), elle serait tout autant en opposition avec l'idée de démocratie directe. Ceci s'explique par le fait que dans la démocratie directe, les individus prenant eux-mêmes les décisions, endossent une responsabilité directe et subissent les conséquences de leurs choix. Dans la démocratie représentative, la responsabilité imputée aux gouvernants est une contrepartie de la délégation de pouvoir dont ils bénéficient. De ce fait, la démocratie participative établirait une incohérence en tentant de faire coexister la démocratie représentative et la démocratie directe (Felli, 2006 : 22).

Pour certains auteurs, les dispositifs participatifs seraient utilisés par les pouvoirs publics dans le but de faire accepter des objets qu'ils auraient préalablement établis, et ce en prétendant ouvrir des débats qui sont en réalité a priori déterminés. Le terme de démarche *alibi* et d'*acceptabilité sociale* est souvent évoqué dans ces cas-là. Selon Zetlaoui-Léger, en France dès les années 90, les maîtres d'ouvrage ont mis en avant le fait d'utiliser la concertation dans leurs

projets. Or, selon l'auteur, les objets soumis à discussion sont plutôt des objets assez secondaires par rapport aux enjeux principaux des projets, et les dispositifs sont rarement prévus en amont, c'est-à-dire « quand l'univers des possibles est encore très ouvert » (Zetlaoui-Léger, 2013). Les maîtres d'ouvrage justifient ceci par une crainte de ne pouvoir satisfaire les demandes pour cause de faisabilité technique ou financière (Zetlaoui-Léger, 2013). Cette dimension instrumentale sera reprise dans la problématique.

Les critiques ayant tendance à voir la participation comme instrument s'interrogent sur divers aspects plutôt sociaux comme la représentation des groupes marginalisés (ce sont souvent les parties prenantes qui sont invitées à participer), les effets de ces démarches qui seraient finalement modestes et dont le discours servirait à faire reposer la responsabilité des difficultés sur les individus (Bacqué et Gauthier, 2011 : 52-56), ainsi que l'institutionnalisation des mouvements sociaux.

La stigmatisation des réactions NIMBY (Not In My Back Yard)<sup>12</sup> peut être un exemple de la façon dont sont traités les intérêts divergents. L'acronyme NIMBY est parfois évoqué pour qualifier un mouvement de contestation citoyen contre un projet territorial (nouveau quartier, éoliennes, tracé de TGV). Ces mouvements ont une connotation négative car ils renverraient à l'idée que des groupes se mobilisent contre des projets afin de protéger leur environnement de « proximité », et donc leurs intérêts particuliers (Ollitrault, 2011). Les acteurs de ces mouvements qualifiés parfois de syndromes, se référant par analogie médicale à un état pathologique, sont considérés comme des « passéistes » et des « égoïstes » (Blatrix, 2002 : 93), victimes d'une réaction émotionnelle et incapables de prendre en compte « l'intérêt général » (intérêt général défini par les autorités publiques) (Ollitrault, 2011).

Ceci conduirait les *nimbystes* à construire un intérêt général alternatif, qui pourrait contredire celui établi par les pouvoirs publics, en tentant de dépasser l'échelle locale afin de légitimer leurs revendications (Ollitrault, 2011 : 349). Les critiques reprochent aux dispositifs participatifs institutionnalisés de délégitimer et de stigmatiser les mouvements contestataires en prétextant « qu'un débat public a déjà eu lieu, au cours duquel les citoyens auraient pu exprimer leurs éventuelles objections » (Blatrix, 2002 : 93). Cependant Blatrix (2002) observe que si les processus participatifs constituent un cadre contraignant pour les opposants, ces derniers sont

---

<sup>12</sup> Littéralement « Pas dans mon arrière-cour ».

capables de mobiliser des ressources afin de surmonter ces difficultés. Par exemple ils peuvent « s'approprier les procédures, [...] s'en servir pour les dénoncer publiquement, [...] les détourner de leurs fonctions premières ou [...] s'en détourner quand elles leur paraissent par trop orientées. » (Blatrix, 2002 : 101).

Ces réflexions posent plusieurs questions concernant l'évaluation de la participation, à savoir si elle contribue réellement à la production de meilleurs projets, et si elle participe au processus d'*empowerment*<sup>13</sup> ou sert plutôt de tentative de « mise en ordre par la gestion de la paix sociale » (Bacqué et Gauthier, 2011 : 56).

Ainsi, la démocratie participative dans ses fondements viserait une plus grande implication des citoyens dans les affaires publiques. Les processus participatifs en urbanisme ont connu un essor depuis les années soixante suite à la convergence de différents facteurs comme les luttes habitantes, la remise en question du rôle prépondérant des professionnels et l'émergence du paradigme durabiliste. Cependant, différents enjeux se posent face à l'émergence de cette pratique concernant notamment les niveaux de participation, la pertinence d'un *savoir d'usage* attribué aux « profanes », ou le caractère démocratique des démarches participatives. C'est dans la continuité de ce dernier point que débutera ma problématique.

---

<sup>13</sup> L'*empowerment* n'a pas de traduction littérale en français. Il traduit cependant le concept de « prendre le pouvoir ». C'est-à-dire que les groupes « dominés » deviennent « maîtres de leur destin ». Selon les différents modèles d'*empowerment* ses équivalences peuvent être l'émancipation, l'accès aux opportunités, le libre choix. (Cours Yves Sintomer, Professionnalisation de la participation et de l'expertise, 2015).



### 3. PROBLÉMATIQUE

---

Comme vu précédemment, on peut constater dans le domaine de l'urbanisme, une diversité de la littérature ayant trait aux grands thèmes de la participation tels la légitimité, les enjeux ou les limites. Néanmoins, il semblerait que peu de travaux s'attardent sur les acteurs qui constituent ce processus, que ce soit les participants ou les organisateurs, et sur les questions liées à la motivation de leur engagement.

Dans ce travail, je souhaiterais pallier ce manque. Mon but ici sera donc de comprendre les modalités d'implantation d'une telle démarche, en mettant en perspective les attentes des instances étatiques et celles des participants.

Par ailleurs, dans ce travail j'aborderai les dispositifs participatifs dépassant ce qui est préconisé par l'article 4 de la LAT<sup>14</sup> (qui prévoit l'information et la participation de la population dans l'établissement des plans, ainsi que le droit de consulter ces derniers) et découlant donc d'une réelle volonté des autorités à intégrer différents acteurs dans l'élaboration du projet (par exemple en organisant des réunions ou des groupes de travail), plutôt que d'une obligation légale d'information et de participation (la concertation plutôt que la consultation selon Blanc (2009)).

#### 3.1 CADRE THÉORIQUE

En vue d'aller plus loin que le clivage ambivalent concernant la démocratie participative, j'ai choisi de m'interroger sur le but de ces démarches mises en place par les promoteurs d'un projet, et les attentes qu'en ont chacune des parties prenantes, notamment par rapport à l'implication de leur interlocuteur, en distinguant ici les organisateurs de la démarche participative et les participants. Dans le cas des projets de Sévelin et des Bergières, il s'agira d'éclaircir les motivations du Service d'urbanisme à organiser des séances de groupe de suivi (GS), et celles des différents participants à y investir leur temps. Pour cela je souhaiterais exposer dans cette partie les théories qui guideront ces deux axes, puis mes questions de recherche, et mes hypothèses.

---

<sup>14</sup> Cf. 2.1 La démocratie participative, note de bas de page 5.

### *3.1.1. La participation contre la démocratie ?*

Des théories critiques ont émergé concernant le caractère a priori démocratique de la participation. En effet, plusieurs auteurs ont étudié des aspects qui viennent briser l'utopie d'une démocratie directe retrouvée et d'un pouvoir de décision entier donné aux citoyens. Dans cette partie j'aborderai les différentes théories qui expliquent quel peut être l'intérêt, pour les autorités publiques, de réaliser des démarches participatives, et conséquemment, en quoi la participation peut aller, malgré elle, à l'encontre de la démocratie.

#### **La participation vertueuse**

Selon le rapport annuel du Grand Lyon (2005) cité par Toussaint (2009), la concertation semblerait être un remède miracle où tout le monde y trouve son compte, « une aide à la décision pour les élus, une aide à la conception pour les équipes techniques, une aide à l'appropriation pour les habitants » (Toussaint, 2009 : 239).

La participation sous l'angle de la psychologie, serait vue comme un apprentissage. Elle permettrait à un groupe composé d'individus présentant des valeurs et intérêts divergents de se confronter à un problème et d'y trouver ensemble une solution (Kravagna, Reuchamps et Delberghe, 2013 : 26). Cette fonction d'énonciation de divers intérêts se retrouve également chez Lawrence (2003) qui postule que le principal atout des DP serait de « faciliter la formulation et l'évaluation de diverses options selon les points de vue » (Lawrence, 2003 : 332) mais permettrait également de compléter le travail du professionnel par l'apport personnel du citoyen.

Pour Blondiaux et Sintomer (2002), la participation serait même un impératif. Reuchamps et Caluwaerts (2013) expliquent que c'est parce que le contexte a changé sur quatre dimensions que la participation est devenue un impératif. Les technologies de l'information et de la communication ont rendu les informations plus accessibles aux citoyens qui peuvent désormais entrer en contact avec les décideurs politiques. Grâce à ces informations, les citoyens redoutent moins de se confronter au politique lorsqu'ils sont touchés par ses décisions. La défiance envers les autorités scientifiques et politiques a augmenté. Finalement, une désagrégation du pouvoir politique, due aux contraintes pesant sur les pouvoirs de décision

(marchés, agences, multinationales) et menant à une « crise de la représentation » (Reuchamps et Caluwaerts, 2013 : 10). Les auteurs citent également Amartya Sen (2000), pour qui la participation aurait une valeur intrinsèque en ce qu'elle permet l'exercice effectif de la raison publique, mais aussi une valeur instrumentale permettant aux acteurs de faire valoir leurs points de vue. Enfin elle aurait surtout une valeur constructive en ce qu'elle permet de prendre part à l'élaboration de la société (Reuchamps et Caluwaerts, 2013 : 13).

L'atout principal de la participation serait donc de confronter des points de vue, dans le but d'une meilleure prise en compte de la diversité des intérêts, mais favoriserait également la prise en compte des différents aspects économiques et sociaux de la société, ainsi que la compréhension du public. Finalement la participation permettrait de mieux appréhender et résoudre les oppositions ayant tendance à ralentir les projets d'aménagement (Lawrence, 2003 : 333).

### **La participation comme instrument**

Au-delà des atouts vertueux, les démarches participatives peuvent être considérées d'un point de vue instrumental. Un instrument en politique publique est un dispositif pouvant être technique ou social, qui régit les rapports entre les autorités et le public en fonction des valeurs et de l'image qu'il véhicule (Lascoumes et Le Galès, 2014). Le but d'étudier les processus participatifs comme instruments permet d'envisager les effets produits par de tels dispositifs (Lascoumes et Le Galès, 2014).

Pour Pinson (2005), les politiques publiques fonctionneraient comme des instruments. Elles masquent des logiques derrière des noms et des manières de faire. Par exemple en cachant « l'inertie des dispositifs d'action publique derrière le clinquant des nouveaux labels ou [...] des transformations plus profondes relatives aux objectifs mêmes des politiques publiques » (Pinson, 2005 : 199). Ainsi Pinson perçoit le projet urbain<sup>15</sup> comme étant un instrument qui permettrait d'affirmer et de pérenniser une intention politique, de faire s'exprimer un acteur collectif, de construire des réseaux d'acteurs, et d'imaginer des finalités souples et négociables qui peuvent faire l'objet de révisions.

---

<sup>15</sup> Cf. 2.2.1

Pour Pinson, le projet transformerait l'action publique urbaine : l'autorité politique se minimise, se fait discrète, et laisse de la place aux autres acteurs pour qu'ils n'aient pas l'impression de se faire imposer une volonté. L'indétermination du projet lui permet d'être plus en phase avec les éléments de son contexte, moins déterminé dans ses *outputs*, d'entretenir un système d'action ouvert, et de créer des situations d'échanges ce qui *in fine* le rendrait meilleur, « meilleur aussi car mieux approprié par les différents acteurs qui se sentent reconnus par ce qui a été mis de leur compétence dans la fabrication de l'objet résultant » (Pinson, 2005 : 222). La question que Pinson pose dans son développement sur le projet comme instrument est de savoir si le projet est un moyen d'asseoir la volonté de l'Etat ou au contraire, un symbole de la redéfinition des rapports Etat-société. En effet, pour l'auteur, le projet fait partie d'une catégorie d'instruments qui participent à la « transformation *en douceur* de l'Etat sous l'influence des idées néo-libérales » (Pinson, 2005 : 225) mais il est aussi une nouvelle manière de générer des normes et des identités partagées. Le recours au projet résulterait ainsi de difficultés expérimentées dans la conduite des politiques urbaines et pas seulement de la ruse de la raison néo-libérale (Pinson, 2005).

Sous l'angle des politiques publiques, Lascoumes et Le Galès (2005) affirment que l'outil projet, avec son corollaire la participation, est un instrument pour asseoir la domination de l'Etat. Selon eux, cette nouvelle catégorie d'instruments *informatifs et communicationnels* basés sur la communication et la concertation ont pour but de révolutionner les fondements de la légitimité. En conséquence, « le choix d'un instrument par des représentants de l'Etat produit sur le moyen terme des effets structurants et contraignants qui réaffirment la capacité de l'Etat à imposer les règles du jeu de la négociation salariale ou d'imposer les catégories qui vont structurer la politique publique comme dans le cas de la politique de la ville » (Lascoumes et Le Galès, 2005 : 368).

Pour Godbout également, la participation sert surtout à légitimer le pouvoir en place bien qu'elle introduise une idée intéressante de ce qui peut être fait en matière de transformation de la société (Godbout, 2014 : 167).

Dans la même veine, Sandrine Rui (2013) dans une perspective foucauldienne et instrumentaliste de la participation, utilise le concept de *gouvernementalité*<sup>16</sup> pour l'étude des dispositifs participatifs. Elle dénonce l'usage de la participation comme étant un moyen pour l'Etat de discipliner ses citoyens : « L'Etat ne demande rien d'autre à l'individu que de vivre, travailler, produire, consommer et mourir. Désormais, il conviendrait d'ajouter aux injonctions du bio-pouvoir : participer » (Rui, 2013 : 68). Elle s'appuie également sur la thèse de Guillaume Gourgues pour qui la participation, *distribue la parole et le regard* (en analogie au panoptique<sup>17</sup> de Foucault qui distribue la lumière), et dont le but est finalement de « transformer des corps sociaux en corps civiques, soit faire advenir des citoyens conformes, « raisonnables et normaux », en regard des prescriptions discursives » (Rui, 2013 : 72).

Ces analyses différentes, considèrent l'effet conscient et motivé d'une domination de l'Etat sur les pratiques et l'instrumentalisation des politiques publiques.

### **La participation institutionnalisée**

Bacqué et Sintomer (2010), notent que si dans les années 60 et 70 la démocratie participative s'inscrivait plutôt dans une logique contestataire et revendicative, aujourd'hui, elle aurait plutôt tendance à s'institutionnaliser. Une institution selon Alcaud (2010) contribue à « établir un « ordre politique » en imposant un cadre légitime censé ordonner les interactions au sein de la société » (Alcaud, 2010 : 203), ceci ayant pour effet l'intériorisation de normes de conduite.

Dans son livre *La participation contre la démocratie* (2014), Jacques T. Godbout, se demande si les mécanismes participatifs sont vraiment au service des usagers. Pour lui, la participation est le rôle qu'un individu est amené à remplir au sein d'une organisation par son statut d'utilisateur,

---

<sup>16</sup> « Il désigne un mode d'exercice spécifique du pouvoir : s'écartant des conceptions appropriatives, contraignantes, voire répressives du pouvoir, ce dernier est désormais compris comme relationnel et productif. » (Rui, 2013 : 67-68).

<sup>17</sup> Le panoptique chez Foucault est un mode de domination inspiré de la structure du panoptique de Bentham une structure permettant d'exercer une surveillance et une domination sans être vu, mais par le simple fait que les *surveillés* se savent effectivement surveillés à n'importe quel moment (Cours *Concept et Théories B*, Printemps 2012).

de client, de bénéficiaire, et par le fait qu'il est touché par les décisions prises par l'organisation (Godbout, 2014 : 33). La fonction des processus participatifs ne serait pas de donner plus de pouvoir à l'utilisateur, mais de « mettre en place des mécanismes d'insertion des professionnels dans un territoire dont ils sont coupés » (Godbout, 2014 : 141). Elle ne serait pas une demande venant des participants, mais une « offre » de l'organisation, pour servir ses besoins et « diminuer la distance entre elle et sa clientèle » (Godbout, 2014 : 173). Une analogie est possible entre les politiques publiques et le monde de l'art. En effet, les artistes le faisaient déjà avec les spectateurs (sous forme de *happening*<sup>18</sup>) dans le but d'augmenter l'intérêt pour l'œuvre (Godbout, 2014 : 172).

La participation ne serait pas non plus un « cadeau », dans le sens où ce qui est demandé, est une mobilisation en faveur des organisateurs. Ce sont donc eux les réels bénéficiaires de ce « cadeau », car ils offrent peu aux participants (une éventuelle influence sur le projet), alors qu'ils obtiennent des informations de leur part et se réservent le dernier mot (Godbout, 2014 : 173).

Enfin la participation rechercherait un mode consensuel et se substituerait ainsi au mode oppositionnel, mode qui peut apparaître en aval d'un processus participatif si les participants ne sont pas satisfaits. L'auteur postule donc que la participation serait la relation privilégiée des organisateurs, alors que celle des participants est la contestation ou l'opposition (Godbout, 2014 : 173). L'utilisation de démarches participatives comme moyen de relation avec les citoyens ou habitants, permettrait aux autorités politiques de canaliser les revendications non contenues des participants et ainsi diminuer le risque de conflits. Cette recherche de consensus se retrouve chez Cuny (2010), mais également chez Pinson (2004) qui reproche au projet d'être régi par une idéologie qui cherche dans le consensus une légitimité des décisions et une validité. Il aurait tendance à produire des choix autour desquels tout le monde s'accorde, et par conséquent, d'éviter les situations conflictuelles. Ces situations conflictuelles portant souvent sur les éléments les plus cruciaux, et défendues par une minorité (Pinson, 2005 : 227).

Pour Felli, c'est le développement durable qui, en voulant rendre durable l'économie et la société, a remis les processus participatifs au cœur de ses principes, dans le but d'une meilleure

---

<sup>18</sup> Performance

circulation de l'information. Il s'agirait de « l'adaptation du principe de mise à l'enquête au goût du développement durable » (Felli, 2006 : 19). D'une part, en vue d'améliorer la remontée de l'information vers le pouvoir central (*bottom up*), et de l'autre pour mieux faire accepter et appliquer des projets (*top down*) (Felli, 2006 : 18).

Un des principaux travers de la participation serait qu'elle séparerait l'espace du débat de celui de la décision (qui coïncident pourtant dans les modèles représentatifs et directs). Ceci en instaurant un espace de discussion ouvert à tous, mais où la garantie de prise en compte de ce qui a été dit n'est pas assurée, et un espace où la décision finale sera prise par les gouvernants. Les autorités publiques bénéficieraient donc d'un double pouvoir qui leur permettrait de se réserver le choix de la décision finale, et en même temps de se déresponsabiliser des conséquences d'une décision en renvoyant celles-ci sur les citoyens y ayant pris part (Felli, 2006).

Godbout voit également dans l'institutionnalisation de la participation un moyen d'éviter que les revendications se fassent à travers d'autres canaux, ainsi il s'agirait d'assimiler les revendications pour pouvoir les maîtriser (Godbout, 2014 : 59). Les revendications émergeant hors des processus participatifs sont ainsi délégitimées (Blatrix, 2002).

Un autre aspect mis en lumière par Felli est « l'indétermination a priori du débat »<sup>19</sup> qui est censée être le point fondamental de la démocratie. Cependant les processus participatifs se jouent la plupart du temps sur des objets déterminés au préalable. En effet, l'ouverture du débat, la création d'une démarche participative et la décision finale restent du ressort des gouvernants. Finalement, il y a peu de cas où les citoyens font émerger le débat sur un problème particulier, la mise à l'agenda du problème public dépendant des gouvernants. En ce sens, pour Felli, la participation ne sera jamais autre chose qu'information et consensus si entendue au sens du développement durable c'est-à-dire comme une « organisation par l'Etat d'une modalité particulière de consultation des citoyens. Il n'est pas question de démocratie comme partage égalitaire du pouvoir » (Felli, 2006 : 23).

---

<sup>19</sup> Que l'objet du débat ne soit pas déterminé en amont.

Felli (2006) et Toussaint (2009) estiment cependant, au contraire de Godbout (2014), Pinson (2005) et Rui (2013), que les pratiques participatives ne sont pas utilisées consciemment dans le but de renforcer le pouvoir en place. Autrement dit ce résultat est involontaire.

Ici l'institutionnalisation de la participation engendre plusieurs corollaires. L'illusion de l'offre donnerait l'impression que les participants reçoivent un cadeau (le droit de donner leur avis) alors qu'ils aident les autorités en leur fournissant des informations. La recherche du consensus éviterait les situations conflictuelles et en conséquence maintiendrait le débat sur des aspects secondaires. Le débat quant à lui serait prédéterminé et séparé de la décision, ce qui va à l'encontre des principes de la démocratie. L'assimilation des revendications éviterait que celles-ci émergent d'une façon qui ne soit pas contrôlée par l'Etat (oppositions), et délégitimerait les revendications émergeant hors des dispositifs participatifs.

### *3.1.2 Une approche compréhensive de l'engagement*

L'engagement représente ici le fait de s'investir dans un processus participatif, et peut aussi être vu comme un instrument d'expression pour les citoyens. L'engagement peut être étudié à travers les motivations (l'intérêt général ou particulier), ses mécanismes mais aussi ses effets (la création d'une emprise sur les termes du débat) (Luneau, 2013).

Le but dans ce travail étant de comprendre les motivations des acteurs impliqués, j'ai choisi de m'intéresser également aux motifs qui animent des citoyens, habitants, ou usagers, sans connaissance a priori des règles et techniques urbanistiques, à venir prendre part à des réunions ponctuelles organisées dans mes cas d'études par le Service d'urbanisme de la Ville de Lausanne. Le but est d'adopter une approche compréhensive de leur participation, dans la mesure où malgré l'engouement pour les démarches participatives ces dernières années, peu d'études actuellement s'intéressent à l'implication des participants, comme si s'impliquer, s'engager, allait de soi. Pour ce faire il m'a fallu me tourner en premier lieu, vers les théories de l'engagement individuel.



## Les caractéristiques à l'échelle individuelle

Les théories sur l'engagement individuel mettent en avant le rôle de l'environnement social de l'individu comme justification et origine de son engagement, ainsi que la maximisation des intérêts, comme motivation de l'action.

Pour Bourdieu (1994) par exemple, il n'y a, a priori, pas de conduites complètement désintéressées, ainsi « toutes les actions désintéressées cacheront des intentions de maximiser une forme quelconque de profit » (Bourdieu, 1994 : 161). On apprend à être désintéressé d'une chose ou d'une autre par son univers social. En conséquence, l'intérêt, même s'il peut sembler être inexistant, sera toujours masqué, de façon subtile, grâce à des pratiques intégrées. Bourdieu estime que si toutefois on pouvait émettre l'existence du désintéressement, cela ne pourrait être que par la concordance de pratiques intégrées prédisposées au désintéressement, et un environnement dans lequel le désintéressement est mis en valeur. Donc finalement, il y a toujours un intérêt (Bourdieu, 1994).

Florence Passy (1998) s'intéresse à l'engagement individuel vu à travers le prisme du contexte socioculturel, qui pour elle est le premier déclencheur. L'individu ne serait pas naturellement tourné vers l'action collective, c'est le contexte socioculturel de l'acteur qui le conduirait à s'engager au sein d'un mouvement social. La socialisation d'un individu va faire qu'en réaction à un évènement, il aura un stock d'actions qu'il peut effectuer, en fonction des causes qu'il aura attribuées à cet évènement et à la façon dont il souhaite y répondre. Si l'on prend les choix politiques par exemple, les déterminants socioculturels joueraient un rôle dans l'élection des choix et dans la décision de prendre part ou non à l'action, de manière conventionnelle ou non (Passy, 1998). Le contexte relationnel et social joue également un rôle, en apportant des ressources matérielles et humaines. De ce fait, « les individus en contact avec une personne déjà mobilisée ont une plus forte disposition à prendre part à l'action collective » (Passy, 1998 : 66).

Si ces deux contextes, d'une conduite intéressée et de l'environnement socioculturel, fixent les préconditions de l'action, ils ne parviennent cependant pas à expliquer à eux seuls cette dernière. Ainsi Passy se détourne des théories du choix rationnel<sup>20</sup> (qui expliquent

---

<sup>20</sup> Les théories du choix rationnel établissent six postulats expliquant le comportement d'acteurs : le postulat de l'individualisme (tout phénomène social résulte d'actions, de croyances ou d'attitudes individuelles), le postulat

habituellement l'action individuelle) en supposant que le calcul se fait aussi à un niveau collectif, que l'établissement des préférences se fait de manière subjective, et que l'évaluation n'est pas libre de toute contrainte (elle n'est pas la même selon les contextes ni pour tous les acteurs). Il y aurait quatre paramètres influant dans le processus de l'engagement individuel : avoir l'impression que son action sera efficace ; en fonction de la capacité d'action des autorités politiques (plus les autorités sont délégitimées, plus les individus trouveront un sens dans leur engagement) ; selon le temps que l'individu peut consacrer à l'engagement ; et enfin en fonction du risque pris par l'individu pour s'engager dans l'action (les risques ayant un rôle inhibiteur, comme la répression par exemple) (Passy, 1998 : 70). Le modèle établi ici par Passy présente une conception dynamique de l'engagement, qui n'est ni stable, ni linéaire, mais qui subit des réajustements (Passy, 1998 : 80). Par ailleurs, ce modèle propose surtout de dépasser les théories universalistes en insistant sur une compréhension contextualisée de l'engagement individuel.

### **Pourquoi participer ?**

Mazeaud et Talpin (2010) constatent ces dernières années un engouement pour les démarches participatives. Si les profils<sup>21</sup> de ceux qui participent ont certes été plus appréhendés par les chercheurs, les motivations et les conditions de cet engagement restent peu explorées dans le domaine de la participation (Mazeaud et Talpin, 2010 : 358). Par conséquent, il n'est pas évident de comprendre pourquoi les participants prennent part ou non à une démarche participative et pourquoi ils en sortent souvent déçus (Mazeaud et Talpin, 2010 : 358). Les auteurs choisissent d'étudier l'engagement dans les budgets participatifs (BP) municipaux en comparant trois<sup>22</sup>. Ils établissent ainsi le graphique ci-après (*Figure 3*), représentant les

---

de la compréhension (les actions, croyances et attitudes ont un sens, il est possible de les comprendre), le postulat de la rationalité (l'individu est un être rationnel, le sens qu'il donne à ses actions réside dans les raisons qu'il a de les adopter), le postulat conséquentialiste (le sens de l'action réside dans ses conséquences), le postulat de l'égoïsme (les seules actions qui intéressent l'acteur sont celles qui le concernent personnellement) et le postulat du calcul coût-bénéfice (CCB) (l'acteur agit en ayant effectué un CCB) (Boudon, 2004 : 281)

<sup>21</sup> Les individus avec un niveau d'instruction plus élevé, de classe sociale supérieure, de sexe masculin, et de classe d'âge intermédiaire (35-60 ans) seraient plus enclins à participer politiquement (Gaxie, 1978).

<sup>22</sup> Les BP de Morsang-sur-Orge (banlieue parisienne), de Séville, et du 11<sup>e</sup> arrondissement de Rome.

différentes formes d'engagement au sein de budgets participatifs selon que les individus soient participants réguliers, intermittents ou ne participent pas. Les participants réguliers sont présentés comme les « bons citoyens », ils sont bien intégrés, s'expriment régulièrement et ont de l'influence sur le groupe. Les intermittents constituent le gros du groupe, ils n'assistent qu'à quelques réunions par année, leur influence sur les décisions du groupe est limitée. Les non-participants quant à eux représenteraient 85 à 90% de la population et constitueraient le public latent (Mazeaud et Talpin, 2010 : 361-362).

Les auteurs identifient ainsi quatre motivations principales à l'engagement d'acteurs dans des processus participatifs : le devoir civique (faire don de son temps pour le bien commun, malgré le coût que cela peut engendrer), la volonté de promouvoir son intérêt personnel (régler des problèmes liés à la vie quotidienne), la recherche de sociabilité (se créer un capital social), et enfin l'enrichissement cognitif (qui traduirait un engagement par curiosité, volonté d'apprentissage ou encore de partage de ses compétences ou connaissances) (Mazeaud et Talpin, 2010).

Graphique 1 : La diversité des formes d'engagement au sein de budgets participatifs

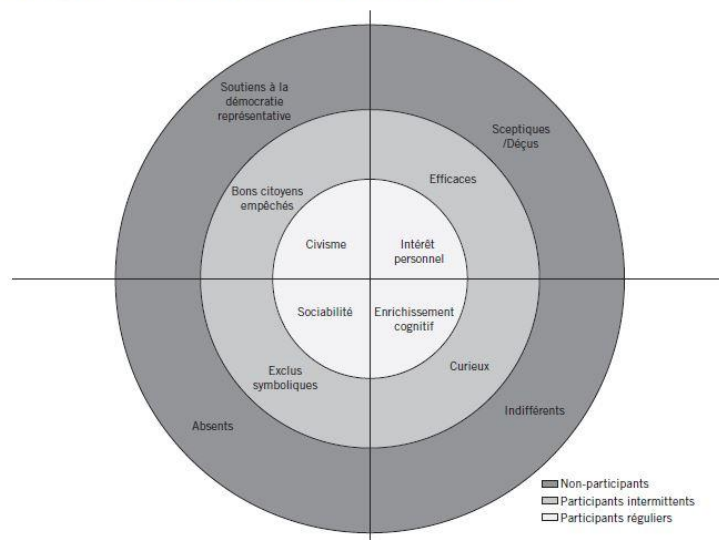


Figure 3 : La diversité des formes d'engagement au sein de budgets participatifs (Mazeaud et Talpin, 2010 : 362)

### L'intérêt commun ou comment être un bon participant

Les auteurs ayant étudié les individus s'engageant dans des processus participatifs, observent un certain nombre de règles implicites qui se mettent en place et que les participants doivent intégrer pour être de « bons participants ».

Talpin (2006) s'appuie sur le paradigme dominant des théories de la démocratie<sup>23</sup> qui affirme que « la délibération aurait pour vertu de transformer les individus, d'orienter leurs préférences et leurs intérêts, voire leur identité, vers le bien commun » (Talpin, 2006 : 15). Ceci dans l'idée d'une *école de la citoyenneté* où la participation politique, à travers la délibération publique aurait le pouvoir de transformer les citoyens (Talpin, 2006 : 15). En raison de quoi, la participation et l'engagement civique, formeraient et encourageraient l'individu à être un « bon citoyen ».

Plusieurs critères définissent ici le « bon citoyen » ou dans notre cas, le « bon participant ». Lors de son étude sur les budgets participatifs de Morsang-sur-Orge et de Rome, l'auteur a pu observer que la régularité engendre la légitimité. Ainsi les *bons* sont ceux qui viennent régulièrement. À l'inverse, les irréguliers, qui généralement, maîtrisent également moins bien « la grammaire », ont plus de peine à s'intégrer (Talpin, 2006 : 24). Selon Talpin, les changements les plus remarquables, s'opèrent sur les individus peu politisés à la base, qui se mobilisent en premier lieu pour résoudre des problèmes personnels, et vont, au fur et à mesure qu'ils s'investissent dans le processus, se transformer en « bons citoyens » (Talpin, 2006 : 30). En effet, progressivement, ces individus vont incorporer les règles grammaticales leur permettant de gagner en légitimité, notamment, comment transformer un intérêt particulier en intérêt général afin de le rendre *acceptable*. De la sorte, « les individus deviennent de bons citoyens en s'alignant sur les règles grammaticales en vigueur dans l'institution, en s'exprimant publiquement de manière appropriée (ici de manière désintéressée, éventuellement générale sans être trop politisée), c'est-à-dire en argumentant pour le bien commun » (Talpin, 2006 : 30).

Sandrine Rui (1999) parvient à un constat similaire, celui de la *construction de la revendication*. Dans son étude sur le débat du tracé du TGV Sud-Atlantique (ayant soulevé beaucoup d'oppositions), elle remarque que les participants ont des revendications particulières, par exemple que le tracé du TGV passe trop près de leur maison. Or, pour que leurs arguments soient recevables, ils ne peuvent l'énoncer aussi simplement, et doivent apprendre les règles afin de formuler leurs doléances, dissimulées sous le masque de l'intérêt général. Pour être

---

<sup>23</sup> Dans la même idée que le concept de démocratie délibérative chez Habermas (cf. 2.1 La démocratie participative).

validée et entendue, la contestation doit s'organiser, en vue de faire valoir des intérêts généraux, et de ce fait, elle doit « dépasser la réaction première de défense NIMBY » (Rui, 1999 : 54). De cette manière, certains participants commencent en étant *nimbystes*, puis développent des arguments plus larges et deviennent *régionalistes*. L'échelle devient plus petite à mesure que les connaissances qu'ils ont dans le dossier s'approfondissent (Rui, 1999). L'hypothèse apparaissant ici est que ces processus ouverts, qui invitent tout un chacun à venir prendre part au débat, en faisant abstraction des compétences et parcours des individus, impliquent une certaine conduite implicite à respecter pour être pris au sérieux et être écouté.

### Être un bon public

D'un autre côté, si les processus participatifs sont ouverts à tous, les autorités auraient cependant des attentes vis-à-vis de ce public de participants. Attentes calquées sur l'image d'un public idéal.

Selon Blondiaux (2003), qui a travaillé sur les conseils de quartier du XXe arrondissement de Paris entre 1995 et 2001, les instances politiques auraient une vision idéale du public comme étant « raisonnable, attentif et décent » (Blondiaux, 2003 : 316). Cependant, lors de ses observations l'auteur se rend compte que les attentes des autorités municipales sont souvent déçues. Les démarches participatives engendreraient finalement des projections et « chaque tradition ou chapelle normative y recherche sa vision du public et se condamne à ne pas la trouver dans un espace public aussi artificiel et contrôlé. Ces observateurs intéressés feront ainsi chacun leur tour, directement ou indirectement, l'épreuve de la déception, déception qui semble presque inhérente à toute mise en contact avec le peuple réel » (Blondiaux, 2003 : 318).

Parmi les caractéristiques du public idéal, Blondiaux en décèle quatre : le public *représentatif* (représentatif de la population dans sa diversité), le public *égalitaire* (chacun peut faire entendre sa voix), le public *rationnel ou argumentatif* (les participants œuvrent ensemble pour le bien commun, grâce à une connaissance et des arguments fondés), le public *participant/actif* (des groupes produisent des rapports et font eux-mêmes des propositions). Si elles ne sont jamais complètement présentes, ces figures du public idéal ne sont jamais totalement absentes non plus (Blondiaux, 2003). Finalement Blondiaux, tire un bilan relativement désabusé de son observation, identifiant le public comme étant principalement *manifestant*, *absent* et

*étroitement localisé. Manifestant* dans l'expression collective de ses émotions (peur, colère, lassitude, interrogations...), matérialisées sous formes de plaintes ou de doléances. *Absent* par l'utilisation récurrente de la forme « on », désignant un sujet imprécis (« on n'est pas content »). *Étroitement localisé* car il manque fréquemment les individus étrangers au projet, dans le sens territorial du terme, mais qui pourraient être touchés par ce dernier de façon indirecte. Pour conclure, pour qu'il y ait présence d'un public « politique », il faut avant tout l'identification d'un problème public, puis il faut qu'il y ait un « conflit » ou des adversaires, car dans le cas contraire « cette arène publique condamnée à ne traiter que des sujets résiduels parvient difficilement à délibérer et à décider collectivement » (Blondiaux, 2003 : 325). Autrement dit, les sujets conflictuels et les réels adversaires ne se retrouvent jamais lors de ces séances<sup>24</sup>, engendrant une dépolitisation du débat. Les sujets qui mériteraient discussion sont évités, ne laissant au public que la possibilité de débattre sur des sujets secondaires et donc peut-être moins susceptibles de mobiliser.

Pour conclure, l'engagement ne relève pas d'un simple fait. Il faut des dispositions et caractéristiques intrinsèques qui poussent les individus à prendre part à des processus participatifs, mais une fois lancés dans la procédure, les participants se retrouvent face à des attentes qu'ils ne peuvent parfois pas satisfaire, et auxquelles ils tentent de répondre en élaborant des stratégies. De la même manière, les participants s'engagent pour des raisons justifiables à leurs yeux, et ont des attentes qui peuvent également être déçues.

\*

Ces lectures m'ont permis d'orienter mon regard sur un autre angle des démarches participatives. Ainsi, on constate d'une part, malgré le potentiel de prise en compte des intérêts divergents, que le caractère démocratique de ces dernières est parfois contesté, et cela pour plusieurs raisons. Les démarches participatives mises en place par des porteurs de projet seraient utilisées comme instrument pour faire approuver des projets, et limiteraient finalement la marge de manœuvre des participants en canalisant leur expression et en cherchant le consensus. D'autre part, l'engagement des participants apparaîtrait souvent comme motivé par un intérêt particulier ou général, dépendant des dispositions individuelles particulières. Par ailleurs, le public constitué des participants représente une masse dont il est

---

<sup>24</sup> Cf. *La participation institutionnalisée*

possible d'extraire de l'information, et donc des attentes pèsent sur lui, de la même façon qu'il a des attentes envers le processus dans lequel il s'engage.

Compte tenu de ces divers constats théoriques, j'ai pu dresser des questions de recherche ainsi que des hypothèses, auxquelles je tenterai de répondre.

### 3.2 QUESTIONNEMENT

Après cette revue de la littérature, il m'a été possible de formuler des questionnements dans le but de tenter d'y répondre. Ma question de recherche s'est avant tout basée sur les lectures exploratoires, et mes premières observations *in situ*. Je l'ai alors formulée ainsi :

- *Comment est utilisée une démarche participative en urbanisme par les différentes parties prenantes ?*

Cette question générale, peut être divisée en deux sous-questions :

- *Pourquoi et comment les démarches participatives sont-elles mises en œuvre par la Commune de Lausanne ?*
- *Pourquoi les acteurs s'engagent-ils dans des démarches participatives et quels sont les effets de leur engagement sur le projet ?*

### 3.3 HYPOTHÈSES

Des hypothèses ont été formulées suite à l'établissement des sous-questions de recherche, auxquelles elles tentent de répondre :

- Les responsables du projet organisent ces démarches car ils pensent que cela engendrera un projet plus en adéquation avec les attentes et les besoins, mais ils l'utilisent involontairement pour faire accepter des objets a priori décidés.
- Les participants s'engagent dans la démarche participative pour exercer leur part de décision et défendre des intérêts personnels.

## 4. MÉTHODOLOGIE

---

### 4.1 PRÉPARATION

Lorsque j'ai décidé de réaliser mon mémoire sur les démarches participatives (DP) en urbanisme je n'avais qu'une connaissance très partielle du sujet. J'avais choisi de travailler sur Lausanne car j'étais inspirée par des histoires sur les luttes d'habitants notamment à Druey et au Vallon et je savais qu'une DP était en cours à Sévelin. J'ai donc contacté, un des chefs de projet du Service d'urbanisme de la Ville de Lausanne, afin d'éplucher avec lui les différents terrains possibles selon leurs caractéristiques. Le projet de Sévelin est tout de suite apparu comme une bonne option, car le projet n'était pas trop vaste, la démarche participative était en cours et avait un bon rythme. J'ai tout de suite été projetée dans le sujet car le 15 octobre 2015 j'assistais à la 4ème séance du groupe de suivi<sup>25</sup> de Sévelin pour discuter du Plan Partiel d'Affectation (PPA<sup>26</sup>) nord.

J'avais pris soin de noter mes aprioris avant de commencer. Le but était de me souvenir, une fois lancée dans l'aventure et chargée d'informations recueillies au travers de mes lectures et de mon expérience, quels étaient mes présupposés à la base et pouvoir m'en distancier, en être consciente et ainsi ne pas les insuffler dans la recherche. Mes aprioris étaient convaincus du bienfondé des démarches participatives. Avec le temps et à mesure que mon travail avançait, je me suis rendue compte que le raisonnement était bien plus nuancé, occultant beaucoup d'enjeux, ce qui m'a permis de formuler des hypothèses.

Avant de commencer mes lectures exploratoires, j'ai été plongée dans mon sujet de recherche par un travail sur la démarche participative du *Quartier des Cèdres* à Chavannes-près-Renens qui nous a conduits à un entretien avec le Service d'urbanisme de la commune, dans le cadre du cours *Professionnalisation de la participation et de l'expertise* donné par Yves Sintomer. J'ai

---

<sup>25</sup> Le groupe de suivi est une modalité de la démarche participative mise en place par le Service d'urbanisme de la ville de Lausanne, son déroulement sera expliqué dans la partie 5. *Etudes de cas*.

<sup>26</sup> Le PPA détermine l'affectation du sol pour une portion d'un territoire (au contraire du Plan Général d'Affectation (PGA) qui concerne l'ensemble du territoire communal). Ce document distingue les différentes zones, et leur densité, mais également différentes normes s'appliquant à chaque zone (hauteur des bâtiments, sensibilité au bruit, etc.) (Cours *Politiques Territoriales*, Printemps 2015).



également participé au Forum Bâtir et Planifier organisé par la Société suisse des Ingénieurs et Architectes (SIA) et Fédération Suisse des Urbanistes (FSU) en novembre 2015 sur le thème *Les démarches participatives : un passage obligé ?* Ces différentes prises de température m'ont permis de commencer à me poser des questions sur différents enjeux et réfléchir à une problématique. J'ai également été employée pour prendre des notes lors des démarches participatives de Pully (Pully Cœur de Ville) et du Pole Gare de Lausanne<sup>27</sup>. Ces expériences m'ont apporté une vision de la façon dont étaient conduites d'autres démarches participatives et ceci a enrichi mes observations.

Lors du 2<sup>e</sup> semestre, grâce aux lectures exploratoires, j'ai pu formuler une problématique plus ficelée, ainsi qu'une question de recherche et des hypothèses. Au 3<sup>e</sup> semestre j'ai décidé de rajouter le projet des Bergières à mon étude, car le projet de Sévelin entrait dans une phase plus administrative sans GS prévu. Ainsi le projet des Bergières me permettait d'assister à de nouvelles séances ; séances qui étaient cruciales pour moi en tant qu'observatrice. Le but n'était pas de les comparer, mais d'avoir un panel plus étendu, en partant du présupposé que les deux terrains avaient des caractéristiques similaires dans leur processus : organisation par le Service d'urbanisme de Lausanne, grande séance de présentation avec présence d'un élu, puis décision de faire un groupe de suivi avec les intéressés (en général une quinzaine de personnes), mais ouvert à tous.

Ma démarche a été hypothético-déductive. En effet, même si l'observation de faits m'a guidée vers une problématique et un axe de recherche, la théorie m'a permis de poser une question de recherche et les hypothèses que je souhaitais tester avec mon terrain.

## 4.2 RÉCOLTE DE DONNÉES

Mes deux outils principaux ont été l'observation directe et les entretiens semi-directifs.

---

<sup>27</sup> Organisées par une équipe de chercheurs de la Haute Ecole du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) et la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD).

#### *4.2.1 L'observation directe (ou participante)*

L'observation directe m'a permis de saisir les pratiques concrètes des acteurs sur le vif. Cet outil a l'avantage de récolter « l'authenticité des comportements par rapport aux paroles et aux écrits » (Quivy et Van Campenhoudt, 2006 : 179), et le recueil d'un matériau spontané car non occasionné par le chercheur (Quivy et Van Campenhoudt, 2006 : 179). L'observation directe a eu lieu d'octobre 2015 à juin 2017. J'ai ainsi participé à trois séances du GS de Sévelin<sup>28</sup>, puis pour les Bergières, à une séance de présentation du projet, deux séances du GS et une séance de restitution<sup>29</sup>.

Lors de mes deux terrains, je me suis présentée comme une étudiante de Master en Urbanisme réalisant un travail de mémoire sur les démarches participatives. J'ai eu l'avantage de me présenter en même temps que tous les acteurs participant à la séance, lors des tours de table. Ceci m'a permis de me mettre au même niveau que tout le monde, ainsi les participants semblaient ne pas accorder plus d'importance à ma présence. En revanche, je me suis souvent demandée si ma présence avait pu influencer les organisateurs de la démarche en les incitant à être plus attentifs aux participants. Lors des séances j'étais assise au milieu des participants, autour de la même table. Je prenais des notes à chacune des séances, en fonction des observations, sur le déroulement de la séance, les propositions, et mes remarques par rapport aux séances précédentes.

Je me suis également appuyée sur les notes prises par les acteurs du Service d'urbanisme sous forme de procès-verbal (PV). Ces PV étaient envoyés à tous les participants après chaque séance et ils m'ont servi à compléter mes notes pour retrouver les éléments évoqués, ou les points faisant l'objet d'accords ou de dissensions dans les discussions, par exemple.

#### *4.2.2 Les entretiens*

J'ai effectué des entretiens semi-directifs avec huit participants de Sévelin et quatre des Bergières. Les participants ont été contactés par e-mail (leurs adresses m'avaient été fournies par le Service d'urbanisme). Pour les représentants de la Ville de Lausanne, je me suis

---

<sup>28</sup> Octobre 2015, janvier et avril 2016.

<sup>29</sup> Présentation : décembre 2016 / GS1 : mars 2017 / GS2 : mai 2017 / Restitution : juin 2017

entretenu avec Yves Bonard, chef de projet au Service d'urbanisme de la Ville de Lausanne ; Valéry Beaud, membre Vert du Conseil Communal de Lausanne ; Marc Vuilleumier ancien Conseiller Municipal ; ainsi que Grégoire Junod, Directeur de la culture et du développement urbain à Lausanne mais également Syndic. Les différents entretiens ont été réalisés entre février et août 2017.

Les seize entretiens varient de vingt-cinq à nonante minutes. Ils ont été réalisés chez les interviewés, sur leur lieu de travail ou dans un café. Les lieux ont été choisis par les répondants, dans le but de créer un climat de confiance et de spontanéité. Les entretiens de type semi-directif ont été enregistrés avec l'accord des répondants. Un guide d'entretien a été créé avec des questions et des thématiques de base. Ceci permettait ensuite des relances, pour développer et éclaircir certains points en fonction du discours (Blanchet et Gotman, 2007 : 83).

Ces entretiens semi-directifs, m'ont permis de compléter mes observations, en recueillant « les témoignages et les interprétations de mes interlocuteurs en respectant leurs propres cadres de référence » (Quivy et Van Campenhoudt, 2006 : 175). Il m'est arrivé de me retrouver face à des participants qui n'avaient visiblement pas les mêmes idées politiques que moi, et il m'était relativement difficile de les laisser affirmer des idées contre lesquelles j'étais opposée. Il m'a donc fallu faire un effort de distanciation, souvent nécessaire dans les sciences sociales, et laisser émerger la réalité du terrain. J'ai aussi pu comparer le discours de certains acteurs avec les pratiques que j'avais pu observer lors des séances. Le fait d'être affiliée à l'Université de Lausanne, a été un avantage car je n'étais pas associée à la Ville, et en conséquence les participants pouvaient se sentir plus libres de s'exprimer, sans avoir l'impression que je les jugerais sur leurs réponses, ou que j'avais des intérêts à faire valoir.

Ces deux outils ont été complémentaires, mon observation permettant de contextualiser les entretiens et de situer les enjeux et les éléments mentionnés par les répondants. L'observation m'a également permis de saisir le processus en dehors du discours des interviewés et de me rendre indépendante de leurs affirmations.

### 4.3 ANALYSE DES DONNÉES

Une fois mes entretiens retranscrits je les ai codés, en annotant dans la marge des mots clés. J'ai ensuite fait une grille par terrain, regroupant mes répondants (les noms des participants ont été modifiés en vue d'assurer leur anonymat) avec des entrées correspondant aux questions posées lors des entretiens.

J'ai également remis au propre mes notes d'observation, qui finalement m'aidaient à contextualiser les différents terrains et débats, dans lesquels s'inscrivaient mes répondants. Ils m'ont permis de retrouver des éléments de discours qui enveloppaient les séances, ces éléments n'étant pas présents dans les PV pris par le Service d'urbanisme, qui notait essentiellement les éléments factuels et de débat.

## 5. ETUDES DE CAS

---

Ma recherche s'est basée sur deux études de cas lausannoises : les démarches participatives des projets *Sévelin demain* et *Migros-Bergières*. Ces deux projets ont été mis en place par le Service d'urbanisme de la Ville de Lausanne, et comprenaient un groupe de suivi (GS) travaillant dans le cas de Sévelin sur les espaces publics, et suivant l'élaboration du nouveau PPA ; et le projet de la Migros pour les Bergières.

### 5.1 SÉVELIN DEMAIN

#### 5.1.1 Situation

Il s'agit d'un quartier de 13 hectares en plein centre de Lausanne, plutôt hétéroclite, accueillant pour l'instant bien plus d'emplois (2'000) que d'habitants (40). À deux pas du nouveau quartier du Flon, le quartier de Sévelin a encore une identité industrielle très prégnante (qualifié en partie de friche industrielle), avec ses entrepôts et ses longs bâtiments, ainsi que les rails rappelant les wagons qui passaient par là autrefois. Le quartier accueille, entre autres, plusieurs institutions éducatives comme l'Eracom, l'EPSIC, l'ETML, le Gymnase de Sévelin, rassemblant quelques 6'000 étudiants, ainsi qu'une scène culturelle diversifiée grâce aux théâtres de L'ARSENIC et Sévelin 36, la salle de concert des Docks, le Skatepark La Fièvre, et diverses activités secondaires et tertiaires. Le quartier est partitionné entre sept propriétaires, mais 75% du foncier est en mains publiques (domaine public et privé communal).

La prostitution présente sur le terrain depuis de nombreuses années et l'identité industrielle du quartier, ont permis aux activités y ayant pris place de bénéficier de loyers relativement bas, malgré leur situation géographique très centrale. La situation du terrain, fait que celui-ci n'est accessible que par quelques points à ses extrémités. En revanche, il est bien desservi par les transports publics, accessible en bus ou en métro (m1) depuis le centre-ville, et d'ici quelques années par le futur tram reliant la gare de Renens à la Place de l'Europe de Lausanne.



Figure 4 : Le quartier de Sévelin en 2016 et ses accès piétons (jaune) et routiers (bleus) (Google Earth, 2016).

### 5.1.2 Projet

Le quartier de Sévelin est situé sur un site stratégique de développement urbain (Quartier Sébeillon-Sévelin), s'inscrivant dans le PALM (Plan d'Agglomération Lausanne-Morges<sup>30</sup>). Le projet *Sévelin Demain* vise à réaménager ce dernier afin qu'il soit plus vivant, diversifié et dense. En 2015, la Ville lance une démarche participative dans le but de réfléchir aux futurs espaces publics, et les façons d'animer le quartier durant sa transition (Figures 4, 5, 6 et 7). Le but de la démarche participative est d'informer la population sur le contenu du projet, donner la possibilité aux acteurs du quartier de s'exprimer sur les futurs espaces publics, programmer des événements pour faire vivre le quartier durant sa transition (Ville de Lausanne, 2015).

<sup>30</sup> Le PALM est un projet d'aménagement urbain comprenant l'agglomération lausannoise et celle de Morges. Cette région témoignant d'un développement urbain croissant, le but est que la Confédération, le Canton, les associations régionales et les communes travaillent « conjointement pour faire face aux défis futurs liés à la mobilité, à l'augmentation du nombre d'habitants et à la qualité de vie ». (Agglomération Lausanne-Morges, 2009).



Figure 4 : Eléments fixes du projet – Constructions (Ville de Lausanne, 2015).

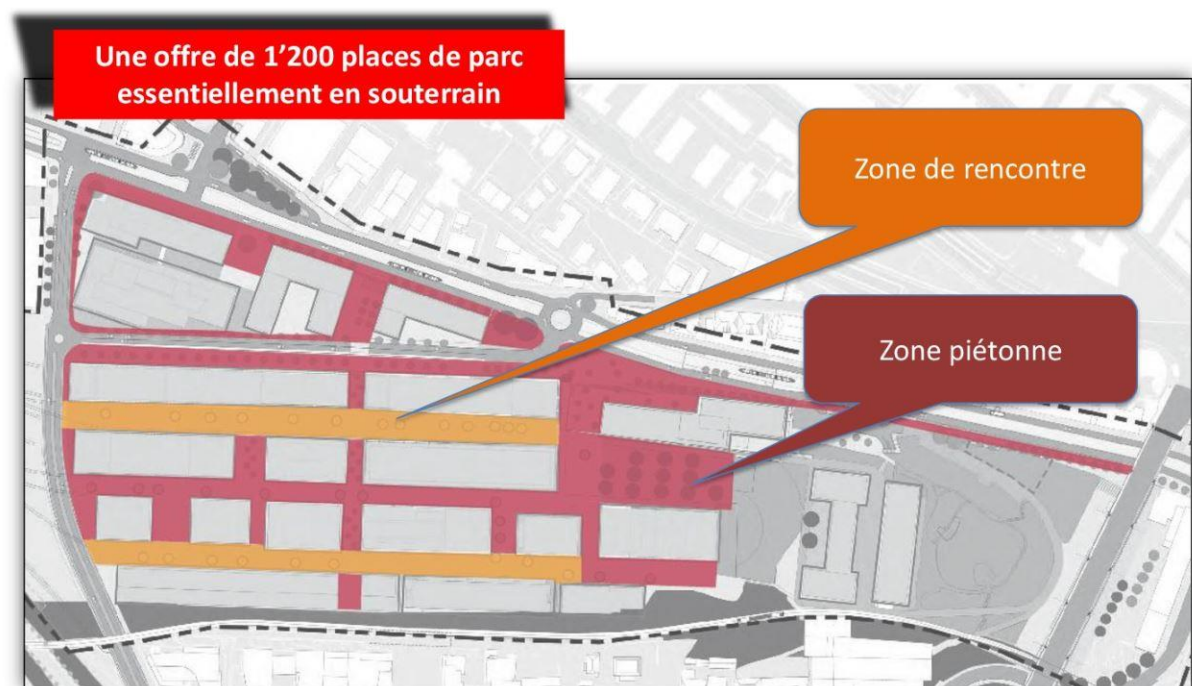


Figure 5 : Eléments fixes du projet – Zones piétonnes / de rencontre (Ville de Lausanne, 2015).

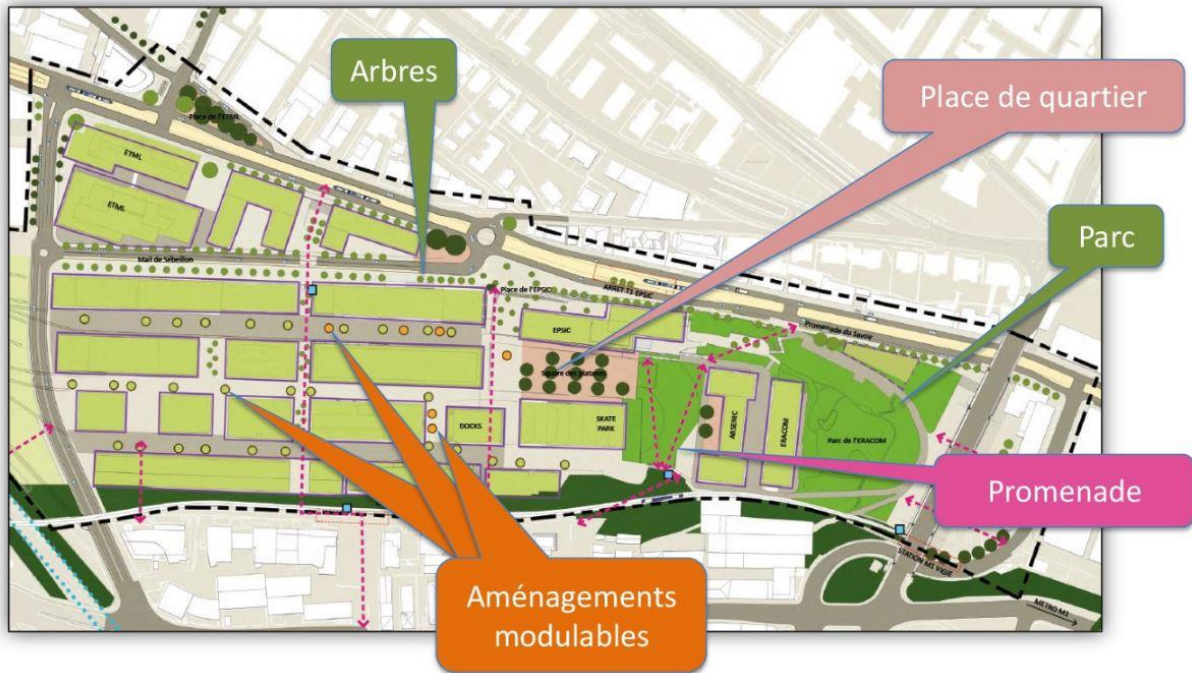


Figure 6 : Eléments fixes du projet – Masterplan des espaces publics (Ville de Lausanne, 2015).

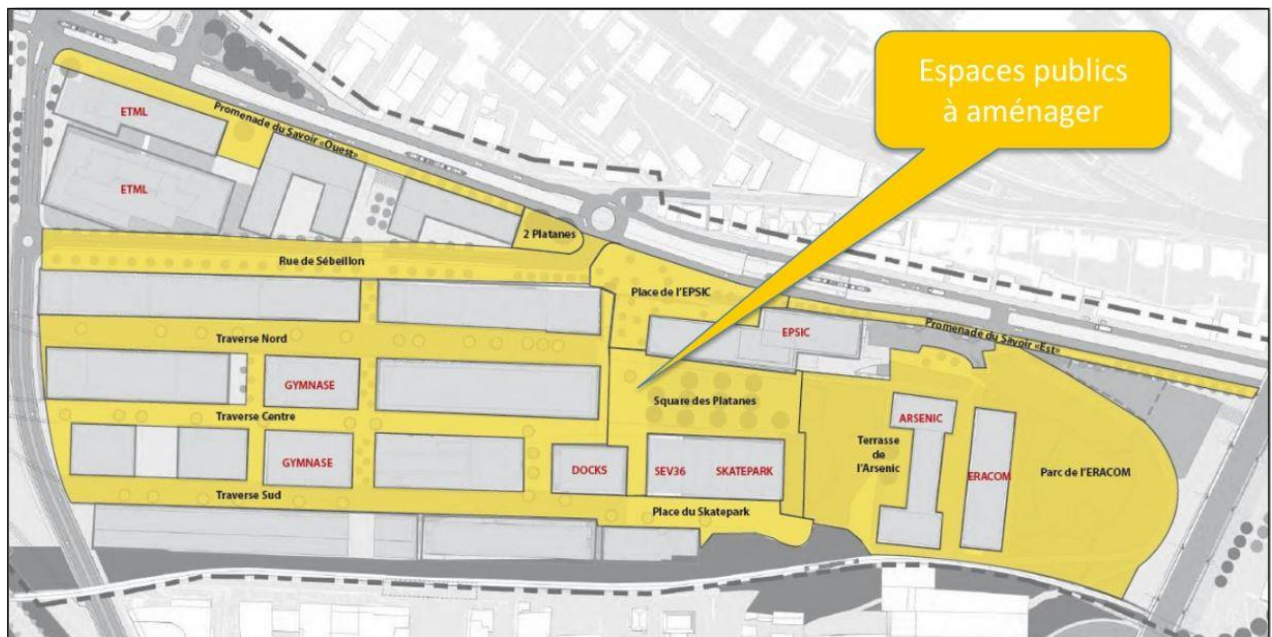


Figure 7 : Les futurs espaces publics du quartier – Une thématique ouverte à la discussion (Ville de Lausanne, 2015).

### 5.1.3 Démarche participative

C'est le chef de projet qui a proposé d'organiser une démarche participative dans le projet de Sévelin. En effet ce secteur lui semblait être un « gros morceau de ville » (trois hectares) et il



était pour lui nécessaire de recueillir la multiplicité des regards sur le quartier et son évolution. Le lancement *tout public*<sup>31</sup> de la démarche participative de Sévelin a commencé le 18 février 2015 par une grande séance d'information ouverte à tous, avec la présence du Municipal de l'époque en charge des Travaux. L'évènement avait été annoncé par un dispositif de communication relativement conséquent : des entrevues directes avec les « VIP »<sup>32</sup> du quartier (Philippe Saire (chorégraphe et fondateur du Théâtre Sévelin 36), le responsable du Skatepark, la responsable des ETSL, la responsable de l'Arsenic, les directeurs d'écoles du quartier (ERACOM, EPSIC, ETML, gymnase), Etat de siège (magasin de mobilier contemporain), la caserne des pompiers, l'association Fleur de Pavé (association de soutien et d'aide aux travailleuses du sexe), les Docks, etc... Mais également des courriers aux différents propriétaires, des affiches dans les écoles, des flyers dans toutes les boîtes aux lettres (y compris les périmètres environnants), un communiqué de presse ayant donné lieu à quelques articles dans le journal 24 Heures, et finalement une page Facebook.

Environ 150 personnes étaient présentes pour l'évènement, durant lequel le projet a été présenté, puis les participants ont été sollicités pour travailler par petits groupes sur des ateliers. Un atelier de restitution a eu lieu le 7 mai 2015, dans le but de présenter ce qui était ressorti de la séance du 18 février. Durant cette séance, un GEP (Groupe Espace Public) était présent, rassemblant des acteurs de différents services de la Ville, en vue de répondre aux questions qui avaient émergées lors de la première séance, et expliquer ce qui était faisable, si oui comment, si non pourquoi.

Suite à cela, et sans que cela soit prévu, la démarche participative s'est matérialisée de trois façons différentes :

- Des relations bilatérales : certains acteurs ne pouvaient pas s'impliquer mais désiraient être tenus au courant, ces derniers pouvaient communiquer avec le chef de projet par téléphone pour des questions de détails.
- Un groupe *événements/animations* : mené par l'association Equiterre, réalisant des activités impliquant des usagers du quartier (et ouvertes à tous), en vue d'assurer

---

<sup>31</sup> Le Service d'urbanisme avait déjà rencontré beaucoup d'acteurs en bilatéral, donc la démarche participative avait commencé un peu avant cela.

<sup>32</sup> Dénommés ainsi par le chef de projet de par leur importance dans le quartier.

l'animation du quartier pendant sa transition : projet éphémère de mobilier urbain, mise en place d'un *kit guinguette*, évènements divers.

- Un *groupe de suivi* : pour les participants souhaitant travailler sur « le vrai enjeu » (l'évolution du quartier à long terme) et suivre l'évolution du PPA.

Le GS de Sévelin s'est réuni à six reprises<sup>33</sup> de mai 2015 à avril 2016, dont une sous forme de *safari urbain* (promenade urbaine permettant aux acteurs une appréhension du terrain *in-situ*), et une à l'atelier maquette du Service d'urbanisme (permettant ainsi d'aider les participants à se représenter l'espace concerné). Le reste des séances s'est déroulé dans les locaux du Service d'urbanisme, dans une salle mise à disposition. Les séances réunissaient en général une quinzaine de participants, les urbanistes de la Ville et les employés d'autres services (Routes et Mobilité, SPADOM) intervenant ponctuellement. Les séances se déroulaient la plupart du temps de la façon suivante : les acteurs du Service d'urbanisme présentaient l'avancée du PPA Nord ou Sud à l'aide d'un PowerPoint, ainsi que les principaux enjeux y ayant trait. Durant cette phase, les participants pouvaient intervenir pour demander des précisions. Ensuite s'ouvrait une période de discussion permettant aux participants d'exprimer leur opinion par rapport à ce qui avait été présenté (certaines interventions avaient aussi lieu durant la présentation). La fin de la séance était toujours marquée d'un *verre de l'amitié*, permettant des discussions plus informelles.

Les principaux sujets abordés lors des séances auxquelles j'ai pu assister étaient : la mobilité dans le quartier, le bâtiment Sud de l'ETML, la parcelle à l'Est de l'ETML, le futur tram et sa cohabitation avec les autres modes (notamment les vélos), la perméabilité du quartier, la végétation dans le quartier.

#### 5.1.4 Participants

Dans mes diverses expériences de démarches participatives sur des projets urbains, il s'est toujours trouvé au sein du groupe des participants, des acteurs que l'on ne peut enfermer dans

---

<sup>33</sup> Séance information : février 2015 ; Séance restitution : mai 2015 ; GS1 : mai 2015 ; GS2 : juin 2015 ; GS3 : juillet 2015 ; GS4 : octobre 2015 ; GS5 : janvier 2016 ; GS6 : avril 2016. N'étant rentrée dans le processus qu'à partir de l'automne 2015 j'ai participé aux séances n°4-5-6.

une seule des catégories de l'expert ou du profane. En effet, il n'est pas rare de retrouver des architectes ou urbanistes, ayant un lien direct ou non avec le quartier. Souvent ces acteurs sont dilués au sein des participants, aisément repérables par leur façon de s'exprimer et leur connaissance du vocabulaire et des normes techniques. Dans le cas de Sévelin ces acteurs représentaient environ un tiers des participants, et s'étaient réunis entre eux (quiconque souhaitait se joindre à leur projet était le bienvenu) sous le nom de GAUS (Groupement des Architectes et Utilisateurs de Sévelin). Ils se réunissaient notamment en dehors des séances du GS, afin de discuter du projet et réfléchir à des propositions. En raison de la place que les intervenants du groupe ont occupée dans les séances et discussions, il n'était pas possible dans ce cas-là de ne pas séparer les participants en deux catégories : professionnels et non-professionnels<sup>34</sup>. En conséquence, j'ai établi trois catégories au sein des acteurs du GS de Sévelin : les organisateurs (acteurs du SU ou d'autres services de la Ville de Lausanne), les participants professionnels et les participants non-professionnels. Bien qu'une telle distinction semblait opportune dès le début, elle s'est avérée nécessaire après les entretiens pour saisir certaines dynamiques, revendications ou actions entreprises par les différents acteurs en présence.

## 5.2 MIGROS BERGIÈRES

### 5.2.1 Situation

Le quartier des Bergières est situé au Nord-Ouest du centre de Lausanne, à deux pas du Palais de Beaulieu (Théâtre, Centre de Congrès et d'Expositions). Majoritairement résidentiel (823 logements), ce quartier abrite également de nombreux services (commerces, restaurant, pharmacie, poste, espace de rencontre, école) qui contribuent à la vie du quartier.

Le quartier est également connu pour la mobilisation de ses habitants contre la surélévation de 13 immeubles en 2014. En 2012, la Municipalité avait présenté un nouveau projet de quartier, souhaité par les propriétaires, permettant de rehausser plusieurs immeubles d'un ou deux étages. Les habitants s'étaient réunis et organisés afin de faire opposition contre cette décision, en créant une association pour défendre leur cause : l'Association Campagne des Bergières

---

<sup>34</sup> Par professionnels il faut donc entendre ici les participants exerçant la profession d'architecte ou d'urbaniste.

(ACB). Leurs revendications plaidaient pour un développement « mesuré, harmonieux et de qualité » (Coordination pour le Logement et la Qualité de Vie, 2015) et s'opposaient au fait que les futurs appartements réalisés n'auraient pas pour vocation de répondre à un manque de logement mais « de créer sur le marché immobilier de nouveaux appartements à loyers élevés » (Coordination pour le Logement et la Qualité de Vie, 2015). L'ACB avertissait également qu'elle était « disposée à s'opposer par les moyens politiques et juridiques à des projets qui ne tiendraient pas compte des habitants et habitantes » (Coordination pour le Logement et la Qualité de Vie, 2015). Début 2015, la Municipalité annonçait le renoncement au projet de rénovation, laissant toutefois savoir que les immeubles devraient cependant être rénovés (communiqué du 28.01.2015). Le quartier des Bergières est actuellement un quartier sujet à la densification. Certains habitants, témoins de cette évolution, n'hésitent pas à manifester leur crainte par rapport à ce phénomène, à la suite de différents projets alentours comme le développement du projet Métamorphose, ou la construction d'immeubles, remplaçant des petites villas, au début du chemin de Pierrefleur.

Certains habitants du quartier ont également milité pour l'aménagement d'une place<sup>35</sup>. Celle-ci permettrait à cette centralité de quartier d'offrir un espace de rencontre et de détente à ses habitants, au lieu de l'actuelle surface, aujourd'hui occupée par un parking. Un concours de dessins avait par ailleurs été lancé fin 2015, afin que les habitants dessinent leur place des Bergières. Le terrain concerné étant à cheval sur deux parcelles (appartenant à Migros Vaud et Axa Winterthur), il aura fallu attendre que la Migros lance son projet pour voir émerger (sur sa parcelle seulement) les prémices de cette place tant désirée (24 heures du 18.11.2015).

---

<sup>35</sup> Voir postulat de Mme Michaud-Gigon (2011) « Qualité de vie en ville : Pour une vraie place des Bergières », en ligne sur <http://www.verts-vd.ch/lausanne/2011/02/qualite-de-vie-en-ville-pour-une-vraie-place-des-bergieres-2/>

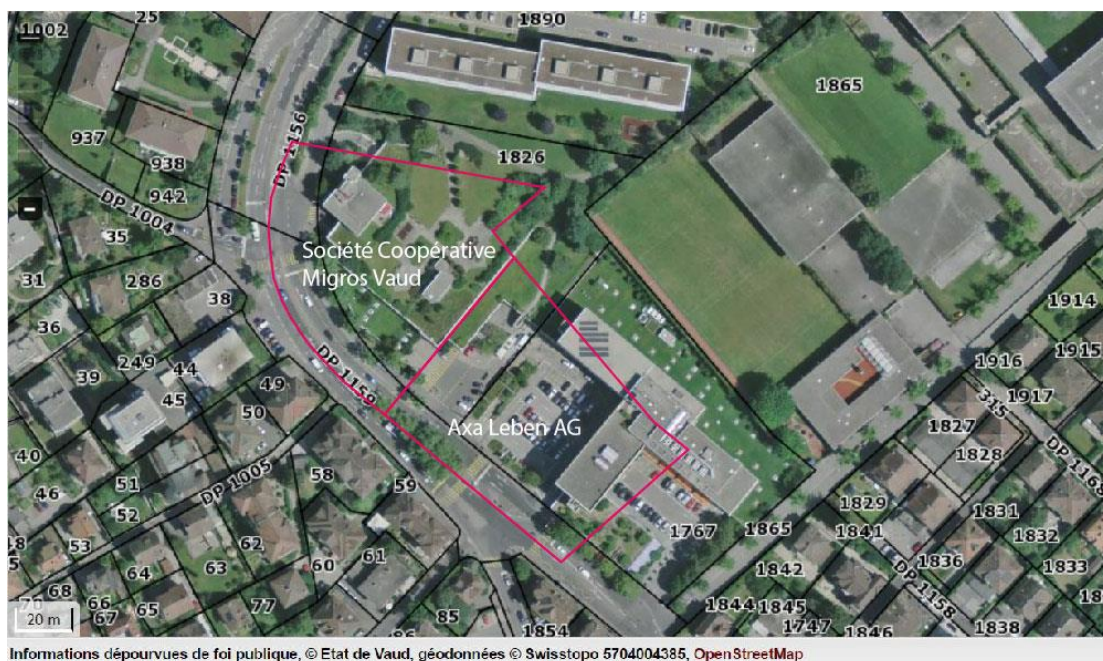


Figure 8 : Les deux principales parcelles occupant la place, dont celle de la Migros sur laquelle aura lieu le projet (Etat de Vaud, 2017).

### 5.2.2 Projet

Le projet de la Migros des Bergières vise à construire de nouveaux logements, réaliser une centralité de quartier (commerciale, animée et conviviale), et réaménager un espace vert (Figures 9, 10 et 11).

Pour ce faire, le projet prévoit la construction d'immeubles dédiés au logement, sur le parc situé au-dessus de l'actuel parking. Mais également la création d'espaces verts, en libérant des secteurs actuellement inaccessibles, ainsi que l'aménagement d'une place devant l'entrée de la Migros. L'aménagement de la potentielle place implique, conséquemment, de réfléchir à un nouvel espace de livraison pour les camions (déchargeant à l'heure actuelle sur le parvis de la Migros). Si au départ le projet prévoyait trois immeubles sur le terrain, la maîtrise d'ouvrage n'en proposera plus que deux, suite aux contestations des habitants. Les deux immeubles seront en revanche plus élevés d'un étage, surmonté d'un attique, par rapport au projet initial, et ce pour des questions financières.

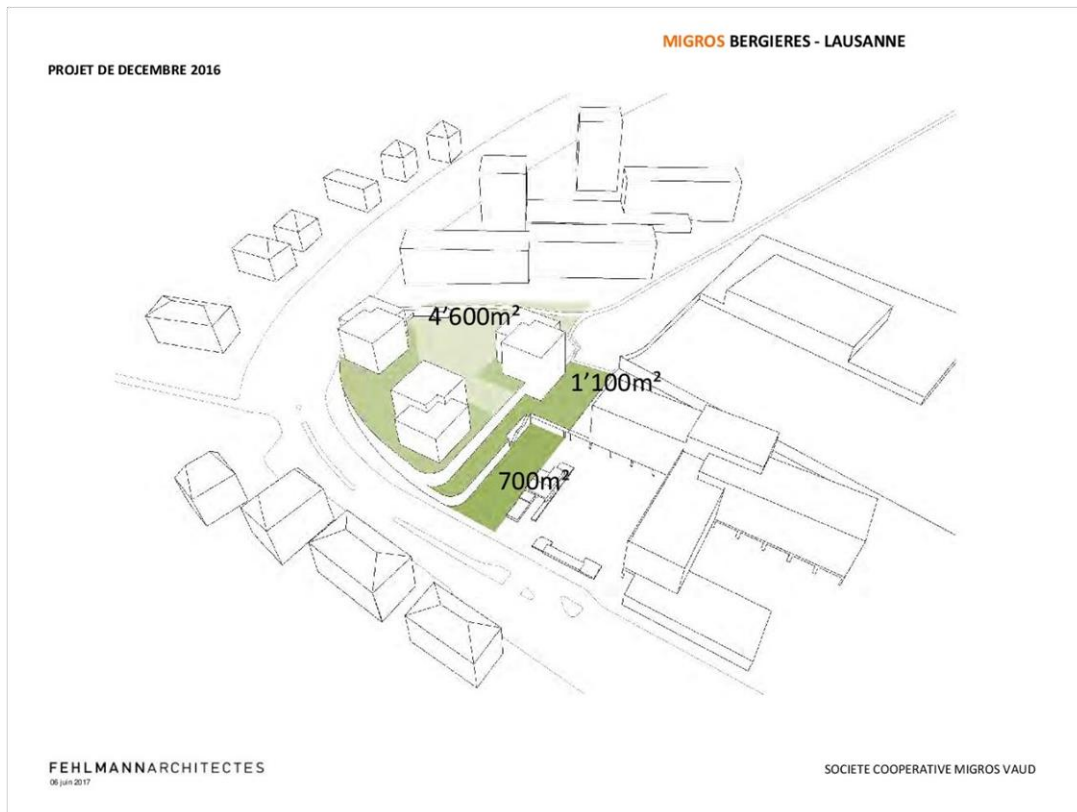


Figure 9 : Projet de décembre 2016 avec trois bâtiments (Fehlmann Architectes, 2017).

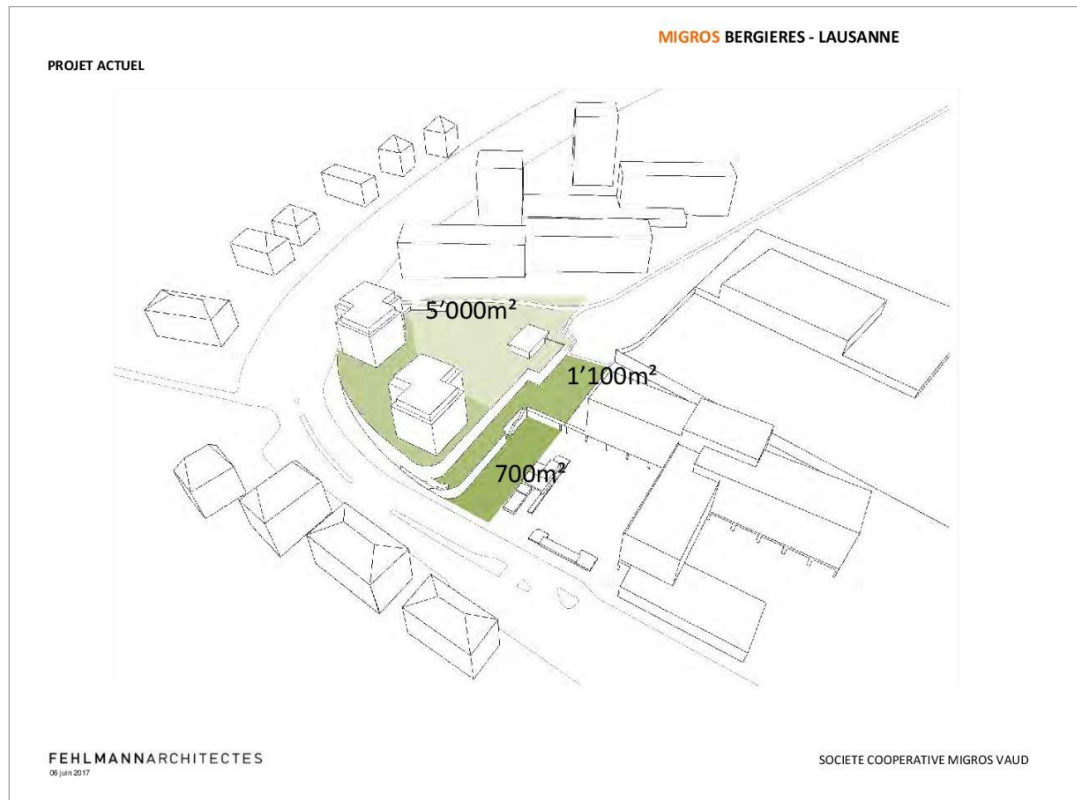


Figure 10 : Projet actuel après suppression d'un bâtiment (Fehlmann Architectes, 2017).



Figure 11 : Image de synthèse du projet actuel (Fehlmann Architecte, 2017).

### 5.2.3 Démarche participative

La démarche participative n'était pas prévue initialement par les porteurs du projet. La Migros pouvait construire sur sa parcelle trois bâtiments comprenant des activités, mais avait finalement demandé en 2015, l'ouverture du plan pour réaliser du logement, plutôt que des locaux d'activités. Ceci impliquait donc de changer l'affectation. Si l'ancien Municipal en charge du service à l'époque n'avait pas jugé nécessaire de réaliser une démarche participative, l'échec de la surélévation restait dans les mémoires. Le Conseil Communal a donc demandé l'ouverture d'une démarche participative pour ce projet, suite à une interpellation de deux conseillers communaux lausannois (Annexe 3). Face à cette pression politique, soutenue par le Service d'urbanisme pour lequel il était effectivement risqué, voire inconsidéré, d'ouvrir un tel projet sans consulter la population, les propriétaires ont accepté l'idée d'une démarche participative, et ce malgré le temps que cela coûterait au projet.

La démarche participative du projet a débuté le 5 décembre 2016 par une grande séance d'information, en présence des propriétaires de la parcelle (Migros Vaud), de différents services de la Ville (Urbanisme, SPADOM, Routes et Mobilité, Police) garants du cadre ; Grégoire Junod, Syndic et Municipal en charge du Développement Urbain, Fehlmann Architectes (mandataires de la Migros), quelques huitante participants et animée par un journaliste. Lors de cette soirée, qui s'est déroulée en 3 phases, le projet a été présenté par les organisateurs, puis une partie atelier a été mise en place. Durant celle-ci les participants répartis par groupes selon leurs tables, ont pu donner leur « expertise de terrain » à travers des plans qu'ils pouvaient annoter à l'aide de post-it, stylos, icones, etc... Le but était que les participants puissent s'exprimer, sous forme de diagnostic, en désignant les forces et faiblesses du site, puis de réfléchir aux usages et aménagements concrets qu'ils souhaitaient proposer. Un architecte-urbaniste, responsable des espaces publics à la Ville de Lausanne, s'était ensuite chargé de représenter graphiquement ce qui avait été exprimé par les participants. Un *verre de l'amitié* avait clôturé la séance. Le rapport de cette soirée devait finalement être transmis par e-mail aux participants. Face au succès (inattendu si l'on en croit les organisateurs) de cette soirée, une liste a été mise à disposition des participants qui désiraient prendre part au groupe de suivi, afin de suivre l'évolution du projet. Comme pour Sévelin, cette phase n'était pas prévue mais est apparue opportune, vu le nombre de participants souhaitant continuer de s'impliquer dans le projet. Lors de cette séance, des représentants de l'ACB étaient présents, mais quittèrent la séance en plein milieu par contestation, estimant que les organisateurs du projet mentaient en prétendant conserver la même surface à disposition du public avant et après le projet. Bien qu'ils ne soient pas pris en compte dans mon étude de par leur non-engagement dans la DP, il apparaît cependant nécessaire de mentionner leur présence. En effet, leur existence était rappelée ponctuellement durant les séances de GS, pour informer du fait que les opposants au projet se mobilisaient pour récolter des signatures, en vue de déposer une pétition.

Deux séances de GS ont ensuite eu lieu, les 15 mars (dans les locaux du Service d'urbanisme, comme pour Sévelin) et le 17 mai (dans la cafétéria du personnel de la Migros des Bergières). Les séances se déroulaient selon l'ordre suivant : la présentation de l'avancement du projet, puis les participants pouvaient s'exprimer sur ce dernier, ce qui ouvrait en général un débat sur différents aspects du projet. La séance se terminait pas le traditionnel *verre de l'amitié*.



La séance de restitution a eu lieu le 6 juin. Elle s'est déroulée sous la forme d'une présentation du projet durant laquelle le Syndic, le Service d'urbanisme, et les mandataires (Fehlmann Architecte et L'atelier du Paysage Jean-Yves Le Baron Sàrl) se sont passé la parole. Puis une série de questions a été posée par les participants. Enfin, une séance de discussion a été ouverte durant laquelle les participants ont été invités à former des groupes en vue d'identifier les forces et les faiblesses du nouveau projet. La discussion s'est terminée sur des questions des participants. Le groupe identifié des opposants était présent durant la première partie de la séance mais a quitté la réunion durant la phase de discussion en groupe, qualifiant le projet « d'enfumage »<sup>36</sup> et ne souhaitant visiblement pas prendre part formellement à la discussion.

Les principaux sujets abordés durant la démarche participative concernaient l'aménagement du nouveau parc qui serait réalisé à la place de l'actuel parc, l'aménagement de la galette intermédiaire (espace entre le parvis de la Migros et le parc) actuellement inaccessible, la hauteur des futurs bâtiments (afin de savoir s'ils seraient plus haut que les bâtiments existants), l'aménagement de place à l'entrée de la Migros et la requalification de l'avenue du Grey.

#### *5.2.4 Participants*

Les participants étaient en très grande majorité (voire tous) des habitants du quartier, proche ou alentour, au contraire de la DP de Sévelin. Il se trouvait également parmi les participants des acteurs engagés politiquement, et un géographe reconnu. Cependant, le groupe des participants ne paraissait pas divisé comme c'était le cas à Sévelin. Ici la distinction ne sera faite qu'entre les organisateurs (Ville de Lausanne, représentants de Migros-Vaud, architectes et paysagistes) et les participants.

### **5.3 SIMILITUDES ET DIFFÉRENCES DES DEUX TERRAINS**

Le choix de ces deux terrains résulte de la conduite de leurs processus. Ils n'avaient pas pour vocation première d'être comparés, ni d'être représentatifs d'une démarche participative type

---

<sup>36</sup> Entendu alors que je me trouvais à proximité du groupe dans la salle, et déjà mentionné lors de la séance de présentation.

(s'il pouvait être supposé qu'elle existât). La comparaison des deux projets sera cependant inévitable. Ils étaient plutôt complémentaires dans la perspective de mon étude. Si bien des choses diffèrent entre ces deux terrains en regard du projet, du site en question et des participants, le cadre et le déroulement étaient plus ou moins les mêmes : une grande séance d'information en présence des porteurs du projet et du Municipal en charge du service, avec un atelier participatif. Puis plus tard, l'organisation d'un GS, qui n'était pas prévu à la base mais décidé *a posteriori* en raison de l'engouement suscité par les séances susmentionnées. Ceci a été la structure que j'ai choisie comme base. Par ailleurs, les deux projets ainsi que les démarches participatives étaient gérés par la même personne. Cela m'a permis de garder une variable stable, et laisser le reste émerger des aléas du terrain.

Quartier	Sévelin	Bergières
Surface	130'000 m <sup>2</sup>	8'748 m <sup>2</sup>
Type de projet	Révision PPA et aménagement des espaces publics	Révision Plan de Quartier et aménagement des espaces publics
Organisateurs présents	Différents services de la Ville de Lausanne	Service d'urbanisme de la Ville de Lausanne, Municipal en charge, propriétaires, mandataires
Participants	Majoritairement usagers	Majoritairement habitants
Temporalité	Longue	Courte
Début de la démarche participative	Fin 2014 – début 2015	Fin 2016

Figure 12 : Tableau récapitulatif des deux terrains.

## 6. LES DÉMARCHES PARTICIPATIVES À LAUSANNE

---

Dans ce travail d'étude des démarches participatives en urbanisme, j'ai tenté de répondre à une question de recherche qui était elle-même divisée en deux sous questions, à savoir :

- *Pourquoi et comment les démarches participatives sont-elles mises en œuvre par la commune de Lausanne ?*
- *Pourquoi les acteurs s'engagent-ils dans des démarches participatives et quels sont les effets de leur engagement sur le projet ?*

Ces questions étaient basées sur les lectures théoriques que j'ai pu faire. Le but était de pouvoir y répondre à partir de mes deux cas d'étude. J'ai en conséquence orienté ma recherche dans ce sens-là. Cependant, au fur et à mesure de mon avancée, une nouvelle interrogation a émergé. Si cette dimension que je n'avais pas anticipée, dépassait mes questions de recherche, elle m'est apparue comme nécessaire à prendre en compte de par le poids latent qu'elle prenait dans les discours, dans les entretiens avec les acteurs et dans les faits.

Cette partie se déclinera en trois temps. Premièrement je présenterai le point de vue de la Ville de Lausanne en matière de démarches participatives (au niveau du politique<sup>37</sup> et du Service d'urbanisme) et la manière de mettre en œuvre ces dernières. Deuxièmement, j'interrogerai les participants sur leur engagement, et les raisons qui peuvent pousser des citoyens concernés par un projet urbain à s'impliquer dans les démarches participatives. Troisièmement, et ceci découle d'un questionnement inductif, je me demanderai quelle est la place de la politisation au sein des démarches participatives.

### 6.1 LA VILLE DE LAUSANNE ET LES DÉMARCHES PARTICIPATIVES

Le gouvernement de la Ville de Lausanne est depuis le début des années nonante à majorité politique de gauche. Cependant, les dicastères et conseillers municipaux jouent un rôle évident dans la conduite de la politique de la Ville. Cette digression se justifie par le fait qu'une nouvelle

---

<sup>37</sup> Notamment la Municipalité et le Conseil Communal.

législature s'est mise en place à la rentrée 2016 et que, par conséquent, ma recherche s'est retrouvée à cheval sur deux législatures différentes, ceci ne pouvant être négligé.

### 6.1.1 Trois projets propulseurs

L'histoire des démarches participatives en urbanisme à Lausanne aurait été impulsée par trois projets selon le chef de projet du Service d'urbanisme et le conseiller communal : Quartiers 21, Métamorphose et le Vallon.

Réalisée entre l'automne 2002 et le printemps 2005, la démarche participative de Quartiers 21 s'inscrivait dans l'Agenda 21 de la Ville de Lausanne pour un développement durable. Elle visait à répondre à différents objectifs tels que renforcer la qualité de vie des Lausannois, améliorer la vie de quartier à travers les relations entre habitants, développer une politique de proximité de la Ville ou valoriser la qualité de vie pour rendre la ville attractive. La démarche s'est déroulée en trois phases comprenant des ateliers d'innovation (les habitants pouvaient exprimer des préoccupations ou souhaits), des conférences de consensus (des groupes d'intérêt, habitants et associations approfondissaient des points évoqués durant les ateliers d'innovation) et une étude de faisabilité. Finalement, tout ceci a débouché sur un programme d'action constitué de 37 projets, répartis en trois domaines : *Vivre ensemble, habitat et mobilité* (Ville de Lausanne, 2016). Si la démarche participative avait pour ambition de restituer aux participants un compte rendu de leur implication, il est possible de considérer que cela ait été fait dans une certaine mesure. En effet, tous les documents résultant du programme d'action sont aujourd'hui à disposition du public, en ligne sur le site web de la Ville de Lausanne. Cependant, selon le chef de projet, la démarche se serait « mal terminée » car la restitution aurait été mal effectuée auprès des acteurs qui s'étaient impliqués et il était difficile de lire une traduction claire de ces résultats dans un programme de législature ou dans une stratégie.

Le projet Métamorphose est un des plus grands projets urbains de la Ville de Lausanne, ainsi qu'un élément central dans le développement de la ville, s'inscrivant dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges. Son ambition est de « répondre aux besoins de la population en matière de logements, d'activités et d'équipements sportifs, en favorisant des constructions écologiques ainsi qu'une mixité sociale et intergénérationnelle » (Ville de Lausanne, 2016). La démarche participative de Métamorphose a débuté avec une première

phase menée par le groupe OLA (« Oui, Lausanne Avance ! »), équipe sélectionnée par la Municipalité pour diriger la démarche participative. Cette dernière a commencé au printemps 2008 et a permis de récolter mille idées, réparties en treize composantes de durabilité (Racine, 2010). Parallèlement à cela, si la démarche OLA n'a été que ponctuelle, le processus a été réactivé sporadiquement depuis le lancement sous différentes tournures impliquant la population, notamment des expositions et des tables rondes au fil de l'avancement du projet. Une nouvelle étape dénommée « Métamorphoz'et vous » s'est d'ailleurs ouverte au printemps 2017 dans le cadre des mandats d'études parallèles pour les Prés-de-Vidy.

Si l'historique de la démarche participative du projet Métamorphose et son déroulement ne peuvent se résumer aussi succinctement, il est inévitable de le mentionner comme élément phare dans l'histoire des démarches participatives à Lausanne en matière d'urbanisme.

Finalement, dans le cadre du projet du Vallon, visant à créer un nouveau quartier sur l'ancien site de l'Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM), a débuté une démarche participative en 2010, afin de respecter l'identité du lieu et la vie de quartier chère à ses habitants. La démarche est toujours en cours depuis lors et s'est matérialisée sous différentes formes au fil des années : séances d'information publique, questionnaires, fête de quartier, travail en ateliers, etc. (Ville de Lausanne, 2016).

Si ces trois projets au fort impact, du point de vue de leur envergure, de leur médiatisation ou de leur durée dans le temps, marquent la relation que la Ville entretient avec les démarches participatives en urbanisme, il apparaît essentiel de mentionner que d'autres services de la Ville mettent régulièrement en place des processus participatifs. C'est le cas de la Direction de l'enfance, jeunesse et quartiers, dans le cadre de réalisation de nouvelles places de jeux, pour ne citer qu'un exemple.

### *6.1.2 Des facteurs convergents*

Suite à la présentation de ces trois projets qui pourraient être perçus comme les prémices des démarches participatives à Lausanne, il est naturel de se demander si certains facteurs ont pu encourager le développement des démarches participatives à petite échelle. Selon le chef de projet du Service d'urbanisme, il pourrait s'agir d'une convergence entre plusieurs facteurs. D'une part, des facteurs exogènes que l'on pourrait qualifier d'internationaux ou globaux, qui

rejoignent ceux évoqués dans la revue de la littérature : les paradigmes de l'urbanisme ont changé, il y a un renforcement des résistances et une évolution dans la pratique de l'aménagement du territoire. Mais aussi des facteurs exogènes locaux comme les échecs urbanistiques, notamment le projet de la Tour Taoua (qui serait une démonstration que la solution « minimaliste » d'implication des citoyens ne fonctionne pas), et des nouvelles attentes de la population. Ce deuxième facteur serait révélateur d'une tendance : une globalisation de la thématique de l'urbanisme, qui devient un enjeu de société. Pour le chef de projet ceci pourrait s'illustrer par la récurrence d'articles concernant l'aménagement du territoire dans le journal *24 heures* et il serait intéressant de comparer un exemplaire actuel, avec un exemplaire d'il y a vingt ans. De cette manière, les citoyens seraient de plus en plus sensibilisés à la thématique urbanistique et auraient de plus en plus une culture des enjeux urbains.

D'autre part, des facteurs endogènes pourraient également favoriser cet essor. Premièrement, le changement de législature de la Municipalité et la présence de certains acteurs politiques plus sensibles aux démarches participatives que d'autres. Le chef de projet prend ici l'exemple d'une ancienne conseillère municipale socialiste, en fonction de 1998 à 2011. Le conseiller communal quant à lui évoque la nouvelle conseillère municipale en charge du Logement, de l'Environnement et de l'Architecture, membre des Verts et ancienne directrice d'Equiterre, fortement impliquée dans les processus participatifs. Le changement d'acteurs au sein de l'exécutif lausannois en 2016 se perçoit nettement dans un programme de législature où la question de la participation est clairement mise en avant, en comparaison avec le programme de législature précédent (Annexes 1 et 2). Ceci peut se percevoir notamment dans les moyens mis en œuvre en lien avec cette volonté : par exemple l'ouverture d'un poste pour coordonner la plateforme « participation », rattaché au secrétariat général du Logement, Environnement et Architecture (LEA), afin de s'occuper essentiellement de la participation. Par ailleurs, le Municipal en charge du Développement urbain affirme que l'on est « *entrés dans une époque où l'on va généraliser ce type de processus sur les projets de planification* » (Directeur du Développement Urbain, Ville de Lausanne).

Deuxièmement, les attentes du Conseil Communal peuvent inciter, voire obliger, les porteurs d'un projet à mettre en place une démarche participative. Aux Bergières, ce sont deux habitants

du quartier, également membres du Conseil Communal, qui ont déposé une interpellation<sup>38</sup> auprès de la Municipalité (Annexe 3). Ainsi, des habitants ayant des moyens d'action en tant que conseillers communaux peuvent mettre à l'agenda politique certains enjeux qui ne l'étaient pas avant. Dans le cas présent, les conseillers communaux se sont mobilisés pour un projet auquel ils étaient sensibles. Il apparaît cependant nécessaire de démontrer les leviers dont bénéficient les conseillers communaux, qui pourraient se reproduire sur d'autres projets. Troisièmement, un changement de génération au sein des employés du Service d'urbanisme. Ce changement de génération correspondrait aux changements de paradigme, et amènerait des professionnels avec d'autres bagages, formés différemment, et sensibilisés à de nouvelles thématiques.

Ainsi, plus qu'un élément déclencheur, il semblerait que dans le cas de Lausanne, ce soit l'imbrication de plusieurs facteurs, se rencontrant au moment opportun, qui favorisent ces pratiques participatives. Donnant ainsi à comprendre ce phénomène comme un processus dynamique, et non pas figé, susceptible de fluctuer en fonction des variables en jeu.

### *6.1.3 Rôle du Service d'urbanisme*

Comme évoqué précédemment, la participation occupe une place de plus en plus signifiante dans les projets urbains, notamment lorsque ceux-ci sont d'une certaine envergure et concernent une pluralité d'acteurs. Afin de comprendre les motivations de la Municipalité de Lausanne à mettre en place des démarches participatives, il était essentiel de saisir le rôle que joue le SU dans cette mise en œuvre.

Selon le chef de projet, jusqu'à récemment, l'élaboration de ces processus dépendait du bon vouloir des chefs de projet du service : « *des chefs de projets un peu convaincus, qui doivent convaincre la hiérarchie* » (Chef de projet, Ville de Lausanne). Ce constat est notamment évoqué dans le cas de la démarche participative du Vallon.

*« Le Vallon, c'est assez amusant. C'est une opportunité avec le démantèlement de l'usine d'incinération, de faire quelque chose là-dessus, qui rencontre une cheffe de projet, qui*

---

<sup>38</sup> « L'interpellation demande à la municipalité une explication sur un fait de son administration. » (Etat de Vaud, 2017).

*connaît... enfin, qui s'est immergée dans ce quartier, qui a rencontré les gens, puis qui s'est rendue compte qu'on ne pouvait pas faire un nouveau projet dans ce quartier sans tenir compte de l'existant et en particulier, des habitants et usagers existants, et puis, du coup, qui a fait une sorte de travail à l'interne pour convaincre justement sa hiérarchie de l'opportunité, enfin, la nécessité même, de faire une démarche participative au Vallon. Et, du coup, d'obtenir des financements et de pouvoir engager des mandataires pour l'assister etc... » (Chef de projet, Ville de Lausanne).*

C'est ainsi, par le renouvellement de génération dont il est question plus haut, avec l'arrivée d'urbanistes sensibilisés à cette thématique qui n'était pas forcément centrale il y a vingt ou trente ans, que la tendance s'installe progressivement.

De surcroît, l'enveloppe financière prévue pour les projets ne tient pas compte de frais pour la participation. Les études techniques étant généralement essentielles voire légalement nécessaires, elles passent en premier dans le budget. Les chefs de projet doivent donc s'arranger pour allouer des moyens à une démarche participative s'ils l'estiment opportune, ou s'organiser pour faire avec les moyens à disposition. Dans le cas de *Sévelin Demain* qui est un des rares projets à avoir bénéficié un compte d'attente<sup>39</sup>, le budget pouvait surtout couvrir les études techniques mais ne permettait pas de faire beaucoup de concertation. Le chef de projet a donc dû constituer un dossier pour répondre à un appel à projet de la Confédération, dans le cadre des *projets-modèles pour un développement territorial durable* de l'ARE<sup>40</sup>, afin d'obtenir des fonds pour financer un mandataire (Equiterre). Ainsi, il faudrait se « *sortir les mains des poches pour aller chercher un financement [...] pour pouvoir déployer ce genre de méthodes* » (Chef de projet, Ville de Lausanne). La réalisation d'une démarche participative n'étant pas formellement établie actuellement, il appartient entièrement aux chefs de projets qui

---

<sup>39</sup> Un compte d'attente permet de financer les frais d'études d'un projet lorsque celui-ci doit être présenté au Conseil Communal. Ce montant qui est dépensé avant l'adoption, est ensuite *balancé*, c'est-à-dire qu'il est ajouté aux frais finaux.

<sup>40</sup> « Les projets-modèles de la Confédération encouragent des nouvelles approches et des nouvelles méthodes. Les acteurs locaux, régionaux et cantonaux se voient offrir une incitation à développer et à expérimenter sur place des solutions innovantes dans les priorités définies par la Confédération. Les résultats et les enseignements fournis par les projets-modèles sont diffusés pour que ceux-ci puissent servir de fil rouge à d'autres projets. » (Office fédéral du développement territorial ARE, s.d.)



souhaitent mettre en place ce genre de dispositif de s'en charger. Pour le projet de la Migros des Bergières, qui n'avait pas de budget pour la démarche participative, une architecte de la Ville a créé des supports de communication, le chef de projet s'est chargé de coller des affiches dans le quartier et est allé voir les acteurs importants du quartier. Il a également été appuyé occasionnellement par un de ses collègues architecte-urbaniste au SU. C'est donc le responsable du projet qui, quand il en a besoin, va « *ruser [...] chercher au secrétariat, chez les collègues, etc. les ressources qui lui manquent* » (Chef de projet, Ville de Lausanne). De même pour Sévelin, l'association avec Equiterre a pu avoir lieu grâce à l'enveloppe financière de la Confédération, mais également car le chef urbaniste connaissait la cheffe de projet chez Equiterre. L'opportunité de faire un projet « entre pairs » sur la même longueur d'onde, est apparue très fertile et motivante aux yeux de l'urbaniste, démontrant ainsi le rôle joué par le réseau des acteurs concernés. Malgré l'implication d'Equiterre dans la DP de Sévelin et d'une agence de communication en charge de la charte graphique pour le dispositif de communication, le chef de projet s'est chargé de l'expédition des 2'000 flyers avec l'appui d'une stagiaire, un travail qu'il qualifie « d'artisanal ». Par ailleurs, l'organisation des GS (les ordres du jour, le déroulement de la séance, les présences, les notes à prendre) reste de son ressort, ce qu'il considère comme faisant partie de son cahier des charges. Le choix d'un lieu, la disposition d'une salle, la prise de contact avec le public, qui peuvent revêtir un aspect anecdotique, sont autant d'éléments qui permettent à l'urbaniste d'appréhender son terrain.

*« Il faut sentir ces choses-là, puis si tu les délègues tu ne les maîtrises pas non plus. [...] Ça a l'air peut-être des fois, un peu ingrat ou pas très hautement stratégique, mais je pense que c'est quand même assez important. Voilà. Mais même [...] aux Bergières quand j'avais collé des affiches [...], pour mettre des affiches ou des flyers dans les boîtes à lettres, fallait choper le concierge pour qu'il ouvre. Et puis, voilà, justement tu causes avec le concierge et puis il te donne aussi sa petite expertise [...] puis quelque part le terrain c'est aussi ça, c'est des gens. C'est bien sûr les hauteurs, les maisons, les machins mais aussi les gens, hein. C'est aussi l'occasion, d'être dans le terrain et puis de sentir ça. »* (Chef de projet, Ville de Lausanne).

Si jusqu'à présent les démarches participatives sur des projets urbains étaient impulsées par des chefs de projets du Service d'urbanisme, on constaterait un renversement. En effet, « *ça devient une commande politique [...] ça a été quelque part réapproprié ou approprié par le*

*politique, et c'est bien comme ça* » (Chef de projet, Ville de Lausanne). Il est important d'insister ici sur le moment transitif que le Service d'urbanisme de la Ville de Lausanne est en train de vivre. Ce constat rejoint ceux de Godbout (2014) et de Bacqué et Sintomer (2010) : la participation s'institutionnalise, avec une chronologie définie et une maîtrise plus poussée de la Ville vis-à-vis de ces outils que sont les démarches participatives en urbanisme.

#### *6.1.4 Une nouvelle législature (2016-2021)*

Le programme de législature de la nouvelle Municipalité parle de lui-même : la participation y est plus mise en avant. Là où l'ancienne Municipalité (Annexe 1) présentait, un programme plus axé sur la croissance et le développement technique et économique de la Ville<sup>41</sup>, l'actuel programme de législature (Annexe 2) glisse plutôt sur des aspects sociaux et de durabilité, exprimant une volonté de « faire la ville » avec ses habitants.

L'arrivée de nouveaux acteurs tels la Municipale en charge du dicastère *Logement Environnement et Architecture*, ancienne directrice d'Equiterre et fervente partisane des processus participatifs, ainsi que le nouveau Municipal popiste<sup>42</sup> en charge du dicastère *Enfance, Jeunesse et Quartiers*, a pu contribuer à modifier quelque peu le ton du programme de législature.

*« Il y a [nom d'une Municipale écologiste] qui adore ça, [...] elle est persuadée que c'est une forme d'organisation de la société, que ce sont les gens qui aident la société à vivre. C'est plus militant chez elle. [...] [nom d'un Municipal écologiste] je pense qu'il est aussi plutôt pour ça. [...] Puis [nom d'un Municipal popiste] aussi, il adore ça. Donc dans un groupe de sept, vous avez [nom d'une Municipale écologiste], [nom d'un Municipal popiste] qui sont à fond pour ça, et bien ça a une influence. »* (Ancien conseiller municipal, Ville de Lausanne).

Ceci est confirmé par le Municipal en charge du Développement Urbain :

---

<sup>41</sup> Lausanne était devenue la quatrième ville de Suisse durant la législature précédente (2006-2011) (Ville de Lausanne, 2011).

<sup>42</sup> Du POP : parti ouvrier populaire, considéré comme extrême gauche sur l'échiquier politique.

« C'est une question de sensibilité de l'équipe élue, à la fois de moi [...] mais également de mes collègues. On est tous assez d'accord sur l'importance de faire ce type de démarches, à la fois sur des questions d'urbanisme mais aussi sur des questions d'aménagement public. [...] Alors effectivement je pense que c'est une évolution disons politique, qui n'est pas forcément d'ailleurs que partisane, parce que les équilibres partisans n'ont pas changé à Lausanne, mais qui tient aux sensibilités du Collège Municipal. » (Directeur du Développement Urbain, Ville de Lausanne).

Par la suite, le remaniement des dicastères ainsi que la répartition des services par les nouveaux membres de l'exécutif se font selon les affinités et préférences de chacun. Celui qui hérite d'un service moins favorable se verra compensé par l'attribution d'un service de son choix. Ainsi, une négociation s'opère entre les différents membres. L'ancien Municipal explique que les grands thèmes comme l'urbanisme, la mobilité et la culture, se retrouvent souvent dans les mains de la majorité, qui pourrait malgré tout imposer un service à la minorité mais ne le fait pas pour ne pas « *le payer cinq ans après* ». De cette manière, le Service d'urbanisme anciennement sous la direction d'un élu PLR, a été repris par un candidat socialiste, peut-être plus sensible aux enjeux participatifs que son prédécesseur qui préférait l'efficacité et la rapidité. Une candidate verte a quant à elle repris le dicastère *Logement, architecture et environnement*. Compte tenu de ces changements et des sensibilités des nouveaux municipaux, il devient plus aisé de saisir le renversement qui commence à faire des démarches participatives une commande politique.

Par ailleurs, le Conseil Communal joue aussi un rôle déterminant. Que cela soit lorsque les conseillers utilisent l'interpellation ou le postulat, comme dans le cas des Bergières, ou lorsqu'il s'agit de venir appuyer une décision de la Municipalité comme dans le cas de Sévelin<sup>43</sup>. Monsieur le conseiller communal précise tout de même que les démarches participatives sont toujours l'objet de vifs débats entre les membres des différents partis au sein du Conseil Communal de Lausanne. Ces débats ont lieu notamment entre les partis de gauche qui les défendent régulièrement, et les partis de droite qui estiment que ces dispositifs coûtent cher

---

<sup>43</sup> Cf. 6.1.7 Instrumentalisation et institutionnalisation de la participation ?

et freinent des projets aux processus déjà longs. Loin de l'image donnée par le programme de législature, la participation n'a pas encore gagné l'unanimité auprès des acteurs politiques.

### 6.1.5 Des intérêts financiers

L'ancien conseiller municipal explique que, dans le cas de projets avortés, la Municipalité peut être amenée à payer des indemnités. Ce cas s'est par exemple présenté avec le projet de la Tour Taoua. L'investisseur [Losinger], ayant été obligé par la Ville à mettre dans le projet un certain nombre de logements à loyer modérés, un contrat avait été signé entre les deux parties. Une fois la votation passée, la Ville s'était engagée auprès de l'investisseur à verser un montant en vue de compenser les travaux effectués<sup>44</sup>.

En tenant compte de cet aspect financier, il est compréhensible que la Municipalité mette des moyens en œuvre pour éviter de devoir assumer ce genre de dépenses. D'autant plus dans un quartier comme les Bergières où il y a déjà eu une mobilisation contre un projet et où ses habitants peuvent se remobiliser s'ils sentent leurs intérêts bafoués.

Dans le cas des Plainnes-du-Loup (Projet Métamorphose), 500'000.-<sup>45</sup> ont été attribués pour la suite de la démarche participative sur les cinq prochaines années (Ville de Lausanne, 2016). S'agissant d'un projet à 2 milliards de francs, le constat est que la Ville préfère assurer ses arrières.

Le Municipal en charge du développement urbain précise cependant que les pertes peuvent être autant en termes financiers qu'en termes de moyens :

*« Un projet qui échoue, surtout à la fin du processus, c'est un projet qui a coûté beaucoup d'argent et beaucoup de moyens aussi, d'énergie, de mobilisation, de ressources dans les bureaux, de ressources administratives... Et aussi parfois pour les propriétaires privés quand il s'agit de parcelles privées. [...] C'est clair qu'un projet qui échoue à la fin c'est un projet qui coûte de l'argent, mais au-delà de la question financière c'est aussi pas mal de gâchis. »* (Directeur du Développement Urbain, Ville de Lausanne).

---

<sup>44</sup> Ici 750'000.- (Antonoff, 2017).

<sup>45</sup> Voté en séance du Conseil Communal (Préavis 2016/66) (Ville de Lausanne, 2016).

### 6.1.6 Intérêts de faire une démarche participative sur ces projets

Respectivement aux projets que j'ai étudiés, le chef de projet du Service d'urbanisme de la Ville de Lausanne explique que les professionnels essayent de se poser la question de savoir s'il y a un enjeu participatif sur le territoire d'un futur projet.

*« Alors, sur les Bergières c'est plus facile. C'est qu'on est dans un contexte justement où il n'y a vraiment pas longtemps on a eu un projet qui a échoué avec la surélévation, donc là vraiment il y avait le... on ne peut pas faire abstraction de ces "opposants" quelque part... on ne peut pas juste recommencer puis refaire la même chose, puis reprendre une claquette au même endroit, ce serait quand même un peu bête, donc, je pense que là, c'était quand même un peu disons l'argument phare. [...] Pour Sévelin moi ce que j'avais défendu, c'est que c'était quand même un gros morceau de ville. C'est quand même 13 ha, etc... Avec des enjeux quand même assez importants. C'est un quartier qui a quand même aussi une identité et un fonctionnement particulier. C'est valable pour tous les quartiers, [...] mais il y a quand même vraiment cet aspect de l'expertise, enfin, de croiser des regards, multiplier peut-être les regards sur un quartier et son évolution... Moi j'avais besoin en tout cas de... justement d'avoir cette multiplicité de regards, donc, quelque part, en fait, ce n'était pas possible pour moi de faire autrement » (Chef de projet, Ville de Lausanne).*

Et l'urbaniste d'expliquer que cela dépend des contextes : *« on ne va pas en faire partout de la même façon »* (Chef de projet, Ville de Lausanne). Sur ces deux projets, on peut retrouver les deux principales motivations à faire des démarches participatives qui sont : le besoin pour l'urbaniste d'obtenir une expertise d'usage de la part des habitants et usagers, mais aussi par précaution, pour éviter qu'un projet ne soit recalé et qu'il soit plus en accord avec la population destinataire. Ceci rejoint le Municipal en charge du Développement Urbain qui de manière générale estime que :

*« On a aussi un intérêt je dirais direct, les collectivités, à pouvoir faire entrer une série d'objections, ou à faire apparaître une série d'objections, de réserves, de réticences, sur le projet en amont du processus. Puisque de toute manière le chemin usuel prévoit cette étape de consultation, qui peut déboucher sur des oppositions, [...] si on arrive à les intégrer relativement tôt c'est évidemment bénéfique pour le projet. [...] Donc je dirais il y*

*a une raison pragmatique, [...] puis il y a une procédure plus de fond, qui est liée au fait que : un projet qui circule un peu [...] au sein de ce que l'on va appeler les "milieux intéressés", est un projet qui est susceptible de gagner en qualité sur des choses fondamentales, ou sur des plus petites choses [...] mais qui sont je crois bénéfiques pour la construction d'une ville. » (Directeur du Développement Urbain, Ville de Lausanne).*

### *6.1.7 Instrumentalisation et institutionnalisation de la participation ?*

#### **Le cadeau de la participation**

Godbout (2014) constate que la participation est présentée comme un cadeau que l'organisation offrirait aux participants (en leur permettant d'influer sur le projet). Cependant, la réalité serait plutôt inverse, étant donné l'influence minimale dont ces derniers bénéficieraient par rapport à l'implication et aux informations qu'ils fournissent aux organisateurs. La participation servirait plutôt à rapprocher les professionnels d'un territoire dont ils ne font pas partie (Godbout, 2014 :141). Julien, participant à Sévelin, estime que le Service d'urbanisme a pu récolter toutes les « bonnes idées » grâce à la démarche participative, et ce dans le but de savoir jusqu'où les participants étaient prêts à aller sur certains points et à quoi ils attachaient de l'importance.

*« C'était quand même dans une voie d'ouverture, puis de bénéficier de l'ensemble des cerveaux d'ici, pour avoir les idées et puis la vision du quartier. [...] C'était quand même pratique et pas cher pour un brainstorming géant. » (Julien, Sévelin).*

Effectivement, le but des démarches participatives est que les participants puissent faire part de leur expertise d'usage aux professionnels. Le chef de projet du Service d'urbanisme considère que cela est plutôt positif puisque c'est de cette manière que le projet peut être influencé.

*« Il y avait une plus-value sur la construction d'un réseau, d'un tissu local, etc... d'une vie de quartier un peu qui émerge, et puis après, sur le projet, nous ça nous a fait quand même pas mal réfléchir sur, par exemple, certaines intentions qu'on avait, qui n'étaient pas les bonnes. » (Chef de projet, Ville de Lausanne).*

## Canaliser les revendications

Comme mentionné plus haut (6.1.3), l'institutionnalisation de la participation est perceptible en observant les pratiques et les discours tant du politique que du SU. Elle devient plus formelle, que cela soit par son établissement prochain au sein du service LEA ou par son inscription dans le programme de législature de la Ville.

Si le système suisse fait que les revendications peuvent se faire par d'autres canaux (c'est effectivement le cas pour le projet Migros Bergières, où les principaux opposants n'ont pas pris part au groupe de suivi, préférant s'organiser afin de faire opposition), on remarque que l'instauration d'une démarche participative a permis aux participants qui étaient a priori contre le projet d'influer sur celui-ci, à défaut de lutter contre sa réalisation. Il est probable que sans une démarche participative ces derniers se seraient tournés vers l'opposition. Ainsi peut-on parler d'une tentative de canalisation des revendications (Godbout, 2014). Cette canalisation de la revendication se retrouve chez Laurent, participant au projet de Sévelin, qui admet que le confort du processus participatif a « endormi » le groupe de participants qu'ils avaient formé (GAUS) :

*« Ce confort qu'on avait, ou cette promesse d'une démarche participative, d'une écoute, ça nous a assez canalisés et assez désorientés par rapport à une... enfin, ça donnait une démarche alternative alors que, j'imagine, avec l'entrain et l'énergie qu'on avait au départ, on aurait été directement à la Municipalité pour faire une démarche plus frontale peut-être » (Laurent, Sévelin).*

## Débat et décision

Il en va de même pour la détermination a priori du débat et la séparation du débat et de la décision. Dans chacun des deux projets, certains éléments étaient annoncés comme non-négociables : au Bergières le bâti, à Sévelin des grands objectifs définis (densifier, diversifier, maintenir l'identité, approche d'aménagement ambitieux des espaces publics). Ces grands objectifs du projet de Sévelin avaient été définis au préalable et le Municipal en charge des Travaux avait demandé que soit fait un préavis d'intention (préavis n°2014/42), validé par le Conseil Communal et pas seulement par la Municipalité, afin d'avoir un portage politique plus fort. Si aux Bergières le bâti a finalement fait l'objet d'une négociation, augmentant la taille du futur parc en passant de trois à deux immeubles, leur future existence n'était pas négociable

et sur cet élément les porteurs du projet se réservaient la décision finale. De même pour Sévelin :

*« Si les gens avaient dit "On ne veut plus du tout de culture à Sévelin", évidemment ce n'est pas arrivé, mais ça n'aurait pas été facile. Ou bien "Il faut laisser Sévelin tel quel", et bien, ça non plus. Voilà, on est au bord d'un tram, d'un métro, c'est de l'intérêt collectif de densifier ce quartier, on densifie »* (Chef de projet, Ville de Lausanne).

Le Directeur du Développement Urbain explique ce choix de la décision finale par le fait que les processus participatifs servent à préparer une décision démocratique mais ne peuvent pas la remplacer :

*« Après, ça ne remplace pas les processus politiques et ça c'est très important, c'est à dire qu'un groupe participatif ce n'est pas un collège d'élus. Ce n'est pas un collège représentatif, donc on doit réussir à conduire ces deux choses en parallèle, ce qui n'est pas toujours hyper facile, pas toujours évident. On ne peut pas arriver devant un Conseil Communal en disant : "les choses sont bouclées parce qu'elles ont été discutées au sein d'un collège de gens qui ont participé à une démarche". Donc ça ne remplace pas une démarche démocratique mais ça permet de la préparer. Et c'est vraiment dans ce sens-là qu'il faut les prendre en compte et les conduire. »* (Directeur du Développement Urbain, Ville de Lausanne).

Ce choix de la décision finale par les autorités, a été ressentie par certains participants de Sévelin (dont la restitution finale n'a pas encore eu lieu), qui estiment avoir été écoutés mais ne savent pas s'ils seront pris en compte.

*« Ecoutez, jusqu'à présent j'ai l'impression d'avoir été entendu, je ne sais pas si concrètement ça sera quelque chose qui sera tenu en compte pour la fin, en tout cas pour la réalisation finale, mais j'ai l'impression d'être entendu et écouté. »* (André, Sévelin).

*« Je pense que fondamentalement ils tiennent pas tellement compte de nos avis. Je pense que c'est très à la mode, qu'on peut plus rien faire maintenant sans l'avis des habitants, donc on fait. »* (Catherine, Sévelin).

*« Les gros propriétaires, ils ne sont pas à ces séances. Ils savent que ça ne sert à rien, et puis que tout se discute ailleurs. [...] Mais je pense qu'en fait c'est un peu alibi justement*



*ces démarches participatives parce qu'on fait croire, ou on aimerait que la population puisse influencer ces projets et en fait, ils ne peuvent pas influencer. Les intérêts, ils sont tellement supérieurs que... Voilà. » (Patrick, Sévelin).*

*« Ce qui [nous] a irrité, c'était de se rendre compte qu'il y avait un projet qui existait, qui était ficelé, quasiment, enfin, prétendument pas ficelé mais on le voyait bien. [...] Il y avait des projets qui avançaient, peut-être la démarche participative qui avançait, mais il n'y avait pas vraiment de vase communicant entre les deux. [...] On nous demandait notre avis mais on n'en tenait pas compte. » (Laurent, Sévelin).*

En revanche aux Bergières, des participants saluent le fait d'avoir été entendus sur la réduction du bâti.

*« Ils ont vraiment réussi à améliorer considérablement le projet par la suite. Donc j'étais très content finalement, parce que je m'attendais à un truc "on vous présente, on vous fait croire que vous participez, puis y'a rien qui change" ça pour moi c'était couru d'avance... Puis heureusement ce n'est pas le cas. » (Arnaud, Bergières).*

*« Dans mon groupe de travail des ateliers, j'avais fait la proposition d'abandonner un bâtiment. [...] Et puis finalement c'est allé dans cette direction-là, donc voilà c'est une satisfaction. » (Stéphane, Bergières).*

*« Bon je suis bien contente qu'ils en aient mis que deux quand même. Si c'était moins haut ça irait aussi, mais bon on a compris l'enjeu, c'est qu'il faut rehausser, il faut que ça rapporte. » (Monique, Bergières).*

Felli (2006) attribue aux autorités un double pouvoir de décision finale conjointement à une déresponsabilisation des conséquences d'une décision. Ceci est difficilement perceptible avant la réalisation du projet, mais certains participants estiment que leur participation peut être utilisée pour justifier certaines décisions prises.

*« J'ai des fois l'impression que c'est aussi fait des fois dans un but de validation, de... Disons, après, ils peuvent dire quand quelqu'un se plaint [...] : "Oui, mais on a consulté les gens quand même". » (Alain, Sévelin).*

*« Je pense qu'ils nous coupent l'herbe sous les pieds déjà en disant : "Bon mais... on vous a donné la parole, maintenant c'est comme ça. Vous n'avez donc plus rien à dire". J'ai bien l'impression qu'il y a quand même ça qui fait partie de la démarche. » (Julien, Sévelin).*

« Je ne veux pas qu'on m'utilise comme alibi en disant : "On a consulté les habitants". »  
(Isabelle, Sévelin).

### Négociation et consensus

D'autre part, la recherche d'un consensus, telle que mentionnée par Godbout (2014) et Cuny (2010) est évidente. Dans mes deux cas d'étude, il est possible de faire état d'une négociation, si l'on considère que le but était que les porteurs du projet puissent réaliser leurs objectifs et ceci en accord avec les attentes et besoins des populations ancrées dans le territoire. De la même façon, ceux qui ne sont pas prêts à négocier, ne trouvent pas leur place au sein des dispositifs participatifs. Dans le cas des Bergières, les opposants qui n'étaient pas enclins à négocier, n'ont pas participé aux réunions du groupe de suivi.



Figure 13 : Dessin de Mix et Remix sur un chantier, rue Marterey à Lausanne (J. Dubey, 2017).

D'autre part, la négociation ne peut être ouverte que dès le moment où il y a des objets à négocier, pour éviter de faire une démarche participative dite « alibi » (c'est-à-dire ouvrir la discussion alors qu'il n'y a pas de marge de manœuvre et que rien ne peut être pris en compte) :

« Moi je ne m'étais pas du tout battu pour ça, parce qu'en gros, j'avais dit : « Mais avec tout ce qui est non-négociable, ça sert juste à rien, parce que ça va être complètement alibi [...], puis on ne pourra rien faire. » (Chef de projet, Ville de Lausanne. En parlant du projet Migros Bergières qui paraissait a priori trop restreint en matière de marge de manœuvre pour inviter les participants à s'impliquer dans le projet).

## Les démarches participatives comme instruments

Après ces diverses considérations, il peut être envisageable de considérer le projet urbain, et les démarches participatives qui y sont inhérentes, comme instruments, au sens de Lascoumes et Le Galès (2014). C'est-à-dire un « dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur » (Lascoumes et Le Galès, 2014 : 325). Il est en revanche difficile d'arriver à la même conclusion que Godbout (2014) Pinson (2005) et Rui (2013) qui considèrent les démarches participatives comme ayant pour but d'asseoir une domination de l'Etat sur les citoyens. Ceci nécessiterait une étude approfondie du système étatique au-delà des discours des acteurs impliqués. A mon échelle il est toutefois possible de supposer que « l'apparition de l'instrument "projet" est peut-être un avatar d'une redéfinition implicite des rapports Etat-société dans l'action publique urbaine, mais que cette redéfinition est le produit de difficultés concrètes éprouvées dans la mise en œuvre des politiques urbaines et non pas uniquement une ruse de la raison néo-libérale » (Pinson, 2005 : 225).

### *6.1.8 Conclusion et réponse à la question de recherche*

Après cette étude des motivations de la commune de Lausanne à organiser des démarches participatives il est possible de répondre à la question de recherche et de considérer l'hypothèse conjointe.

- *Pourquoi et comment les démarches participatives sont-elles mises en œuvre par la commune de Lausanne ?*

Les démarches participatives résultent de plusieurs facteurs endogènes et exogènes. Si jusqu'à présent le Service d'urbanisme et plus précisément les chefs de projet étaient un des principaux moteurs de ces réalisations, on constate un renversement de la tendance. Les démarches participatives deviennent une commande politique. Ceci dû aux sensibilités des élus, que cela soit à l'exécutif ou au législatif de la Ville. Ces sensibilités se retrouvent dans le programme de législature mais aussi à travers des résolutions du Conseil Communal, ainsi que dans les moyens mis en œuvre dans cet objectif. Elles résulteraient plus d'une volonté d'évoluer selon un principe de vivre ensemble, que d'une tentative de domination.

Néanmoins, il serait faux de les attribuer uniquement à une résolution bienveillante, sans considérer les intérêts qu'ont les porteurs du projet à les mettre en place. Les précédents projets ayant échoué ont engendré des coûts, qu'ils soient temporels ou financiers. Ainsi, il est admis que les processus participatifs représenteraient une stratégie win-win grâce à laquelle tout le monde y trouve son compte (Toussaint, 2009) : les porteurs de projet car l'investissement fait dans ces démarches, aussi élevé soit-il, sera sans doute moins élevé que ce qu'il y aurait à perdre par un échec du projet ; les usagers et habitants car le projet sera plus en adéquation avec leurs besoins. Cependant, en définissant des éléments comme étant non-négociables et en négociant jusqu'à la limite qu'ils considèrent comme acceptable<sup>46</sup>, les porteurs du projet se réservent le choix final de la décision. Les participants peuvent aussi définir un non-négociable, si les organisateurs n'acceptent pas d'aller dans leur sens, ils devront se tourner vers l'opposition.

Pour revenir à mon hypothèse qui était :

- Les responsables du projet organisent ces démarches car ils pensent que cela engendrera un projet plus en adéquation avec les attentes et les besoins, mais ils l'utilisent involontairement pour faire accepter des objets a priori décidés.

Il est possible de considérer qu'elle est à moitié confirmée. Si les démarches participatives dans mes deux cas ont été, selon le discours, mises en place pour améliorer le projet, elles participent parallèlement à son acceptabilité sociale. Un projet qui inclut la population permet de correspondre plus adéquatement aux attentes et en conséquence peut satisfaire de potentiels opposants ; ceci n'étant pas involontaire mais clairement affirmé. Pour le chef de projet du Service d'urbanisme il y aurait trois raisons de faire des démarches participatives : essayer de limiter les résistances, faire un meilleur projet qui colle aux attentes grâce à l'intelligence collective (ces deux raisons étant imbriquées), mais également un apport pour la vie de quartier en donnant aux gens l'occasion de se rencontrer.

---

<sup>46</sup> À ce propos, voir BATNA (Best Alternative To Negotiate an Agreement) ou MESORE (MEilleure SOLution de REpli). N'est pas la solution optimale, mais la meilleure solution de repli. Autrement dit, le seuil qui délimite jusqu'où cela vaut la peine de négocier. Pour un vendeur par exemple, cela sera le prix minimum en-dessous duquel il ne peut pas descendre (Cours *Analyse de la décision*, Jean Ruegg, 2016).

La Ville de Lausanne n'est pas statique, elle est soumise à des modifications qui doivent être entreprises pour répondre à différentes exigences notamment légales. Cette réalité fait émerger de nouvelles méthodes, nécessairement imparfaites d'un côté comme de l'autre, car elles ne peuvent répondre entièrement à la logique de « faire passer la pilule » ni à celle de « tout est négociable ». Il semblerait tout de même que les participants aient compris cette ambivalence. Ils comprennent la rationalité de la démarche et vont tout de même l'accepter, sans être dupes. Ainsi je nuancerais le constat de Toussaint (2009) qui postule que la concertation ne profite qu'aux *fabricants*. Elle profite certes plus aux *fabricants* (porteurs du projet) qu'aux participants. Cependant, si la participation ne représente peut-être pas un idéal démocratique actuellement, il n'est pas certain que la démocratie serait plus intègre sans participation.

## 6.2 COMPRENDRE L'ENGAGEMENT

Comprendre les motifs d'engagement des participants était l'une des questions de ce travail. Ceci ayant été peu étudié, le but était de saisir les logiques qui sous-tendent l'implication d'acteurs n'ayant pas forcément de connaissances techniques ou de rapport avec l'urbanisme et dont la participation n'est pas anodine. Dans cette partie, je présenterai les différents profils d'engagement, leur (auto)légitimation, ainsi que l'effet de leur engagement sur le projet. Je terminerai sur les attentes des participants ce qui introduira ma dernière partie traitant de la politisation des démarches participatives.

### *6.2.1 Profils participatifs des participants*

Premièrement, avant de dresser un tableau des facteurs d'engagement, il est utile de mentionner que les participants présentent tous un profil associatif ou politique, même minimal. En effet sur les douze répondants, tous disent participer régulièrement à la vie politique lors de votations ou d'élections. Quatre participants font, ou ont fait, également partie d'associations (Maison de quartier, Société de développement, association sportive) et trois autres ont été, ou sont actifs en politique (membres de parti ou conseillers communaux). Ce constat me paraît crucial compte tenu du fait que la participation politique en Suisse est généralement estimée en dessous de 50% (Office Fédéral de la Statistique, 2017). Les démarches participatives semblent donc peu représentatives de la population comme le constatait Blondiaux (2003). Par ailleurs, dans les deux terrains, plus de la moitié des participants non-professionnels ont un lien avec le domaine de l'urbanisme ou de l'architecture. Sur neuf participants non-professionnels, trois ont admis avoir un intérêt prononcé pour les questions urbaines ou architecturales, et trois autres avoir un proche dans le domaine (conjoint, parent ou enfant). Ainsi, il est possible d'estimer qu'à la base de cet engagement il y a également des caractéristiques individuelles dépendantes du contexte socioculturel de l'acteur comme le mentionnait Passy (1998).

### 6.2.2 Trois idéaux-types de participants

En analysant les entretiens avec les participants des deux démarches participatives, j'ai pu établir trois facteurs principaux d'engagement que j'ai rassemblés sous trois profils idéaltypiques :

Le/la curieux.se, le/la garant.e du bien commun, et l'intéressé.e<sup>47</sup>.

Ces trois profils ont été constitués à partir du discours des interviewés et des justifications qu'ils ont donné à leur participation. Ils peuvent être assimilés aux typologies établies par Mazeaud et Talpin (2010). Me calquer sur les typologies faites par les auteurs aurait impliqué d'essayer de « faire entrer » les participants dans des typologies qui ne correspondaient pas forcément à mon terrain. Ainsi, pour des questions méthodologiques, il était plus adéquat de reformer des catégories selon des critères tirés de mes observations.

Parfois, certains participants ne pouvaient pas être catégorisés selon un profil unique, mais naviguaient plutôt entre deux (*Figure 14*). Il est possible de retrouver des éléments de chaque profil chez tous les participants. Cependant, dans leur discours, les interviewés ont insisté de manière plus ou moins marquée sur certains éléments. Ceci m'a permis de leur attribuer un profil distinct.

Cette catégorisation a été effectuée de façon à mettre en évidence, de manière intuitive, les motifs d'engagement. Elle n'a pas pour but d'être stigmatisante ni de faire une généralisation abusive, mais de mettre en valeur les trois motifs principaux qui ont poussé les différents participants à s'impliquer dans la démarche participative.

---

<sup>47</sup> Afin de simplifier la lecture ces profils seront masculinisés mais concernent autant les hommes que les femmes.

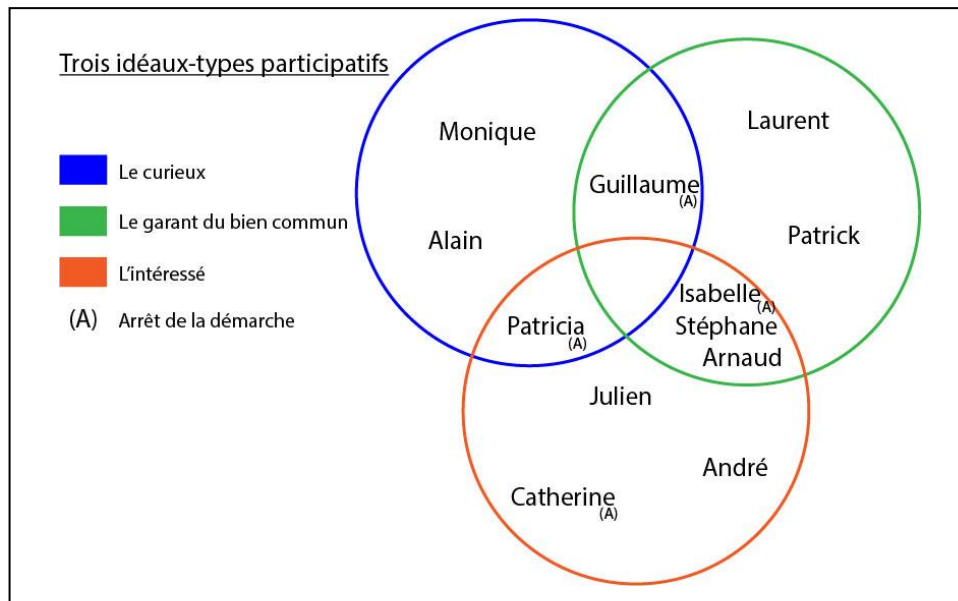


Figure 14 : Trois idéaux-types participatifs

Je distinguerai ici la curiosité de l'intérêt, en classifiant la curiosité comme comportant moins d'attentes que l'intérêt. En effet, la curiosité peut être la simple recherche d'informations, alors que dans l'intérêt, l'acteur cherche à défendre ou promouvoir quelque chose. La curiosité est dans la majorité des cas la raison qui pousse les acteurs à faire le premier pas vers la démarche participative, à se renseigner sur le projet. Dès lors que l'acteur dépasse le stade de la « simple » curiosité, il appartient à un profil différent. Le garant du bien commun et l'intéressé relèvent donc de l'intérêt mais à deux échelles différentes, respectivement, collective et individuelle.

### Le curieux

Il ne cherche pas forcément à défendre ou promouvoir un aspect du projet. S'il peut être utile ou qu'il a l'opportunité de proposer quelque chose tant mieux. Mais il est surtout là pour son enrichissement cognitif, ou pour obtenir des informations sur le projet. En général le curieux ne pense pas que le projet aura une influence directe sur sa vie, ou du moins pas une influence qu'il considère comme importante au point qu'elle mériterait sa mobilisation. Cela n'empêche pas qu'il pense pouvoir contribuer au projet dans le but de l'améliorer, sans que cela soit un but revendiqué.

*« Vraiment j'aime énormément ce quartier. [...] En plus de ça je suis un peu fada d'architecture, je n'y connais rien [...] mais ça m'intéresse de côtoyer des architectes, des*



*plans et puis tout ça. Un ensemble : curiosité, architecture, lieu de vie à améliorer. [...] J'écoute. Parce que moi je n'ai pas de raison de m'opposer à ce projet, pourquoi ? Parce que ça ne me gênera pas disons. » (Monique, Bergières).*

*« Moi je m'intéresse aux chemins de fer. [...] Je connais l'histoire de Lausanne parce qu'il y avait à l'époque une ligne de chemin de fer qui montait depuis Sébeillon en ville. D'ailleurs, on voit encore où elle passait. Donc non, j'ai toujours eu cet intérêt un peu pour ces "zones industrielles" [...] À la base, c'était la curiosité. C'était de savoir ce qu'ils allaient présenter. [...] Et puis après, c'est intéressant de voir ce qu'on pouvait faire de ce qui était en place. Améliorer certaines choses et puis ensuite fixer un cadre pour l'avenir en fait. » (Alain, Sévelin).*

Ces acteurs n'ayant pas d'intérêts personnels à défendre, ils ont participé par curiosité et pour enrichir leur culture de la ville et des processus de modifications de celle-ci. Il est en revanche possible de supposer que ces curieux pourraient devenir des acteurs plus engagés dans un futur projet qui les affecterait directement.

### **Le garant du bien commun**

Il estime que par ses connaissances ou son implication, il peut contribuer à faire un meilleur projet, ou apporter une plus-value dans la démarche participative, ceci sans chercher à en retirer des bénéfices directs. Son but est de participer et de donner son avis, il est en général assez actif lors des séances qu'il suit régulièrement. Il peut également vouloir défendre un intérêt qu'il estime collectif.

Laurent et Patrick sont tous deux architectes. Ils défendent une vision globale du projet, sans laisser paraître un aspect ou un intérêt personnel. Cette vision globale qu'ils avancent a pour objectif de défendre les intérêts de tous les acteurs de Sévelin<sup>48</sup>. Ils ont d'ailleurs formé un groupe, le GAUS, avec d'autres participants, et se rencontrent en dehors des séances afin de proposer de nouvelles solutions pour le projet. Pour Laurent par exemple, l'aspect collectif de son engagement se remarque à travers la forme « on » qu'il utilise en parlant des propositions qui ont été faites par le groupe.

---

<sup>48</sup> Selon leur vision de l'intérêt collectif.

*« Alors là, c'est un engagement politique en effet, dans ce sens-là mais pas au sens politique, plutôt social. [...] On remet en question les propositions spatiales qui sont faites, les propositions de démarche qui sont faites. [...] Notre but, ce n'était pas de faire une contre-proposition. Ce n'était pas ça. C'était notre regard, d'une part. Je pense vraiment l'essentiel, c'est notre regard depuis l'usager et professionnel du lieu et attaché au lieu. »*  
(Laurent, Sévelin).

Patrick également revendique de défendre des intérêts collectifs :

*« En tant que personne, je n'avais pas d'ambition de dire : "Moi je veux que cette partie-là de la ville ce soit moi qui ai décidé de faire". Non, je voulais juste avoir une, pas un contrôle, mais une influence globale sur ce que ça va devenir. [...] Donc je pense qu'en ayant cette vision plus large, effectivement à une autre échelle, on défend l'intérêt de celui qui n'a peut-être pas cette compréhension très large. »* (Patrick, Sévelin).

Patrick avait des locaux au Flon, avant sa transformation. Il a été contraint indirectement de changer de locaux. Il aimerait éviter que Sévelin suive la même direction et estime qu'il s'agit d'un « enjeu urbanistique important » pour maintenir des loyers abordables pour les ateliers par exemple.

Ces deux participants ont été classifiés dans ce profil du fait qu'il n'a pas semblé qu'ils avaient des intérêts personnels à défendre. En effet, ils n'ont jamais mentionné le fait que leurs locaux soient menacés par le projet<sup>49</sup>.

### **L'intéressé**

Il participe dans le but de s'informer et de prendre part aux décisions, mais dans ses affirmations, il est possible de déceler son envie d'influencer certains aspects du projet qui lui permettraient d'améliorer son quotidien. L'intéressé peut prendre part pour deux raisons. Soit il saisit l'opportunité pour proposer des éléments améliorant son cadre de vie, soit il cherche à garder un œil sur le projet en vue de défendre ses acquis. L'intérêt personnel n'étant pas

---

<sup>49</sup> Certains participants de Sévelin ont postulé que les architectes cherchaient à s'attirer un mandat en demandant un concours d'architecture, ceci n'a pas pu être démontré.

forcément affirmé de manière explicite, c'est en contextualisant le discours et dans le récit complet de chaque participant qu'il a été possible de le mettre en lumière.

*« On était obligé d'avoir une voix là-bas. On ne peut pas se permettre de les laisser faire un truc participatif sans... y'a des chances de passer à côté de pas mal de choses. [...] C'était assez clair qu'il fallait y aller. [...] Défendre qu'on puisse rester ici, à peu près dans les conditions actuelles. » (Julien, Sévelin).*

*« C'est peu convivial le quartier [...] c'est épouvantable ! [...] Ça m'intéresse [les démarches participatives] car j'ai quand même fait beaucoup de politique verte un certain temps, donc j'étais de toute façon dans cette problématique, et irritation aussi de voir ce quartier [...] Besoin absolu de changer les choses ! » (Catherine, Sévelin).*

*« J'aimerais que le quartier aille dans le bon sens et qu'il y ait un accès plus aisé pour des gens comme moi [...] qui ont vraiment de la peine à monter ces escaliers, qu'il y ait un ascenseur ou une rampe, quelque chose qui tienne la route, parce que c'est vraiment la porte d'entrée du milieu. [...] Comme je savais que le quartier allait changer et qu'il y avait plein de possibilités d'aménagements d'améliorer le quartier... Je fais partie de l'être humain qui veut toujours que son environnement soit agréable à vivre. Peut-être apporter une légère contribution en tant qu'utilisateur du lieu. » (André, Sévelin).*

Bien évidemment l'intéressé, n'a pas forcément pour seul but de privilégier sa personne. Cet intérêt peut s'inscrire dans une volonté globale d'influer sur son cadre de vie, ce qui est légitime. Mais il est plus directement touché par le projet que le garant du bien commun. L'intéressé est plutôt celui qui a quelque chose à perdre ou à gagner avec le développement du projet et profite de l'opportunité de la démarche participative pour exercer son pouvoir de décision.

### **Les hybrides**

Ils ne sont pas catégorisables dans l'un ou l'autre des idéaux-types, mais à cheval entre deux.

Guillaume se trouve dans ce cas : mi-curieux, mi-garant du bien commun. Ce jeune architecte a pris part à la démarche participative car il avait travaillé sur le secteur entre le Flon et Sévelin pour son projet de fin d'étude. Il vit à proximité de Sévelin depuis quelques années, et fréquentait le quartier pour des activités sportives. Il explique avoir été attiré par l'idée de

prendre part à la démarche participative car la période s'y prêtait bien après son diplôme : « *Je pense que c'était une période où j'étais un peu ambitieux j'avais envie de faire d'autres choses pour moi en dehors du travail aussi.* ». (Guillaume, Sévelin). Mais son but était également d'avoir peut-être une position de médiateur comme usager et connaisseur du lieu et en même temps professionnel avec des connaissances techniques.

*« Donc un peu cet entre-deux, c'est ce que j'aime bien, et c'est aussi ce que je fais en architecture, c'est ce que je préfère, c'est cet espèce de médiateur. Enfin disons, mettre tout le monde sur le même niveau, de compréhension et de vision. »* (Guillaume, Sévelin).

Isabelle, Arnaud et Stéphane sont quant à eux des garants du bien commun en même temps qu'ils cherchent à défendre ou promouvoir un intérêt personnel. En effet, Arnaud et Stéphane vivent aux Bergières et ont un intérêt à prendre part à la démarche. Si quelque part ils y trouvent chacun un intérêt particulier (obtenir des espaces publics de qualité notamment le parc et la place devant la Migros), cet intérêt est également lié à la volonté d'agir pour le quartier dans son ensemble. Le fait de dépasser l'échelle individuelle m'a permis de les classer également comme garants du bien commun.

*« Je voulais avoir mon poids entre guillemets. Parce que je suis là, je suis juste à côté, j'ai mes enfants qui vont évoluer dans le quartier [...] Je ne ferai pas ça dans un quartier où j'ai aucune emprise dessus. Voilà je suis intéressé que modérément sur la question urbanistique mais la question est intéressante, surtout parce qu'elle concerne mon quartier, c'est ça qui m'intéresse, donc oui. »* (Arnaud, Bergières).

*« Y'a l'attachement au quartier, la connaissance du site, de son historique l'intérêt des démarches participatives qui font que l'ensemble des raisons pour moi, c'était assez évident de m'impliquer, d'y participer. [...] Pour moi c'était un choix prioritaire, puisqu'il y a cet attachement, voilà c'est mon quartier quand même [...] Et que si on n'avait pas un projet vraiment convaincant pour aller devant la population qui apporte vraiment une plus-value par rapport à la situation actuelle, on allait droit dans le mur et on aurait rien, ni place, ni... Parce que ça veut dire que le projet serait abandonné. »* (Stéphane, Bergières).

Isabelle donne des cours privés dans son local à Sévelin. Si elle dit comprendre la volonté de mettre des habitations au centre-ville, elle est inquiète pour l'avenir du quartier, qui risque de se gentrifier et causer le départ de centaines de petites entreprises comme la sienne.

*« Ah moi je trouve que c'est primordial, d'avoir des zones comme ça [Sévelin], et je suis un peu inquiète par rapport à ce que ça devient... [...] Ces centaines de petites entreprises vont devoir s'exiler, en dehors de Lausanne. Et ça je trouve quand même très dommage. [...] Si je m'exile je ne sais pas où pour trouver un loyer correct, ces cours vont s'arrêter certainement, donc c'est carrément perte d'emploi, perte de gains, pour ma part. »*  
(Isabelle, Sévelin).

Enfin Patricia, habitante des Bergières, avait suivi les débats à l'époque du projet de surélévation et était inquiète car elle trouvait le projet « mal pensé ». Lorsqu'elle a vu qu'un nouveau projet était en cours elle a souhaité avoir des informations. Son profil se situant entre le curieux et l'intéressé, elle est allée à la première séance de la démarche participative dans le but de se renseigner sur le projet. Projet qu'elle n'a pas apprécié car elle ne comprend pas pourquoi il faut densifier dans le quartier. Elle s'est d'ailleurs interrogée sur la possibilité de se tourner vers l'opposition. Elle se situe entre la curiosité et l'intérêt personnel. Ceci peut expliquer son implication partielle<sup>50</sup> : Elle veut comprendre et souhaite avoir un œil sur le projet mais sans aller jusqu'à s'impliquer réellement.

*« Je n'étais pas sûre, ils parlaient de pas mal de changements et tout ça alors j'ai dit "Mais quand même c'est en face de chez moi". [...] C'était plus pour me renseigner, pour voir pourquoi on a cette idée de mettre beaucoup plus d'appartements là, et oui c'est l'inquiétude qu'ils ont pas bien pensé les places de parc, la sécurité sur la route, de densifier autant cette petite parcelle. »* (Patricia, Bergières).

Si le projet ne se trouve pas devant chez elle, elle m'a tout de même confié habiter dans un appartement avec une belle vue. Recevant régulièrement des demandes à propos des

---

<sup>50</sup> Patricia n'a pas participé aux deux séances du GS, seulement à la grande séance d'information, et elle est allée à la restitution suite à notre entretien car je lui ai dit que le projet avait changé depuis la première version.

servitudes de vue<sup>51</sup>, elle m'explique être fatiguée de devoir se battre tous les mois pour empêcher qu'un bâtiment ne se construise en face de chez elle.

### 6.2.3 La perception d'une expertise d'usage comme autolégitimation

Suite au débat qui interrogerait la capacité et la légitimité des *profanes* à prendre part à des débats dont ils ne maîtrisent pas forcément les détails techniques, j'ai pu remarquer que beaucoup, sinon tous les participants se sentent légitimes de participer. Ils attribuent leur légitimité à leur connaissance du terrain comme usagers ou habitants, et n'hésitent pas à se revendiquer détenteurs d'un savoir d'usage que les professionnels ne peuvent pas avoir. À mon sens, cette autolégitimation est un facteur encourageant l'engagement dans les démarches participatives. En effet, les témoignages abondent dans ce sens aussi bien aux Bergières qu'à Sévelin.

*« Même les professionnels ont besoin des non-professionnels pour alimenter, pour comprendre les problématiques, etc... [...] Je peux influencer parce que j'étudie, je connais bien, etc. »* (Patrick, Sévelin).

*« J'ai une vision de ce qui s'est passé depuis 2010 [...] Le vécu au jour le jour, d'être ici à 8h du matin, savoir comment c'est ici à 8h, à midi, à 6h, à 10h. »* (Julien, Sévelin).

*« Moi je suis quelqu'un d'enthousiaste, je pense que je comprends assez vite les choses. Je sais qu'en tant qu'artiste, je peux avoir mon point de vue qui peut être intéressant, je peux amener ma pierre à l'édifice. »* (Isabelle, Sévelin).

*« J'utilise ce quartier, je vais-je viens, j'aimerais peut-être apporter des choses que je sais. Alors que quand on est derrière un bureau, on n'entend pas les "oui faudrait faire ci, faudrait faire ça". Si on se donne la peine d'écouter les gens qui sont vraiment impliqués quotidiennement, ils voient les petites choses, comme cette rampe. Maintenant si on peut arrondir un peu les angles, des petites choses comme ça, on les sent. C'est tout ce que je peux apporter, je n'ai pas les connaissances d'un architecte ou d'un urbaniste, mais je suis*

---

<sup>51</sup> Cette remarque avait également été faite par Monique qui vit dans le même immeuble.

*un utilisateur, et si on combine nos connaissances, on peut avancer, enfin je pense. »*  
(André, Sévelin).

*« Un architecte, la Migros ou la Ville ne vit pas ici. Donc ils n'ont pas conscience typiquement des besoins en termes d'accès, en termes de besoin pour les jeunes, ce qui s'est fait jusqu'à présent, ce qui peut se faire dans notre imaginaire à nous, en tant qu'habitants parce que voilà on le voit tous les jours. [...] Franchement c'est nous qui sommes confrontés à ça tous les jours, et puis on comprend la topographie. Ils sont spécialistes en urbanisme, puis ils ont plein d'idées, ils sont très créatifs, je trouve que c'est... Clairement ils sont spécialistes dans le domaine mais ils n'ont pas ce feeling. »*  
(Arnaud, Bergières).

*« Une certaine expertise d'usage puisque c'est un lieu que je connais bien et que je fréquente. »* (Stéphane, Bergières).

S'ils n'ont pas la maîtrise technique du projet, ils pensent que leur savoir est complémentaire à celui des professionnels de l'urbanisme, et de ce fait ils semblent se sentir légitimes de participer. De plus, les discours véhiculés par les organisateurs vont souvent dans ce sens, peut-être pour donner une certaine confiance aux participants et que ces derniers ne se gênent pas : « *Ce soir c'est vous les experts* », « *Nous sommes là pour recueillir votre expertise d'usage* », « *On ne fait pas la ville sans les habitants* », « *Avec vous on peut trouver des solutions plus innovantes* », <sup>52</sup> etc. La totalité des participants m'a avoué ne pas s'être gênée de poser des questions ou d'intervenir.

*« Dans la mesure où on dit qu'on veut que les habitants s'expriment et qu'il y en a peu qui ont participé, moi je me suis beaucoup plainte des nuisances, c'est quand même les nuisances qu'il fallait éliminer. »* (Catherine, Sévelin).

*« Du moment où la ville disait : on veut savoir ce que les gens pensent là-bas, on devait aller dire ce qu'on pensait. »* (Julien, Sévelin).

Cette mise en confiance, par la reconnaissance d'un savoir d'usage de la part des organisateurs, a pu contribuer à développer une assurance chez les participants, vis-à-vis des urbanistes.

---

<sup>52</sup> Entendu aux démarches participatives de Sévelin Demain, Migros Bergières, Pôle Gare, Pully cœur de ville.

#### 6.2.4 Conflit participants professionnels et non-professionnels.

Comme mentionné au point 5.1, les participants de Sévelin étaient scindés en deux sous-catégories, les professionnels et les non-professionnels, en raison de la prépondérance de participants architectes ou urbanistes. Cette scission au sein du groupe est souvent ressortie dans les entretiens. Si les professionnels reconnaissent qu'ils ont pu monopoliser le débat, ils estiment que leurs interventions et celles des non-professionnels étaient complémentaires et constructives, mêmes si ces dernières ont pu « freiner le débat ».

*« C'est vrai que ceux qui n'en avaient pas [des connaissances techniques], ça freinait un peu la discussion. Ça détournait des vraies questions malheureusement. »* (Guillaume, Sévelin).

*« Je crois qu'on n'avait pas de problèmes avec les autres participants. On n'avait pas forcément la même longueur d'onde que les autres participants parce qu'ils revendiquaient peut-être d'autres choses. Mais c'était plutôt complémentaire qu'opposé. »* (Laurent, Sévelin).

*« Et puis les non-professionnels qui sont un peu largués des fois. [...] Le groupe de suivi lui-même j'ai trouvé très bien, probablement pas assez fourni en non professionnels [...] peut-être que ça, j'ai un petit peu regretté qu'il y ait... Alors peut-être c'est notre faute aussi parce qu'on monopolise le discours, parce qu'il y a des choses qui se disent que les autres ne comprennent pas ou des choses comme ça, peut-être. [...] Autrement, j'ai trouvé justement même après séance quand on discute avec les différentes personnes qui sont là, j'ai trouvé que l'attitude était quand même dans l'ensemble, quand même très constructive. »* (Patrick, Sévelin).

Pour les non-professionnels, la présence des professionnels a orienté le débat dans une tendance trop technique, ce qui a pu exaspérer, délégitimer, voire même encourager à abandonner la démarche.

*« De plus en plus, c'était juste de la vision urbanistique et de moins en moins de la gestion de la zone. [...] À la fin, c'est devenu une séance d'urbanistes, oui. [...] Vu les participants ça a dévié forcément en ce sens-là. [...] Ce n'était pas pour du participatif. [...] Plus ça*



*avançait, moins j'aurais osé prendre qui que ce soit d'ici avec moi à une séance là-bas. »*  
(Julien, Sévelin).

*« C'est des gens, je ne connais pas leur cursus et leur métier mais on sent qu'ils parlent de choses très pointues, jargon vraiment professionnel d'architecte, puis moi je suis largué par rapport à ça. »* (André, Sévelin).

*« Les architectes ils étaient dans les problèmes d'alignement de passerelle, c'était l'étude de l'espace, vous voyez. Ce qui est normal, vu qu'on n'a pas la même approche. Donc je me suis trouvée un peu bête avec mes histoires de bancs et de convivialité, donc j'ai arrêté. »* (Catherine, Sévelin).

J'ai choisi de mentionner cet aspect car il était très palpable pendant les réunions. Il m'a semblé que pour tout le monde, il était assez difficile de gérer le dialogue entre ces professionnels qui désiraient s'exprimer sur certains points, et engendraient un débat technique, et les non-professionnels qui ne pouvaient pas se mettre au même niveau. Si les non-professionnels ont trouvé que l'équipe du SU était à l'écoute, ils ont paru parfois embêtés par la tournure très technique que prenait la discussion à cause des participants techniciens. A l'inverse les participants professionnels ont pu considérer que les non-professionnels s'attardaient sur des questions triviales, ou ralentissaient le débat, mais en même temps apportaient un point de vue complémentaire.

Cet aspect décrit à la fois les limites des DP avec des discussions non adaptées pour une catégorie d'acteurs, et à la fois le potentiel qu'ont ces espaces pour faire se confronter différentes opinions et perspectives.

### *6.2.5 Raisons d'arrêt*

Catherine, ayant l'impression qu'elle ne pouvait pas faire passer le message qu'elle désirait, a fini par se sentir inutile, mais aussi « bête » vis-à-vis des participants professionnels. Des sentiments désagréables qui l'ont poussée à quitter la démarche participative. Isabelle fait aussi part d'un constat d'inutilité.

*« Je suis d'accord de donner de mon temps à la condition que je sente que... d'abord, que je suis d'une quelconque utilité. [...] La semaine, la fois suivante en fait, on avait*

*l'impression qu'ils n'avaient pas du tout tenu compte de nos remarques. Alors quand on a cette sensation-là, et bien, vous arrêtez, vous dites : "Bon, écoutez, c'est bon ! Moi j'ai dit les choses une fois, deux fois. Après, vous ferez comme... voilà. Je ne vais pas venir me battre. Je n'ai ni le temps ni l'énergie pour ça". ».* (Isabelle, Sévelin).

Si Laurent n'a pas décidé de quitter le GS, il avoue ne pas s'être rendu aux deux dernières séances, pour les mêmes raisons.

*« C'était important d'y aller parce qu'on pensait que ça avait du sens d'y aller, qu'on avait une utilité. Mais on s'est rendu compte, en tout cas, moi je me suis rendu compte que ça n'avait pas d'utilité. [...] Donc là, ce n'était plus du tout, ça ne devenait plus la priorité par rapport à d'autres éléments. [...] Oui, voilà, je ne vais pas annuler d'autres séances, je ne vais pas trouver quelqu'un qui garde mes enfants et tout ça pour aller m'occuper dans le vide. »* (Laurent, Sévelin).

Patricia avoue avoir assisté à la première séance d'information des Bergières, et s'est dite dégoûtée par la façon de faire, qui pour elle n'était pas sincère. Elle n'a donc pas assisté au GS, pour des raisons d'indisponibilité mêlées à l'impression que les avis contraires ne seraient pas pris en compte.

Guillaume ayant pris le « train en cours de route » a remis en question son utilité, puis d'autres priorités l'ont conduit à abandonner le GS.

*« Moi je suis venu assez tard donc j'avais l'impression que j'avais un peu loupé le train dans le sens que je savais pas en quoi j'aurais pu contribuer plus à ça. [...] Les raisons pour lesquelles j'y suis pas allé après c'est parce que j'avais d'autres activités, priorités. »* (Guillaume, Sévelin).

Le sentiment d'utilité, d'avoir l'impression que l'on peut avoir une influence et d'être pris en compte, encouragerait les individus à s'impliquer et à l'inverse, le sentiment d'inutilité peut être un facteur décourageant, surtout lorsque d'autres priorités entrent en jeu. Ainsi comme le mentionnait Passy (1998), le temps que l'individu peut consacrer à l'engagement, et l'impression que son action sera efficace, sont des paramètres influents dans le processus d'engagement individuel.

### 6.2.6 L'ancrage territorial

Le sentiment d'appartenance et d'attachement à un espace restreint tel que le quartier est notable dans le discours de la majorité des participants. Cet élément est d'autant plus présent chez les habitants du quartier. Si le sentiment d'appropriation d'un territoire n'est certes pas le même chez tous les individus, le lien entre identité et territoire peut se retrouver dans les discours : « *C'est mon quartier* », « *J'aime ce quartier, je me sens bien intégrée* », « *On est un peu l'âme de Sévelin* ». Ainsi, « l'appropriation est [...] un processus mental propre à un individu implanté dans un espace (poste de travail, appartement, ville,...) qu'il occupe et vit (un espace vécu). Par cette appropriation, le sujet devenu habitant valorise mentalement son espace, y associe des significations et parfois même le modifie matériellement par son action » (Moles, Rohmer et Schwach, 1998 : 13).

Dans sa thèse, Yolande Riou (2011), explique que le « processus identitaire est [...] constitutif d'un territoire, tout comme le territoire semble indispensable à l'identité » (Riou, 2011 : 206). Elle cite Barel (1990) qui décrit le territoire comme « un milieu de vie, de pensée et d'action dans lequel et grâce auquel un individu ou un groupe se reconnaît, dote ce qui l'entoure de sens et se dote lui-même de sens, met en route un processus identificatoire et identitaire » (Barel, 1990). Riou postule que le facteur temporel est étroitement lié au facteur spatial. Cet élément peut également être pris en compte dans la mesure où les participants interrogés habitaient ou fréquentaient le quartier depuis sept ans pour les plus récents, et depuis toujours pour les plus anciens.

Le lien entre territoire et identité étant un thème vastement étudié, qui serait impossible de prendre en compte dans sa globalité ici, il est tout de même opportun de noter cet attachement au territoire comme facteur d'engagement. Ce facteur d'attachement peut se retrouver dans la réaction NIMBY, souvent assimilée à une réaction émotionnelle. S'il est difficile ici d'aborder la thématique de l'ancrage territorial de par sa complexité, cet élément doit être annoncé comme motif d'engagement. Certains participants ont d'ailleurs mentionné qu'ils ne se seraient pas forcément engagés dans une démarche participative touchant un autre quartier.

### 6.2.7 Les effets de l'engagement sur le projet

L'utilité perçue, dépend ici de l'impact des rencontres sur le projet, c'est-à-dire si les participants estiment que le projet a été influencé par les discussions lors de la démarche participative.

Aux Bergières, si les participants interrogés restent quelque peu insatisfaits par rapport à la future place (cette dernière ne pouvant être aussi grande qu'ils le souhaiteraient dû à la non-entrée en matière du propriétaire voisin), leur appréciation générale de la démarche a été améliorée par la tournure du projet qui a finalement abandonné un bâtiment en vue de dégager plus d'espace pour le parc. Lors de la séance de présentation, les participants ont été impressionnés par l'emprise des trois bâtiments, qui selon eux n'aurait pas permis de dégager un espace suffisant pour un parc de qualité. Par la suite, ils ont avoué leur enthousiasme et leur soulagement lorsque le projet a été modifié. Les participants ont l'impression que leurs revendications ont été entendues, car les porteurs de projets ont intégré les revendications des participants concernant un point qui était a priori non-négociable.

Dans le cas de Sévelin, le constat est plus flou et mitigé. Les deux tiers des participants estiment que le projet a sensiblement évolué, certains éléments ayant été pris en compte, d'autres non. Cependant il n'y a pas de constat catégorique comme c'est le cas aux Bergières. Le tiers restant estime que rien, ou quasiment rien, n'a été pris en compte, le projet n'ayant pas vraiment évolué avec la démarche. Ceci peut être dû à plusieurs facteurs. Premièrement, le projet de Sévelin, au contraire des Bergières traite d'un secteur beaucoup plus grand, comprenant des parcelles privées sur lesquelles il n'était pas possible d'intervenir. Deuxièmement, le projet se voulait plus ponctuel, modeste et respectueux du patrimoine de la trame. L'élément ayant le plus retenu l'attention<sup>53</sup> concernant la prise en compte et l'évolution du projet de Sévelin, est la volumétrie de l'ETML qui avait fait l'objet d'un vif débat lors d'une séance du groupe de suivi (séance n°4). Le SU souhaitait marquer l'angle sud-ouest de l'école par une surélévation, alors que les participants professionnels ne comprenaient pas ce choix, injustifié selon eux. Lors de la séance n°5 le SU reviendra sur ce débat en expliquant avoir considéré l'avis des participants à propos de cette surélévation.

---

<sup>53</sup> La mienne, celle des participants et du chef de projet.

Le chef de projet considère que dans les deux cas, la démarche a fait évoluer le projet. Les remarques des participants ont fait réfléchir les urbanistes sur certaines intentions qui avaient été établies, mais n'étaient pas « les bonnes » (Chef de projet, Ville de Lausanne).

*« On se retrouve quand même à Migros Bergières avec un projet qui a sensiblement évolué depuis la première version et puis à Sévelin, je pense aussi. Donc, il y a quand même aussi un effet vraiment quelque part assez direct dans le projet »* (Chef de projet, Ville de Lausanne).

Ce qui pourrait expliquer une telle différence de perception sur le projet de Sévelin peut être le fait que la démarche participative a suscité plus d'attentes que ce qui était faisable. Les participants « déçus », avaient sans doute l'espoir d'avoir plus d'influence globale sur le projet et d'intervenir sur plus de points. Les organisateurs quant à eux, visant un projet ponctuel, n'avaient pas le même niveau d'exigences. Cette différence d'attentes a donc pu engendrer des frustrations.

Cet aspect fait écho au point 6.1.8 qui postule que les organisateurs posent le cadre de ce qui peut être discuté et se réservent le choix final de la décision.

### *6.2.8 Conclusion et réponse à la question de recherche*

Afin de conclure ce chapitre je tenterai de répondre à la deuxième question de recherche qui était la suivante :

- *Pourquoi les acteurs s'engagent-ils dans des démarches participatives et quels sont les effets de leur engagement sur le projet ?*

Si les facteurs d'engagement à l'échelle individuelle sont multiples, le constat est qu'ils peuvent résulter de capacités propres à l'individu, du contexte socio-culturel, mais également d'une autolégitimation.

Premièrement, dans cette étude, les participants sont tous sensibilisés à l'engagement politique ou associatif, certains sont également familiers du domaine de l'urbanisme ou de l'architecture. Ces éléments dépendants du contexte socio-culturel pourraient être appelés des prédispositions. Ensuite, différents motifs peuvent encourager les participants à s'impliquer

dans une démarche participative concernant un projet d'urbanisme : la curiosité, le bien commun et l'intérêt personnel.

La curiosité nécessite d'avoir du temps à disposition ou d'être vraiment passionné par le sujet, car si d'autres priorités entrent en jeu dans la vie du participant, la curiosité pourrait ne pas être un facteur suffisant pour l'engagement sur le long terme. En revanche, le bien commun et l'intérêt personnel découlent d'un intérêt à promouvoir, ou défendre, un aspect du projet.

Ces trois motifs rejoignent dans une certaine mesure ceux établis par Mazeaud et Talpin (2010) qui pour rappel étaient : le devoir civique, la volonté de promouvoir son intérêt personnel, la recherche de sociabilité et l'enrichissement cognitif. Si l'enrichissement cognitif et le devoir civique peuvent être analogues en certains points aux motivations qui animent le curieux et le garant du bien commun, la promotion de l'intérêt personnel peut se retrouver dans mon étude sous la même forme que chez Mazeaud et Talpin. La recherche de sociabilité n'ayant pas été identifiée comme motif dans mon étude, certains participants ont tout de même mentionné avoir apprécié le fait de pouvoir faire la connaissance d'habitants du quartier et discuter avec eux après les séances, sans que cela ne soit un motif d'engagement.

D'autres facteurs contribuent à l'engagement d'individus dans une démarche participative, notamment les sentiments de légitimité et d'utilité. Dans les discours des participants, il est possible de noter que la présence de ces sentiments contribue à justifier leur implication. Lorsque les sentiments de légitimité ou d'utilité ne se font plus ressentir, les participants auront plus vite tendance à abandonner. Ces facteurs peuvent être considérés comme des facteurs de maintien qui permettront aux participants de s'investir sur le long terme.

Finalement, l'ancrage territorial comme partie de l'identité représente un facteur non-négligeable dans l'engagement. Ce phénomène est d'autant plus remarquable chez les habitants du quartier concerné. L'appropriation, par l'individu, de l'espace vécu, enclencherait un processus identificatoire, et chargerait ce territoire de significations (Riou, 2011 ; Moles, Rohmer et Schwach, 1998). Lorsque ce territoire se retrouve au sein d'enjeux tels qu'un projet urbain, ceci engendrerait une réaction du domaine de l'émotionnel chez l'individu.

Ainsi, mon hypothèse était la suivante :

- Les participants s'engagent dans la démarche participative pour exercer leur part de décision et défendre des intérêts personnels.

Cette hypothèse peut être validée. Cependant il est nécessaire de la nuancer.

Certains participants peuvent y prendre part dans le but d'éventuellement exercer leur pouvoir de décision, mais sans forcément vouloir défendre un intérêt personnel. Si la curiosité peut être un motif d'engagement, l'intérêt, qu'il soit personnel ou collectif est le motif le plus répandu. Ainsi il serait possible de donner raison à Bourdieu (1994), selon qui il n'existerait a priori pas de conduites complètement désintéressées.

### 6.3 LES DÉMARCHES PARTICIPATIVES ET LE POLITIQUE

Cette dernière partie, fait office d'ouverture, afin de conclure cette recherche sur des éléments qui mériteraient d'être étudiés plus intensément.

Durant mon enquête de terrain, un questionnement que je n'avais pas considéré lors de l'établissement de mes questions de recherche est apparu. Suite à mes entretiens, dont certains véhiculaient un message globalement négatif par rapport au déroulement des deux démarches participatives, je me suis interrogée sur ce qui pouvait engendrer des frustrations chez les participants. Ainsi j'ai pu dégager un constat qui m'a interpellé. Ce constat interroge la place du politique, ou des objets politiques, dans les démarches participatives.

Le terme politique étant polysémique, il serait relativement difficile de le définir ici. Cependant, je m'appuierai sur l'exemple de Adam, Laffont et Seguin (2015), qui interrogent la politisation des questions urbaines. Les auteurs utilisent comme « indicateurs » du politique deux concepts que sont la « montée en généralité » et la « montée en conflictualité ». La montée en généralité signifierait la capacité à se référer à l'intérêt général, la montée en conflictualité représenterait la reconnaissance de clivages sur un enjeu engageant des choix de société. Les auteurs postulent que le discours se politiserait « lorsqu'il énonce l'incompatibilité entre des « visions du monde » suggérant par là un rapport de force nécessaire pour défendre une alternative plutôt qu'une autre. » (Adam, Laffont et Seguin, 2015 : 2) et que finalement les démarches participatives auraient tendance à éviter la montée en généralité et cantonnerait les discussions à « l'achat de matériel de proximité » (Adam, Laffont et Seguin, 2015 : 3).

Dans cette dernière partie, j'essaierai d'interroger les frustrations des participants par rapport à cette démarche participative, ce qui m'amènera à m'interroger sur la politisation de ces dispositifs.

#### *6.3.1 Les préoccupations au-delà de l'engagement*

Il est important de noter que tous les participants n'ont pas été déçus de la démarche participative. Ce qui a attisé ma curiosité, a été de comprendre pourquoi certains participants paraissaient en colère, déçus, voire désillusionnés par la façon dont la démarche avait été menée. Le but n'est pas de faire une évaluation de la manière dont ont été réalisées ces deux



démarches participatives, mais de mettre en exergue un élément qui pose une question, à mon sens pertinente compte tenu du développement précédent, à savoir : quels sont les sujets ayant leur place dans la discussion d'une démarche participative pour un projet urbain dans un quartier ?

Comme mentionné ci-dessus, lors des entretiens avec les participants, ces derniers me faisaient régulièrement part de leur évaluation de la démarche, sans que la question ne leur soit directement posée. C'est ainsi que j'ai pu relever chez certains participants l'impression que la démarche ne touchait pas à ce qui pour eux était « le cœur du sujet », « la question principale », ou que certains éléments ne pouvaient être abordés dans ce contexte.

### **Sévelin et la gentrification**

A Sévelin, l'élément le plus frappant mais également le plus évident, était la comparaison avec le quartier du Flon. Le quartier du Flon, dont le nom est issu de la rivière qui fut comblée au 19<sup>e</sup> siècle, est un quartier de Lausanne allant de la place de l'Europe jusqu'au pont Chauderon. Ce quartier a vécu une mutation considérable entre les années 1980 et 2000. Plateforme industrielle, gare de marchandise et zone d'entrepôts, il hébergea bon nombre d'activités artisanales et alternatives, jusqu'à sa « transformation physique » opérée par le propriétaire au début des années 2000. Si pour certains cette rénovation du Flon est perçue comme une *success story* (Zuppinger, 2012 : 140), elle engendrera beaucoup d'oppositions de la part des anciens locataires dont certains ne furent pas relogés. Peu à peu le quartier alternatif se transforma en quartier commercial : un « nouveau Flon version design » accueillant des « bistrots branchés » et des salles de cinéma (Zuppinger, 2012 : 141). Par la suite le prix des loyers ainsi que l'installation de caméras de surveillance dans le quartier ont été autant d'éléments controversés, suggérant que l'identité passée du lieu était définitivement perdue, en dépit de la volonté affirmée du propriétaire de maintenir une certaine mixité entre usagers « modernes » et bâtiments anciens (Zuppinger, 2012 : 140).

Les participants estimaient que Sévelin dans son état actuel était semblable au Flon il y a vingt ans. Pour eux, il n'était pas souhaitable que Sévelin suive la même évolution.

*« [Il faut] Défendre que le quartier, il doit rester vivant, mais pas qu'ils en fassent un truc de bureau ou un truc chic comme le Flon. Moi je pense que tous les participants, en tout*

*cas sur les premières séances, c'était bien leur souci, c'est que ça ne devienne pas un truc à la Mobimo<sup>54</sup>, des loyers à cinq mille balles le mètre carré. Qu'on garde l'esprit » (Julien, Sévelin).*

*« Au Flon, c'était Sévelin comme ça l'est maintenant. Puis maintenant c'est complètement autre chose, c'est hype, c'est un caractère totalement différent qui n'a plus rien à voir avec ce qu'il y avait avant et on n'avait, disons, pas envie de voir la même chose là. Voilà. C'est une prise de position. C'est vrai que ce genre de quartier est propice à toute une série d'activités, à certaines marges de liberté, à des activités qui sont liées à des loyers qui sont relativement bas, enfin, il y a toute une vie là-dedans, ce qui n'est plus du tout le cas au Flon. [...] je pense qu'une des choses qui nous a vraiment fait critiquer beaucoup, c'était qu'il manquait un projet de ville, un projet urbanistique et qu'en fait on avait le sentiment que la ville allait se dessiner par des compromis trouvés entre les différents services de la ville, entre les différents propriétaires avec un poids donné certainement plus fortement à des gros propriétaires privés. Voilà. Parce que les aspects financiers allaient dessiner la ville et on pense toujours d'ailleurs que la ville devrait pas se dessiner de manière prioritaire avec des critères comme ça. [...] Et beaucoup de nos interventions ont essayé de dire : "Mais réfléchissons à ce quartier, au caractère qu'on va donner". Mais ça va loin, ça. Ce n'est pas seulement de dire : "Est-ce qu'il y a des voitures qui passent ici ou pas". » (Patrick, Sévelin).*

*« C'était bien joli d'avoir une démarche participative mais que ce n'était pas une démarche en lien avec le projet. C'était un bac à sable à côté. [...] Et ça avait été présenté comme étant quelque chose d'ouvert mais on s'est rendu compte que ce n'était pas le cas ». (Laurent, Sévelin).*

*« Alors moi, je ne supporte pas qu'on me convoque pour me dire : "Écoutez, qu'est-ce qu'on pourrait mettre comme arbre et comme plante pour que ce soit plus vert dans Sévelin ? " Excusez-moi, mais je n'en ai rien à faire de ça, mais rien à faire ! Ça ne m'intéresse pas. Je pense que ce n'est pas le cœur du sujet. Le cœur du sujet c'est*

---

<sup>54</sup> Mobimo est une société immobilière, leader du secteur immobilier en Suisse alémanique. En 2009 elle a fusionné avec le Groupe LO (anciennement Compagnie du Chemin de fer Lausanne-Ouchy et des Eaux de Bret), devenant ainsi propriétaire du quartier du Flon, soit une surface de 55'000m<sup>2</sup> au centre-ville (Mobimo, s.d.).

*comment on va se déplacer, comment on va faire cohabiter, qu'est-ce qu'on veut vraiment ? Moi la question, elle était là. Est-ce qu'on voulait vraiment que ces petites entreprises et ces ateliers d'artistes, d'artisans, etc... restent ? [...] Sur le reste, ça allait parce que c'était, je vais être un peu méchante mais pour moi, le reste, c'était de l'enrobage. C'est-à-dire, on va mettre un peu de verdure [...] OK, très bien. Mais ça, ce n'est pas ça qui fait qu'une ville, sa structure, va fonctionner ou pas, si les gens qui sont à l'intérieur de ce quartier vont réussir à y travailler, à y vivre ensemble, etc. [...] Non, je pense que sur la forme c'était OK. C'était OK, ça. Ils ont fait du mieux qu'ils pouvaient. Maintenant c'est sur le fond, c'est comment... Je pense ça manquait de clarté au départ. Ou bien [...] ça manquait peut-être d'un peu de courage politique. Je pense qu'à un moment donné il faut annoncer la couleur : "OK, on se réunit pour ça, on a des leviers sur ça, sur ça. Ça sachez que c'est déjà décidé..." » (Isabelle, Sévelin).*

Dans ces discours, les acteurs évoquent leur volonté que Sévelin ne devienne pas comme le Flon : c'est-à-dire éviter une transformation, voire un assainissement du quartier qui engendrerait une augmentation des loyers, le départ des petites entreprises remplacées par d'autres activités pouvant payer des loyers plus élevés, autrement dit, éviter une potentielle gentrification du quartier. Pour ces participants, il apparaît que la question centrale était de réfléchir sur « le fond », afin de donner un cadre et une direction au projet. Leur frustration résulterait de n'avoir pu discuter de ce fond, mais que d'éléments « d'enrobage », ou secondaires. Par ailleurs, les participants paraissent comprendre les enjeux économiques ou politiques qui peuvent se trouver derrière une mise en œuvre, ainsi il semblerait que les participants attendent plus d'honnêteté de la part des organisateurs de la démarche participative dans ce sens.

### **Sévelin, les déchets et la prostitution**

J'ai pu constater que les déchets et la prostitution étaient des éléments contextuels du quartier, c'est-à-dire que certains participants les mentionnaient comme caractéristiques.

*« Y'a le problème du quartier et le problème de la prostitution, les deux sont quand même très liés. » (Catherine, Sévelin).*

*« [La prostitution] ça fait partie du quartier ! » (André, Sévelin).*

Si les avis de André et Catherine divergent quant à la prostitution, pour eux c'est un thème à prendre en considération dans le dessin de l'avenir du quartier.

*« La grande partie, ça reste la prostitution et puis le nettoyage de ce quartier. Ça, c'est des questions qui reviennent au niveau d'autres discussions avec la Ville. [...] C'est les déchets, c'est les toilettes, c'est que si on veut garder la prostitution ici, il va falloir faire quelque chose. Là derrière, c'est les toilettes, toilettes nocturnes. [...] Les concierges ils deviennent fous au gymnase, l'EPSIC, les entrées d'immeubles, les zones abritées qui sont entre zones de passe et toilettes. Puis toute la journée, les trois mille personnes qui bossent ici, qui bouffent à midi, qui achètent des trucs en dessus, en dessous... On doit gérer une quantité de déchets à midi. Les gens qui pique-niquent... l'hiver, ça va un petit peu mieux, mais l'été tout le monde pique-nique partout. Il n'y a pas de poubelles, machin, trucs McDo, les restes de bouffe... » (Julien, Sévelin).*

Julien subit beaucoup la mauvaise gestion des déchets à Sévelin et déplore que cet élément ne soit abordé dans la démarche participative, d'autant plus qu'il estime sentir que certaines décisions politiques étaient déjà claires avant la DP et qu'elles ne se laisseraient pas influencer par la démarche participative.

Cette thématique des déchets et de la prostitution est étroitement liée au quartier, elle touche directement les usagers et habitants. Cependant, elle semble être un objet dont la discussion doit se faire à un autre niveau. Julien a par la suite précisé que ces discussions étaient reprises par les acteurs de Sévelin à chaque opportunité de dialogue avec la Ville. En revanche, dans les discussions du groupe de suivi, le sujet n'était plus évoqué, « *ni en adéquation avec les discussions et services présents* » (Julien, Sévelin). Si ces thématiques semblent avoir une place importante dans la définition et la réflexion du quartier, il semblerait que malgré les tentatives des participants pour aborder ces sujets et trouver une solution, la thématique des déchets et de la prostitution ne puisse être discutée durant la démarche participative.

### **Les Bergières et la densification**

Dans le cas des Bergières, Patricia et Arnaud estiment que des aspects trop secondaires ont été évoqués au lieu de discuter des grands enjeux du projet.

*« C'était vraiment comme si on était des gens, pas assez compétents pour comprendre des structures architecturales ou des dessins ou des plans et des choses comme ça. C'était juste "Mais vous allez mettre où votre petit jardin ?". Et ouais moi j'étais vraiment dégoutée. [...] Moi j'aimerais savoir vraiment de combien d'appartements on a besoin à Lausanne, pourquoi là ? Parce que déjà ils ont un plan de mettre un écoquartier tout en haut. Déjà on a dix mille voitures par jour qui descendent l'avenue du Grey. Alors est-ce qu'on a vraiment besoin de plus d'appartements là-bas ? Alors moi j'aimerais vraiment quelqu'un qui nous parle direct, avec les chiffres, les pourquoi, et des choses comme ça. Sans cacher la vérité de la situation. [...] Alors là je pense que l'idée c'est de demander aux gens qu'est-ce qu'ils ont envie d'avoir dans le quartier, alors peut être de comprendre pour une fois qu'est-ce que les gens pensent de leur quartier. Et je pense que c'est une très bonne idée, mais ça doit être fait dans une relation de confiance » (Patricia, Bergières).*

Patricia s'est dite dégoutée par la manière de faire, elle a eu l'impression qu'on essayait de lui cacher la vérité, et aurait aimé plus de franchise, quitte à parler directement en terme financiers.

*« Vous voyez on est quand même passés, de trois à deux tours et puis pour moi c'était ça la discussion qu'il y aurait dû avoir en séance publique. C'est-à-dire : est-ce qu'on peut optimiser intelligemment l'emprise au sol et tout ça. Ça c'est une grande question, après les toboggans machin, ça franchement... [...] Je pense que dans un truc comme ça, pour une séance publique en sachant aussi tout l'historique du quartier, c'est mieux d'arriver avec la transparence totale en disant : "Voici la problématique, Lausanne doit loger du monde, votre quartier est –et il faut le dire– encore sous habité". Ça les gens ne le croient pas ! Parce que y'a quand même beaucoup de vert mine de rien, c'est peu en hauteur, y'a de la place pour monter et j'ai l'impression que les gens n'ont pas conscience de ça, parce que y'a toujours plus de monde et y'a Métamorphose. [...] Ça peut vite tourner en café du commerce, mais au moins on sait de quoi on parle. Et puis là on aurait tout de suite compris que les habitants voulaient un parc je pense. [...] Parce que faire croire qu'on est participatif avec des détails c'est un peu un leurre. » (Arnaud, Bergières).*

Arnaud pense également qu'il faudrait être plus direct, notamment par l'énonciation des principes directeurs et les raisons qui encouragent les propriétaires et la Ville à promouvoir un projet à cet endroit particulièrement.

Dans l'analyse de ces discours, j'ai pu saisir une certaine volonté de la part des participants d'aborder ce qui pour eux sont « les vrais enjeux », lors des démarches participatives, que cela soit lors des « plénières » ou pendant les séances des groupes de suivi. C'est-à-dire ici la densification. En effet le quartier est déjà sensible à cette thématique depuis le projet de surélévation. Certains participants, la comprennent, d'autres pas. Dans les deux cas, pour Patricia et Arnaud, la démarche participative devrait pouvoir aborder le thème de la densification et ce avant les détails de contenu.

### 6.3.2 Un débat dépolitisé ?

La densification, la gentrification, la prostitution et les déchets sont ici des objets politiques, du fait qu'ils concernent les affaires publiques, sont relatifs à l'organisation de la société et résultent de choix politiques. Ces thématiques représentent des tentatives de politisation de la parole habitante, entendue au sens de Adam, Laffont et Seguin (2015).

Le chef de projet explique qu'effectivement, lors de la démarche participative de Sévelin par exemple « *on essaye d'évacuer pour rester sur l'objet principal* » (Chef de projet, Ville de Lausanne). L'objet principal étant ici le plan de quartier. Cette évacuation serait la conséquence, entre autres, de contraintes temporelles. Il est également probable que la marge de manœuvre de la Ville soit limitée par les propriétaires privés, ce qui inciterait les employés du SU à ne pas ouvrir le débat sur des objets dont ils n'ont pas la maîtrise.

Ainsi, les objets comme la prostitution et les déchets se débattaient à un autre niveau de la Ville (au sein d'autres services). Cependant, un autre enjeu se pose aux urbanistes quant à la place de ces questions dites politiques. Lors d'une séance du groupe de suivi des Bergières, un participant a exprimé ne pas vouloir de densification, ce à quoi le chef de projet a répondu en expliquant au participant le rôle de la densification, pourquoi la Ville le faisait et que la thématique avait fait l'objet d'une votation. L'urbaniste estime ne pas avoir tenu son rôle en faisant le « professeur », c'est-à-dire, expliquer et justifier le concept de *densification*. Le chef du service aurait confirmé cet « écart », mentionnant qu'il aurait mieux fallu « botter en touche », et dire que ce n'était pas le débat, qu'il fallait densifier. Le Municipal en charge du Développement Urbain, reconnaît la nécessaire présence des représentants politiques due au fait que les démarches participatives ouvrent des questions politiques :

*« Forcément qu'il y a des questions politiques qui émergent dans ces démarches, c'est sûr [...] c'est clair que pour l'administration ce n'est pas toujours simple quand ces questions-là arrivent. »* (Directeur du Développement Urbain, Ville de Lausanne).

Le chef de projet explique que le rôle de l'urbaniste est de mettre en œuvre les décisions politiques, mais que c'est au politique de justifier ses choix :

*« C'est la question politique, c'est-à-dire ces grands objectifs comme densifier à Sévelin, ou aux Bergières, quelque part c'est la Municipalité qui les porte. C'est de l'ordre de la stratégie générale des engagements vis-à-vis, je ne sais pas, de la Confédération, via le PALM et tout ça. C'est moins le technicien, mais c'est plutôt l'élu qui a été choisi pour porter un message, et en l'occurrence, son message il passe par cet objectif-là »* (Chef urbaniste, Ville de Lausanne).

*« Il faut dans les démarches des moments où les politiques sont présents. On ne peut pas être là tout le temps, on ne peut pas faire cela en permanence, mais c'est utile qu'on soit là. C'est utile qu'on soit là parce qu'on peut apporter des réponses politiques à des questions qui le sont et puis on peut aussi dire à des moments donnés : "Voilà, ça c'est l'orientation de la Municipalité, c'est le choix qu'on a fait, c'est un choix que vous pouvez partager ou pas, mais il s'articule comme ça, il est justifié pour telle raison, et c'est ça qui fait qu'aujourd'hui on veut aller de l'avant avec ce projet". [...] L'urbanisme c'est quand même quelque chose de très politique, la manière dont on développe une ville, dont on occupe les vides, les pleins... La manière dont on construit une ville c'est très politique. »* (Directeur du Développement Urbain, Ville de Lausanne)

Ainsi, les démarches participatives seraient éminemment politiques. Elles ouvrent des questions politiques (gentrification, densification, hygiène et assainissement), mais le débat est dépolitisé et ces questions sont évacuées lorsque le politique n'est pas là pour y répondre.

Ceci aurait pour effet selon mes observations de briser la confiance que les participants pourraient avoir dans les acteurs politiques et dans les professionnels. Lorsque les participants posent des questions, et constatent que les organisateurs de la démarche essaient de « botter en touche », l'urbaniste et le politique ne réalisent peut-être pas que la confiance que les participants ont dans les autorités et corrélativement dans le projet en tant que tel, est

endommagée. Si le but des démarches participatives est réellement de rapprocher les citoyens des élites (Godbout, 2014 : 173), pourquoi cette transparence et cette volonté d'inclusion ne se fait qu'à moitié ? Je reviendrai ici sur une discussion qui pour moi pourrait être un exemple de demande qui peut avoir lieu dans une démarche participative et comment le fait d'y répondre a satisfait le participant. Lors de la restitution de la démarche participative des Bergières, les participants éprouvaient une inquiétude par rapport au nombre de places de stationnement attribuées pour les nouveaux logements, un participant a demandé pourquoi il n'y avait que 0,5 places de parc par logement. Cette question a été mise de côté afin que le Municipal puisse y répondre :

Participant : *Pourquoi on a que 0,5 places de parc ?*

Municipal : *Aujourd'hui on a en ville, à peu près 0,4 voitures par ménage, ça paraît extrêmement peu pour les générations anciennes, mais c'est la réalité aujourd'hui. Dans l'ensemble des projets immobiliers qu'on fait en ville dans les secteurs qui sont desservis par les transports publics, c'est-à-dire qui sont dans la zone centrale de l'agglomération, c'est le cas des Bergières, c'est le cas de tous les logements qu'on fait le long du métro ou autre, on fait autour de 0,5 places de parc par nouveaux logements c'est ce que prévoit le PGA, la norme permet de passer entre 0,5 et 1 place par logement. Si on fait du logement à Vers-chez-les-Blancs on est à 1 place par logement, et en ville on est à 0,5 par logement. Mais honnêtement ça suffit pour répondre à la demande parce qu'aujourd'hui vous avez beaucoup de ménages, notamment de jeunes ménages, qui renoncent à la voiture. Je vous donne un exemple, dans le quartier des Fiches, on a fait une partie de logements en PPE, on avait pour ces logements-là, prévu 1 place de parc par logement, en pensant : les propriétaires vont toujours acheter une place de parc. Et bien il y en a la moitié qui nous est restée sur les bras. Parce qu'on n'arrive pas à les vendre. Donc y a vraiment une baisse de la demande. Ce qu'il faut aussi voir c'est que dans ce projet-là, on a quand même 200 places de parc, dans le parking commercial. L'idée c'est qu'évidemment une partie de ces places de parc elles vont être basculées en places privées, et puis comme c'est un centre commercial, vous avez aussi la possibilité d'utiliser les places de parc de manière plus intense, parce que le centre commercial c'est des places de parc utilisées la journée et puis une partie des habitants, en tout cas pas tous, mais ça sera des places de parc utilisées le soir et la nuit. Donc vous pouvez avec un système un peu fin de gestion des parcs,*



*réussir à trouver une solution qui fait qu'avec 100 places de parc vous en avez en fait plutôt 110 ou 120. Parce que vous pouvez les utiliser en partie de manière mixte, pour les utilisateurs du centre commercial et pour les habitants.*

*Participant : Bon, je ne connaissais pas le chiffre de plus ou moins 0,5 pour l'ensemble de la ville. J'aurais pensé plus.*

*Municipal : Moi aussi, c'est un chiffre qui est en diminution chaque année.*

*Participant : D'accord. Merci.*

Cet exemple démontre qu'en prenant le temps d'expliquer certaines prises de position, de rassurer la population, les organisateurs de la démarche participative se montrent disponibles pour partager avec le citoyen. Si la contrainte temporelle est certainement non négligeable, il est opportun de se demander quel est le poids de la sensibilité des usagers, notamment en regard du discours véhiculé par la démarche participative.

### *6.3.3 Vers une politisation assumée de l'urbanisme ?*

Si les démarches participatives résultent d'une évolution dans la pratique de l'urbanisme, elles reflètent une tendance plus profonde qui est le lien entre l'aménagement du territoire et le politique, interrogeant ainsi le rôle de l'urbaniste et des nouveaux outils participatifs. Le constat fait ici rejoint celui établi par Jobert (1998) à la fin des années 80. Un constat que les professionnels de l'aménagement du territoire se retrouvent en position « "d'assembleurs" d'intérêts et de légitimité » et se voient chargés d'une fonction « plus explicitement politique » (Jobert, 1998 : 92). Jobert va plus loin en expliquant que les tentatives d'équiper le domaine de l'aménagement du territoire de nouveaux outils délibératifs et de négociation, peuvent « s'interpréter comme une manière de prendre acte de ce que l'aménagement et les aménageurs sont, durablement, entrés en politique. » (Jobert, 1998 : 92).

Considérant que l'urbanisme est une politique publique, que comme démontré précédemment, les démarches participatives deviennent une commande politique et qu'au sein de ces démarches participatives, il y a une demande de la part des participants pour aborder des questions politiques, il est possible de considérer que l'aménagement du territoire s'affirme de plus en plus comme enjeu politique. Pour Jobert (1998), l'aménagement du

territoire est devenu un « enjeu politique appelant des réponses politiques » (Jobert, 1998 : 69) et ce depuis la fin des années huitante. Ce constat, associé à l'observation d'une demande émanant du politique (top-down) quant à la réalisation de démarches participatives à Lausanne et parallèlement confronté à cette dépolitisation du débat, invite *in fine* à se poser la question du but des démarches participatives. Notamment en regard des auteurs qui les considèrent comme des instruments.

Si l'urbanisme est un enjeu de société, dépassant le strict cadre du bureau du technicien, touchant jusqu'au citoyen, de par sa présence grandissante dans les médias, dans les discours politiques et dans le quotidien, faudrait-il alors repenser le cadre de ce qui touche à l'urbanisme ? Et par conséquent, les sujets pouvant être abordés dans le cadre d'une démarche participative ? Le rôle de l'urbaniste est-il en train de s'étendre ? Jusqu'où est-il possible de faire une démarche participative en restant sur les questions dites « résiduelles » ? Les démarches participatives souhaitent ouvrir le débat aux habitants, recueillir leur expertise d'usage, cependant, les organisateurs évitent certaines questions, estimant que ce n'est pas à eux d'y répondre mais aux acteurs politiques. Malheureusement, ces derniers ne peuvent pas être présents en permanence. Ainsi, la frontière entre ce qui relève ou non du domaine de l'urbanisme et du rôle de l'urbaniste devient floue et arbitraire. Pour Adam, Laffont et Seguin (2015), le contenu des débats (circonscrits à des détails secondaires), la décision en amont des grands principes d'aménagement et la tentative de contenir le conflit à travers des débats et un public « civilisés » sont autant d'éléments s'opposant à la politisation des enjeux (Adam, Laffont et Seguin, 2015 : 11).

Si cet aspect ne peut être étudié dans ce mémoire en raison du nombre de questions qu'il soulève, il permet cependant de conclure ce travail en ouvrant des pistes qu'il serait pertinent d'explorer, notamment en vue du renversement qu'est en train de vivre l'aménagement du territoire. Si la volonté de développer plus de participation est réellement motivée par un principe du vivre ensemble, il pourrait, à mon sens, être opportun de considérer cette question de la politisation des démarches participatives, particulièrement après le constat d'une tentative de politisation de la part des participants.

## 7. CONCLUSION ET LIMITES DE L'ÉTUDE

---

Ce travail de mémoire a été guidé par deux objectifs. Premièrement il s'agissait d'étudier les démarches entreprises par différents acteurs représentant la Ville de Lausanne, par rapport aux démarches participatives.

J'ai pu m'apercevoir que l'impulsion était jusqu'à récemment donnée par les chefs de projets du Service d'urbanisme. Ces derniers, avec les outils à leur disposition, faisaient en sorte de mettre en œuvre des démarches participatives lorsque l'opportunité, voire la nécessité, se présentait. Parallèlement, j'ai pu constater la volonté de réaliser des démarches participatives de la part des acteurs politiques représentant la Ville de Lausanne. D'une part, par conviction ou sensibilité ressentie par les acteurs politiques de l'exécutif ou du législatif, d'autre part pour éviter des échecs de projets, dans lesquels ont été investis du temps, de l'énergie et de l'argent.

Cet aspect des intérêts à ne pas faire échouer un projet, mais également des objets non-négociables, définis au préalable par les porteurs du projet, peuvent poser la question de considérer les démarches participatives comme des instruments au service de l'Etat. Si dans ce travail il était difficile d'arriver à une conclusion aussi tranchée, je souhaiterais tout de même souligner qu'en dépit des critiques concernant le caractère réellement démocratique des démarches participatives, la très grande majorité des participants interrogés m'a affirmé qu'ils n'auraient pas été au courant du projet des Bergières ou de Sévelin si la démarche participative n'avait pas eu lieu. Il est donc possible d'affirmer que le caractère instrumental des démarches participatives est certes questionnable mais elles ont comme particularité d'informer les habitants ou usagers concernés, de la préparation d'un projet. De cette façon, les acteurs intéressés peuvent se renseigner sur ledit projet, voire s'organiser et se mobiliser pour faire entendre leur voix.

Le deuxième objectif de ce travail était de saisir les motivations qui animaient des acteurs, n'ayant a priori aucun lien avec l'urbanisme, à prendre part à ces dispositifs. Si différentes motivations endogènes ont pu être identifiées (curiosité, volonté de défendre un intérêt collectif ou personnel), il ne faut pas négliger la présence des facteurs exogènes comme la mise en confiance et le sentiment d'utilité, se traduisant par une autolégitimation de la part des participants, ou encore l'attachement territorial. Ces deux éléments sont à mon sens non-

négligeables car ce sont des facteurs que l'urbaniste peut influencer s'il souhaite favoriser l'inclusion des habitants et des usagers et les encourager à venir s'exprimer.

Ces deux objectifs auraient pu faire l'objet de deux travaux différents afin d'être approfondis et c'est ici une des limites de mon travail. En effet, une analyse plus poussée de l'Etat permettrait de mieux saisir les conflits d'intérêts et les dynamiques agissant à l'intérieur de ce grand ensemble que j'appelle « la Ville ». Cela permettrait par exemple de comprendre les relations au sein du Service d'urbanisme, de la Municipalité ou du Conseil Communal, mais aussi les échanges qui existent entre ces différentes entités étatiques. Il a été possible de constater que la marge de manœuvre de la Ville en matière d'aménagement du territoire n'est pas sans limite. Ainsi, une analyse centrée sur l'Etat permettrait de prendre en compte la dimension des interactions entre le secteur public et les acteurs privés, notamment les investisseurs et les propriétaires. Cette approche permettrait également de pouvoir nuancer les différentes dimensions politiques et administratives et de ne pas représenter la Ville comme étant un acteur unique mais plutôt d'étudier sa diversité.

Puis, j'ai choisi dans ce travail de ne m'intéresser qu'aux « participants », c'est-à-dire : les acteurs s'impliquant dans la démarche participative. Pour aller plus loin, il pourrait être pertinent de comprendre pourquoi des acteurs refusent de s'impliquer dans une démarche participative et décident de s'organiser de leur côté pour se mobiliser contre un projet, refusant ainsi toute possibilité de dialogue avec les porteurs du projet, comme ce fut le cas pour le projet Migros Bergières. Cette prise en compte des non-participants permettrait d'étudier pourquoi des acteurs concernés par un quartier ne s'impliquent pas dans ce genre de processus, que cela soit de manière formelle ou informelle et de savoir si un parallèle avec les théories classiques sur la participation politique est possible.

Enfin, et cela rejoindra mon dernier sous-chapitre, ce travail pourrait trouver une continuité dans l'étude de la politisation des démarches participatives. Il m'aura fallu passer par mes deux questionnements principaux et différentes séances de démarches participatives pour arriver à ce constat me paraissant avoir un poids dans les démarches participatives en urbanisme, notamment en regard de l'évolution actuelle des pratiques. En effet, il serait également possible d'aller plus loin en interrogeant le lien entre urbanisme et politique, en tentant

d'identifier les tentatives de politisation de la parole citoyenne, de questionner le rôle de l'urbaniste et des acteurs politiques mais aussi le contenu du débat.

## 8. BIBLIOGRAPHIE

---

### OUVRAGES

- Adam, M., Laffont, G.-H. et Seguin, L. (2015) Participation et mobilisations habitantes dans l'urbanisme durable : héritage des mouvements sociaux urbains ou évacuation du politique ? *Développement durable et territoires*. Vol. 6, n°2. doi : 10.4000/developpementdurable.10989. Disponible sur : <http://developpementdurable.revues.org/10989> (consulté le 03.06.2017).
- Arnstein, S.-R. (1969). A ladder of citizen participation, *Journal of the American Institute of Planners*, 35 (4), pp. 216-224. Disponible sur: <http://lithgow-schmidt.dk/sherry-arnstein/ladder-of-citizen-participation.html>
- Alcaud, D. (2010). Institution. in. Alcaud, D. et al. *Dictionnaire de sciences politiques*, Paris : Sirey.
- Bacqué, M.-H. et Gauthier M. (2011). Participation, urbanisme, et études urbaines, Quatre décennies de débats et d'expérience depuis "A ladder of citizen participation" de S. R. Arnstein. *Participations*. 2011/1 n°1, doi 10.3917/parti.001.0036 Disponible sur: <http://www.cairn.info/revue-participations-2011-1-page-36.html> (consulté le 16.12.2015)
- Bacqué, M.-H. et Sintomer, Y. (Éd.). (2011). *La démocratie participative : histoire et généalogie*. Paris : La Découverte.
- Bacqué, M.-H. et Sintomer, Y. (2010). Généalogie de la démocratie participative. In Bacqué, M.-H., et Sintomer, Y. (Éd.). *La démocratie participative inachevée : genèse, adaptations et diffusions*. Gap : Paris : Yves Michel ; Adels.
- Barel, Y. (1990). Territoires et corporatismes. *Economie et Humanisme*. (314), pp. 60-70.
- Beaud, S. et Weber, F. (2003). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris : La Découverte.
- Blanc, M. (2009). Gouvernance. In J.-M. Stébé et H. Marchal (dir.), *Traité sur la ville*. Paris : PUF.
- Blanchet, A. et Gotman, A. (2007). *L'enquête et ses méthodes : L'entretien*. Paris : Armand Colin.

- Blatrix, C. (2002). Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective. *Politix*. (57), pp. 79-102. doi : 10.3406/polix.2002.1208  
Disponible sur : [http://www.persee.fr/doc/polix\\_0295-2319\\_2002\\_num\\_15\\_57\\_1208](http://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_2002_num_15_57_1208)
- Blondiaux, L. (2003). Publics imaginés et publics réels. La sollicitation des habitants dans une expérience de participation locale. In Cefaï, D., Pasquier, D., et Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie (Éd.). *Les sens du public : publics politiques, publics médiatiques*. Paris : Presses universitaires de France.
- Blondiaux, L. et Sintomer, Y. (2002). L'impératif délibératif. *Politix*. Vol.15 (n°57), pp. 17-35.
- Boudon, R. (2004). Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ? *Revue du MAUSS*. (no 24), pp. 281-309. doi: 10.3917/rdm.024.0281 Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2004-2-page-281.htm>
- Bourdieu, P. (1994). *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*. Paris : Seuil.
- Bridel, L. (2002). *Manuel d'aménagement du territoire pour la Suisse romande*. Vol. 3. Genève : Georg.
- Callon, M., Lascoumes, P., et Barthe, Y. (2014). *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*. Paris : Points.
- Crettier, X. et Rouyer, M. (2010). Démocratie. in. Alcaud, D. et al. *Dictionnaire de sciences politiques*, Paris : Sirey.
- Cuny, C. (2010). La participation des habitants dans le cadre de la rénovation des grands ensembles de Marzahn (Berlin-Est) au début des années 90 : un exemple de transplantation. in Bacqué, M.-H., et Sintomer, Y. (Éd.). *La démocratie participative inachevée : genèse, adaptations et diffusions*. Gap : Paris : Yves Michel ; Adels.
- Dewey, J., et Zask, J. (2003). *Le public et ses problèmes*. Tours : Farrago.
- Ducomte, J.-M. (2003). *La démocratie*. Toulouse : Milan.

- Felli, R. (2006). Développement durable et démocratie : La participation comme problème. *Urbia - Les cahiers du développement urbain durable*, 3/2006, 11-28. ISSN : 1661-3708.
- Foucault, T. Lasida, E. Pinheiro-Croisel, R. (2012). Démarches participatives en urbanisme, que faire des contradictions ? *Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers*, Novembre 2012, Paris. HAL id : hal-00823450
- Gaxie, D. (1978). *Le cens caché : inégalités culturelles et ségrégation politique*. Paris : Seuil.
- Gaudin, J.-P. (2010). La démocratie participative. *Informations sociales*, 2010/2 (n° 158), 42-48.
- Girard, C., Talpin, J. et Topçu, S. (2012). Vers un système délibératif mondial ? Entretien avec John Dryzek. *Participations*, 2012/1 (n°2), 167-180. doi : 10.3917/parti.002.0167 Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-participations-2012-1-page-167.htm>
- Godbout, J. (2014). *La participation contre la démocratie : suivi de L'engagement : une fidélité* (Deuxième édition). Montréal : Liber.
- Golay, V. (2012). *Institutions politiques suisses*. Le Mont-sur-Lausanne : LEP, Loisirs et pédagogie.
- Jobert, A. (1998). L'aménagement en politique ou ce que le « syndrome NIMBY » nous dit de l'intérêt général. *Politix*. (42), pp. 67-92. doi : 10.3406/polix.1998.1725 Disponible sur : [http://www.persee.fr/doc/polix\\_0295-2319\\_1998\\_num\\_11\\_42\\_1725](http://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_1998_num_11_42_1725)
- Kravagna, M., Reuchamps, M. et Delberghe, S. (2013). Qu'est-ce que la participation ? in Claisse, F. et al. (Dir.) *La participation en action*. Bruxelles : Peter Lang Ag.
- Lascoumes, P., et Le Galès, P. (2014). Instrument. In Boussaguet, L., et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Références », (4e éd.), 325-335.
- Lascoumes, P., Le Galès, P. (2005). Conclusion : De l'innovation instrumentale à la recomposition de l'Etat. In Lascoumes, P., et Le Galès, P. (Éd.). *Gouverner par les instruments*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.



- Lawrence, R. (2003). Participation citoyenne pour aménager l'habitat. in Da Cunha, A. et Ruegg, J. *Développement durable et aménagement du territoire*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Luneau, A., (2013) Engagement. In I. Casillo et al. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris: GIS Démocratie et Participation. Disponible sur: <http://www.dicopart.fr/en/dico/urbanisme-participatif> (consulté le 16.12.2015) ISSN : 2268-5863.
- Mazeaud, A., et Talpin, J. (2010). Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs. *Sociologie*, 1(3), 357-374.
- Merlin, P. et Choay, F. (2015). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* (4. Éd.). Paris : PUF.
- Moles, A. A., Rohmer, E., et Schwach, V. (1998). *Psychosociologie de l'espace*. Paris : Harmattan.
- Nez, H., (2015). *Urbanisme : La parole citoyenne*. Lormont : Éditions Le Bord de l'Eau.
- Ollitrault, S. (2011). NIMBY. in Pasquier, R. et al. (Éd.). *Dictionnaire des politiques territoriales*. Paris : Presses de sciences po.
- Passy, F. (1998). *L'action altruiste : contraintes et opportunités de l'engagement dans les mouvements sociaux*. Genève : Droz.
- Pateman, C. (1970). *Participation and democratic theory*. Cambridge : University Press.
- Pinson, G. (2005). Le projet urbain comme instrument d'action publique in Lascoumes, P., et Le Galès, P. (Éd.). *Gouverner par les instruments*. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Quivy, R., et Van Campenhoudt, L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod.
- Racine, J.-B. (2010). Projet urbain, participation et concertation. *Tracés : bulletin technique de la Suisse Romande*. n°136, pp. 9-16.

- Reuchamps, M. et Caluwaerts, D. (2013). Le tournant participatif et délibératif. in Claisse, F. et al. (Dir.) *La participation en action*. Bruxelles : Peter Lang Ag.
- Riou, Y. (2011). *Représentations, participation, ancrage, identité : quatre piliers pour penser l'inscription territoriale. Le cas du Berry*. Thèse de doctorat non-publiée. Université d'Orléans, Ecole Doctorale Sciences de l'Homme et de la Société, France.
- Rui, S. (2013). Démocratie participative, In I. Casillo et al. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris: GIS Démocratie et Participation. Disponible sur : <http://www.dicopart.fr/es/dico/democratie-participative> (consulté le 16.05.2016) ISSN : 2268-5863.
- Rui, S. (1999). L'impasse de l'amont. Débat public et conflits d'aménagement. *Annales des ponts et chaussées*, n°92, pp. 53-57.
- Schumpeter, J. (1963). *Capitalisme, socialisme et démocratie*. Paris : Payot.
- Sintomer, Y. et al. (2012). Transnational Models of Citizen Participation : The Case of Participatory Budgeting. *Journal of Public Deliberation*, Vol. 8 (Issue 2), Article 9. Disponible sur : <http://www.publicdeliberation.net/jpd/vol8/iss2/art9>
- Talpin, J. (2006). Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs. *Politix*, 2006/3 (n° 75), 11-31. doi 10.3917/pox.075.0011
- Toussaint, J.-Y., et Vareilles, S. (2009). A qui profite la concertation ? *Geographica Helvetica*, 4/2009, 235-243.
- Zetlaoui-Léger, J. (2013). Urbanisme participatif. In I. Casillo et al. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris: GIS Démocratie et Participation. Disponible sur : <http://www.dicopart.fr/en/dico/urbanisme-participatif> (consulté le 16.12.2015) ISSN : 2268-5863.
- Zuppinger, U. (2012). *Luttés-ô-Flon: une reconversion urbaine lausannoise mouvementée de 1984 à 2012*. Lausanne : Editions d'En Bas.

## DOCUMENTS OFFICIELS

Ville de Lausanne. (2012). *Programme de législature 2011-2016*. Lausanne : Auteur.

Ville de Lausanne. (28 janvier 2015). *Campagne des Bergières. La révision du plan de quartier est abandonnée*. Disponible sur :  
[http://www.lausanne.ch/actualit%C3%A9s?id\\_decision=31400](http://www.lausanne.ch/actualit%C3%A9s?id_decision=31400) (consulté le 23.05.2017).

Ville de Lausanne (2015). *Lausanne Sévelin Demain. Projet Urbain. Présentation des objectifs de développement pour le quartier de Sévelin. Lancement de la démarche participative – Février 2015*. Lausanne : Auteur.

Ville de Lausanne (2015). *Sévelin Demain. Présentation Publique du 18 février 2015*. Disponible sur :  
<http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/culture-et-developpement-urbain/service-urbanisme/projets-en-cours/projets-d-elaboration-de-plans-d-affectation/sevelin.html> (consulté le 26.04.2017).

Ville de Lausanne. (2016). *Programme de législature 2016-2021*. Lausanne : Auteur. Disponible sur : <http://www.lausanne.ch/legislature> (consulté le 05.06.2017)

Ville de Lausanne. (2016). *Préavis 2016/66 – Métamorphose – Plaines-du-Loup, périmètre du plan partiel d'affectation 1*. Lausanne : Auteur. Disponible sur :  
[http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/municipalite/preavis-rapports-preavis.html?id\\_decision=40470](http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/municipalite/preavis-rapports-preavis.html?id_decision=40470) (consulté le 05.06.2017).

Office Fédéral de la Statistique (2017). *Politique. Panorama*. Neuchâtel : Auteur. Disponible sur :  
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique.assetdetail.2241541.html>  
(consulté le 05.06.2017).

## PAGES WEB

Agglomération Lausanne-Morges. (2009). *Historique*. [Page Web]. Disponible sur :  
<http://www.lausanne-morges.ch/index.php?aid=219> (consulté le 23.07.2017).

Coordination d'Associations pour le Logement et la Qualité de vie (2015, 3 février). *Campagne des Bergières* [Page Web]. Disponible sur : [http://calq.ch/assoc/a\\_B.php](http://calq.ch/assoc/a_B.php) (consulté le 23.05.2017).

Etat de Vaud. (s.d.). *Affaires communales. Postulat, Motion, Interpellation*. [Page Web]. Disponible sur : <http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/affaires-communales/postulat-motion-interpellation/> (consulté le 23.05.2017).

Mobimo. (s.d.). *Portrait*. [Page Web]. Disponible sur : [http://www.mobimo.ch/fr/lo-group/portraet\\_lo](http://www.mobimo.ch/fr/lo-group/portraet_lo) (consulté le 04.08.2017).

Office fédéral du développement territorial ARE. (s.d.). *Projets-modèles pour un développement territorial durable*. [Page Web]. Disponible sur : <https://www.aren.admin.ch/aren/fr/home/developpement-et-amenagement-du-territoire/programmes-et-projets/projets-modeles-pour-un-developpement-territorial-durable.html> (consulté le 30.05.2017).

Ville de Lausanne. (s.d.). *Développement durable. Quartier 21*. [Page Web]. Disponible sur : <http://www.lausanne.ch/thematiques/developpement-durable/demarche-de-Lausanne/agenda-21-social-et-logement/quartiers-21.html> (consulté le 06.06.2017).

Ville de Lausanne. (s.d.). *Le programme Métamorphose : logements, sport et activités*. [Page Web]. Disponible sur : <http://www.lausanne.ch/lausanne-en-bref/lausanne-demain/projet-metamorphose/le-projet.html> (consulté le 06.06.2017).

Ville de Lausanne. (s.d.). *Vallon*. [Page Web]. Disponible sur : <http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/culture-et-developpement-urbain/service-urbanisme/projets-en-cours/projets-d-elaboration-de-plans-d-affectation/vallon.html> (consulté le 06.06.2017).

## ARTICLES DE PRESSE

Détraz, A. (2015, 18 novembre). Les Bergières attendront leur nouvelle place. *24 Heures* (Lausanne-Suisse). Disponible sur : <http://www.24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/bergieres-attendront-nouvelle-place/story/11357160> (consulté le 26.05.2017).

Antonoff, L. (2017, 11 février). L'abandon de Taoua a coûté 2,5 millions. *24 Heures* (Lausanne-Suisse). Disponible sur : <http://www.24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/L-abandon-de-Taoua-a-coute-225-millions/story/25230085> (consulté le 15.06.2017).

### ANNEXE 1 : EXTRAIT DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2011-2016



#### *La concrétisation écologique et sociale de la métamorphose*

##### *Lausanne, l'urbanité dans toutes ses dimensions*

Devenue durant la dernière législature la **quatrième ville de Suisse**, avec plus de 136 000 habitants, Lausanne voit chaque année depuis plus de dix ans sa population croître de près de 1 500 personnes. Cette croissance est le signe d'un **renouveau des villes** en général et de Lausanne en particulier. Lausanne a relevé le défi du retour en grâce des villes, délaissées durant les 30 dernières années du siècle passé. La qualité de la vie en ville, le soin apporté à l'environnement urbain, le dynamisme économique sont autant de facteurs qui expliquent la croissance de Lausanne.

Les conditions sont réunies pour que cette évolution se poursuive durant plusieurs années encore. Il s'agit de rendre positive cette évolution, de continuer à construire une ville équitable, durable et dynamique. C'est en particulier le cas sur le **plan économique**: le bassin lémanique est aujourd'hui la région de Suisse qui connaît le plus fort taux de croissance. Son économie est solide, basée notamment sur des activités à haute valeur ajoutée, en particulier celles qui s'établissent autour des Hautes écoles lausannoises. Mais elle est aussi suffisamment diversifiée pour limiter l'impact des difficultés économiques conjoncturelles que nous traversons. On peut ainsi raisonnablement

penser que la prochaine législature verra la poursuite de cette croissance, compatible avec les possibilités foncières dont dispose Lausanne. Une telle santé économique ne pourra se maintenir sans des efforts importants pour favoriser le **maintien à Lausanne des entreprises qui y sont installées**, notamment par l'écoute des besoins des entreprises et pour encourager **l'implantation et la création de nouvelles activités**, à l'image notamment des start-up issues des Hautes Ecoles de l'agglomération. L'appui au maintien et à la création de places de travail est de ce fait une nécessité impérieuse.

Mais une telle évolution impose des **obligations**, voire pose **certains problèmes**: adaptation et modernisation des équipements, développement des prestations, réévaluation de certaines activités pour résoudre les problèmes urbains nouveaux auxquels nous sommes confrontés. Il faut aussi être en mesure d'offrir de nouveaux logements à ces habitants, en adaptant le type d'habitat, le mode d'occupation des logements, leur catégorie aux besoins de cette population nouvelle. Et ce alors que Lausanne connaît aussi une pénurie chronique de logements, même si les mises sur le marché n'ont jamais été aussi importantes que depuis quelques années. Il faut aussi veiller à maintenir des conditions d'accès au logement

# UNE AMBITION POUR LAUSANNE

Lausanne est aujourd'hui engagée dans une mutation profonde. Depuis une vingtaine d'années, la ville est redevenue un pôle d'attraction: alors qu'elle n'avait cessé de perdre des habitants jusqu'à la fin des années nonante, elle en a gagné près de vingt mille au cours des vingt dernières années. L'essor économique de l'Arc lémanique y est bien sûr pour beaucoup, au même titre que le développement remarquable des hautes écoles. Mais la politique menée par les autorités lausannoises y a également contribué.

Le métro m2 et les changements qu'il a induits en termes de mobilité constituent sans doute le symbole le plus marquant de cette évolution. Mais il n'en est que la première étape. Le futur tram et le métro m3 suivront, parallèlement aux Aves fors de transports publics urbains ou à la transformation de la Gare de Lausanne. Et la mobilité ne se conçoit pas sans un accent tout aussi déterminé sur la qualité de vie de celles et ceux qui résident à Lausanne. Dans cinq ans, les premiers logements de l'éco-quartier des Plaines-du-Loup seront construits, le stade de football de la Tuilière ainsi que la piscine-patinoire de Malley réalisés, le Parc périurbain du Jorat concrétisé et le nouveau Musée cantonal des beaux-arts (MCBA) ouvert au public. En particulier grâce aux investissements consentis dans l'éolien et le solaire, Lausanne pourra entièrement renoncer aux énergies fossiles pour ses besoins en électricité.

Notre ville va donc profondément changer et les grands projets évoqués ci-dessus traduisent l'ambition de la Municipalité pour le développement de Lausanne. Ils constituent aussi une réponse aux

Réparti en cinq chapitres, ce programme de législation, conçu dans un esprit de collaboration, aborde de manière transversale les principaux enjeux de la politique communale. Il affirme des valeurs: celle d'une ville socialement responsable et intégrative, soucieuse de durabilité et de préservation de l'environnement. Il met l'accent sur quelques thématiques fortes parmi lesquelles la qualité des espaces publics, la nécessité de concilier développement urbain et préservation du patrimoine ou encore la concentration avec la population. Il exprime la volonté d'une ville qui joue son rôle de Capitale économique, dotée d'une administration plus à l'écoute de l'initiative privée et favorisant l'accueil de places de travail. Il confirme également son engagement pour le service public, en particulier dans les domaines de la petite enfance, du logement, des réseaux ou encore de la sécurité et de la propreté urbaine. Il n'ignore pas non plus les contraintes financières qui pèsent aujourd'hui sur la ville. Celles-ci imposent une gestion rigoureuse, seule à même d'établir l'équilibre entre, d'une part, les ambitions de développement et les responsabilités de ville-centre de Lausanne et, d'autre part, la préservation des finances publiques.

Enfin, cette législature sera aussi celle du rayonnement. Avec les Jeux Olympiques de la jeunesse en 2020 (JO 2020), Lausanne dispose d'une formidable opportunité, bien au-delà de la seule organisation d'un grand événement sportif, de valoriser son image sur le plan international. Celle de ville de sport bien sûr, Capitale olympique et siège de nombreuses fédérations sportives internationales. Mais aussi de ville de culture, qui s'appuie sur une offre exceptionnelle et des institutions au rayonnement incontestable. Et de rappeler que la culture comme le sport font partie intégrante de notre identité, qu'ils participent l'un comme l'autre à notre fierté d'être Lausannoises et Lausannois. De belles perspectives et un programme exigeant, dignes d'une ville ambitieuse.

## La Municipalité de Lausanne



Pierre-Antoine Hillbrand

David Payot

Natasha Litzstorf

Florence Germond

Jean-Yves Fidon

Oscar Tosato

Grégoire Junod

C-28/107

dipot 16.2.16

Interpellation

**Réaménagement de l'avenue du Grey et ses environs :  
quelle priorité et quelle planification ?**

L'armature générale de notre ville voit se dégager plusieurs centralités à Lausanne : le Centre, Chailly, Grancy-Cour, les Bergières, etc. Les Bergières, avec son mini-campus scolaire et parascolaire et son complexe commercial, drainent un grand bassin de population. Depuis 30 ans, les associations du quartier dessinent la centralité du quartier sur la place du village. Depuis 10 ans, le Conseil communal soutient la création d'une place de rencontre conviviale. La Municipalité a manqué jusqu'ici de lever auprès des propriétaires fonciers pour qu'une place des Bergières puisse voir le jour. Devant le souhait de la Migros (propriétaire) de densifier sa parcelle, la Municipalité a ouvert un plan de quartier pour cette parcelle en insistant pour la création d'une place des Bergières. Pour l'instant, il ne s'agit que de la parcelle de la Migros, on espère que la démarche fera tache d'huile et que les habitants pourront jouir d'une belle place de rencontre conviviale dans quelques années.

Ce quartier densément peuplé est par ailleurs fortement marqué par la présence de l'Avenue du Grey. Cette pénétrante urbaine comme on les faisait dans les années 60 coupe le quartier en deux et représente un véritable défi en terme d'urbanisme et de vivre ensemble. Il faut réduire sa largeur, modérer son trafic et rendre à cet espace une taille humaine. On peut adapter cet axe sans pour autant lui enlever sa fonction d'entrée dans la ville. Le flux de voitures ne diminuera certainement pas avec l'implantation de l'écoquartier des Plaine-du-Loups ni d'ailleurs avec un réaménagement de l'avenue du Grey mais cet axe peut faire partie du quartier plutôt que de le diviser. Les associations relaient depuis plusieurs années les besoins de transversales en mobilité douce entre les deux parties. Le PDCom mentionne des promenades paysagères perpendiculaires à l'av. du Grey. Ce besoin de lien dans le quartier est rendu encore plus urgent avec la création de la maison de quartier du Désert (printemps 2017) et avec l'implantation de l'écoquartier. La bonne intégration et acceptation de ce nouveau quartier de plus de 12'000 habitants et emplois passe en effet par un lien urbanistique entre les anciens et le nouveau quartier.

Afin que l'écoquartier s'intègre dans la ville et que la densification éventuelle sur la parcelle de la Migros recèle aussi une plus-value pour les habitants, ceux-ci doivent sentir l'équité qui prévaut dans les choix de la Municipalité et se rendre compte que la vision urbanistique a du sens et que les autorités agissent avec une vision d'ensemble cohérente et juste. La ville des habitants est une ville fonctionnelle et non une ville de parcelles.

La Municipalité n'a malheureusement jamais fait du réaménagement de l'avenue du Grey sa priorité, elle l'a même repoussé à plusieurs reprises dans le plan des investissements. Pourtant il s'agit bien d'une priorité lausannoise qui révèle un caractère urgent. Cette interpellation relaie une inquiétude relative à la planification globale de ce bout de ville. Ainsi, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :



- 21.2.16 19/1/16
- Quelles sont les intentions du propriétaire et de la Municipalité concernant le plan de quartier en cours d'élaboration sur la parcelle de la Migros des Bergières ?
  - Connaissant l'historique et le lourd passif d'opposition visant des projets de densification dans le quartier (dernier en date la campagne des Bergières), par quel genre de démarche participative la Municipalité entend-elle associer la population au nouveau plan de quartier ?
  - Quel est le calendrier du plan de quartier et de la démarche participative qui en ferait partie ?
  - Sachant que le plan des investissements prévoit un réaménagement du bas de l'avenue du Grey (dans le prolongement de celui effectué sur la partie supérieure) en 2021 seulement, comment la Municipalité entend-elle faire coïncider et coordonner cette étape avec celle de l'aménagement d'une place des Bergières ?
  - Plus globalement, comment la Municipalité planifie-t-elle un ensemble cohérent à cet endroit ?
  - Une réflexion plus générale sur les connexions du quartier au travers de l'Avenue du Grey est-elle prévue dans un horizon proche ? Le cas échéant, sur quels études spécifiques et savoirs d'usage la Municipalité entend-elle s'appuyer afin de développer cet axe Est-Ouest entre Beaulieu et le Désert ?
  - Une étude étant nécessaire afin de repenser à plus long terme un réaménagement complet et ambitieux de l'Avenue du Grey, de façon participative et en intégrant les acteurs du quartier, la Municipalité peut-elle nous informer de ses intentions et du calendrier à ce sujet ?

Sophie Michaud Gigon

11.2.2016

Valéry Beaud

Du 18 FEV. 2016

La Municipalité prend acte

envoi à TRX



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

---

Lausanne, le 24 novembre 2016  
IDAFF 243 629 – CD - uc

**Résolution de Mme Sophie Michaud-Gigon adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Sophie Michaud-Gigon et consorts du 11 février 2016 : « Réaménagement de l'Avenue du Grey et des environs : quelle priorité et quelle planification ? »**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 15 juin 2016, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Sophie Michaud-Gigon et consorts : « Réaménagement de l'Avenue du Grey et des environs : quelle priorité et quelle planification ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Sophie Michaud-Gigon :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette sur pied une démarche participative afin d'accompagner la révision du plan de quartier n° 548 (Bergières) ».

**Réponse de la Municipalité**

La Municipalité informe le Conseil communal qu'une démarche participative est en cours pour accompagner la révision du plan de quartier n° 548 concernant le site de la Migros des Bergières. Cette démarche poursuit les objectifs suivants :

- présenter aux habitants et usagers du quartier le projet de la Migros, à savoir la construction de trois bâtiments de logement sur la dalle-toiture du centre commercial et le déplacement de la zone de livraison afin de requalifier le parvis du centre commercial ;
- prendre en compte les remarques des habitants et usagers du quartier dans la redéfinition des espaces ouverts d'usage public présents sur le site – parvis du centre commercial, dalle-toiture intermédiaire et dalle-toiture – ainsi que sur les circulations de mobilité douce horizontales et verticales.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch

La démarche participative donne l'opportunité d'impliquer les riverains dans la réalisation d'une place de quartier sur la parcelle n° 1826, propriété de la Migros. Elle constitue une première étape – compatible avec la vision globale à long terme exprimée dans le Plan directeur communal en cours de révision – en vue de réaliser une grande place des Bergières d'un seul tenant au cœur de la centralité de quartier. Ce mode de faire pragmatique tient compte de la réalité foncière et du phasage des investissements publics (le réaménagement complet de l'avenue du Grey n'est pas prévu à court terme).

En terme de processus, la démarche participative repose sur les quatre temps forts suivants :

- une consultation des principaux groupes d'intérêt (engagée de façon continue dès l'ouverture de la procédure de révision de plan, en mai 2015) ;
- une soirée publique d'information et un atelier participatif (le 5 décembre 2016) ;
- un safari urbain (le 10 décembre 2016) ;
- une soirée publique de restitution, permettant au propriétaire d'informer sur la prise en compte des demandes exprimées dans le cadre de la démarche participative (printemps ou été 2017).

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Grégoire Junod

Le secrétaire :  
Simon Affolter





## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22<sup>e</sup> séance du mercredi 15 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Réaménagement de l'avenue du Grey et ses environs : quelle priorité et quelle planification ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette sur pied une démarche participative afin d'accompagner la révision du plan de quartier n° 548 (Bergières) »* »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mercredi quinze juin deux mil seize.

Le président :

*Y. Salzmann*



Le secrétaire :

*[Signature]*

Du 16 JUN 2016

*[Signature]*  
La Municipalité prend acte

*Renvoi à TRX (URB)*

## ANNEXE 4 : GUIDES D'ENTRETIEN

### Entretien participant

---

Nb : DP = démarche participative ; GS = Groupe de Suivi

#### PARCOURS DE VIE

---

° Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

(Lieu de résidence, formation, milieu associatif passé)

° Quel est votre rapport avec le quartier de Sévelin/Bergières ?

(Combien de temps - Quels sentiments par rapport à ce quartier)

#### VIE POLITIQUE

---

° Participez-vous à la vie politique au quotidien ?

(vote, association)

→ Si oui/si non pour quelles raisons ?

#### DP INDIVIDUEL

---

° Comment avez-vous su qu'il y avait une DP ?

(Historique)

° Saviez-vous ce que c'était ?

(En quoi ça consistait ? Si non, comment vous êtes-vous renseigné ?)

° Comment avez-vous décidé d'y participer ?

° A combien de séances avez-vous participé ?

° Vu les coûts impliqués (par exemple le temps) pourquoi est-ce important pour vous ?

° Est-ce que vous connaissiez déjà des autres participants ?

° Comment vous vous êtes senti dans le GS ?

(liberté expression p/r autres participants et muni)

- ° Quand on vous a présenté le projet, qu'est-ce que vous avez pensé ?
- ° Avez-vous eu l'impression parfois de vouloir parler de quelque chose qui vous tenait à cœur et ne pas avoir été pris en compte/écouté/compris ou pris au sérieux ? → Si oui, pour quelle raison selon vous ?
- ° Quels éléments vous avez particulièrement apprécié ou pas en participant au GS ?
- ° Quelles étaient vos attentes par rapport à cette DP ?  
(Elles ont été satisfaites ?)

#### DP GÉNÉRALE

---

- ° Comment la parole était répartie ?  
(Tout le monde peut s'exprimer ? Est-ce qu'il y a des participants qui ne s'expriment pas et pourquoi ?)

#### POURQUOI DP

---

- ° Que pensez-vous pouvoir apporter au projet ?
- ° Pourquoi le service d'urbanisme a besoin de votre présence à votre avis ?  
(Pourquoi est-ce qu'ils ont organisé une DP ?)
- ° Quelles sont les attentes du service d'urbanisme vis-à-vis des participants selon vous ?  
(Pensez-vous qu'ils peuvent être satisfaits ?)
- ° Vous avez l'impression que vos remarques ont été/seront prises en compte dans la réalisation du projet ?
- ° Est-ce que si une DP n'avait pas été mise en place vous auriez essayé de trouver une façon de donner votre avis sur le projet ?  
(Auriez-vous voulu coûte que coûte donner votre avis ou c'est plutôt parce que vous en avez l'occasion ?)

## Entretien Service d'urbanisme

---

### Pourquoi ?

---

- Quelle est l'histoire de la Municipalité de Lausanne avec les DP en général ?
- Quand ont eu lieu les premières démarches participatives à Lausanne ?
- Comment est venue l'idée de faire des DP ? (un élément déclencheur ?)  
*Pourquoi faire des démarches participatives ?*
- Pourquoi des DP sur ces 2 projets (Bergières et Sévelin) ? Quel était le but ?

### Organisation

---

- Est-ce que cela vient du politique ou du service d'urbanisme ?
- Comment avez-vous contacté votre public ?
- Qui vouliez-vous cibler ?
- Qui se charge d'exécuter et d'organiser ?
- Comment vous les réalisez, organisez ?
- En tant qu'urbaniste est ce que c'est quelque chose que vous considérez comme faisant partie de votre cahier des charges ?
- Moi j'ai pu assister à 2 DP qui se sont déroulées plus ou moins de la même façon (Grande séance, ateliers, safari, groupe de suivi) Est-ce que vous faites toujours de la même manière ?  
*Pourquoi de cette façon ?*
- Est-ce que c'est couteux ? (Temps, énergie, organisation, financièrement) *Ça en vaut vraiment la peine ?*
- Est-ce que tu penses qu'il serait possible de faire autrement ?
- Imaginons ces 2 projets (Sévelin et Bergières), avec et sans DP, qu'est ce qui changerait ?

- Existe-t-il une charte de la participation ?
- Avez-vous énoncé au début les éléments qui étaient non négociables (car il y en a).
- Il y a-t-ils certains mots que vous essayez de ne pas dire ? Comme *tour* ou *densification*
- Avez-vous des stratégies de communication pour transmettre les informations aux participants ?
- Quelles sont/étaient vos attentes par rapport aux participants ?
- Ont-elles été satisfaites ?  
*Et le public présent était le public ciblé/attendu ?*
- Quels étaient les enjeux sur les 2 terrains ?
- Quelles sont les attentes des participants quand ils viennent à ces DP à votre avis ?

### **Sévelin**

- Quels ont été les apports de la DP dans ce cas-là ?
- Quel était votre projet pour Sévelin ?
- Avec le privé comment ça se passe ? Pourquoi faire des réunions séparées ?
- Et par rapport aux prostituées ? Fleur de Pavé ?
- Et les jeunes ?
- Il y aura une séance de restitution ?
- Est-ce qu'il y a des thèmes n'ont pas la place d'être discutés en DP comme par exemple ici les déchets et la prostitution ?

### **Bergières**

- C'est la Migros qui a fait appel à vous ? Aurait-elle pu faire son projet sans consultation (d'un point de vue légal) ?



- Quels ont été les apports de la DP dans ce cas-là ?
- Au Bergières qu'en est-il des jeunes ?

## Entretien Municipalité

---

Pourquoi faire des DP ?

---

- Pourquoi faire des démarches participatives sur ces deux projets ? Pourquoi pas sur d'autres.
- On voit un changement entre la précédente législature et l'actuelle (plus grande promotion des démarches participatives dans les faits et dans les discours) comment expliquez-vous cela ?
- Vous en tant que Conseiller municipal en charge du Développement Urbain quelle est votre position par rapport à ces processus, qu'en pensez-vous ?
- Quels sont pour vous les apports et les limites des démarches participatives ?
- Y a-t-il une volonté de la part de la Municipalité pour que les démarches participatives sur les projets urbains soient plus systématiques ? Quelles s'inscrivent dans une norme ?
- Si pas évoqué : Est-ce que l'on peut dire que finalement il n'y a pas aussi une volonté de prévenir l'échec de projets pour éviter des pertes financières ? (Comme cela a été le cas pour Taoua notamment)
- En sachant que ces processus ralentissent des procédures déjà longues et ont un coût, pensez-vous que cela vaille la peine ?

Deuxième partie

---

- Au fur et à mesure de l'avancée de mon travail j'ai réalisé qu'il y avait une certaine frustration chez des participants ou une résignation vis-à-vis de ces processus. Je me suis aperçue que les participants posaient parfois des questions, ou avaient la volonté d'aborder certains sujets durant les groupes de suivi mais les employés du service d'urbanisme disaient que ce n'était pas le lieu pour en discuter « qu'on était pas là pour ça ». Par exemple, une fois dans le groupe de suivi des Bergières, un participant a dit qu'il était contre la densification et ne comprenait pas pourquoi il fallait densifier là. Le chef de projet lui a expliqué que cela avait fait l'objet d'une votation en 2013, et a expliqué les principes de base de la densification par rapport au mitage du territoire etc. Mais il estime ne pas avoir tenu son rôle dans cette situation. Qu'en pensez-vous ?
- Lors de la séance de restitution vous avez pris la parole pour expliquer à un participant l'enjeu des places de parc à Lausanne et vous avez justifié le nombre de 0,5 places par logement.  
  
Ma question est que : il y a un lien entre urbanisme et politique (qui est attesté depuis quelques années), pensez-vous qu'à l'avenir c'est l'urbaniste qui va avoir un rôle plus politique, où il devra justifier les décisions politiques, ou alors le politique sera plus présent lors des démarches participatives ?